

DOSSIER DE DIAGNOSTICS TECHNIQUES

Référence : CC07F24A

Mission réalisée le 07/06/2024



PROPRIÉTAIRE

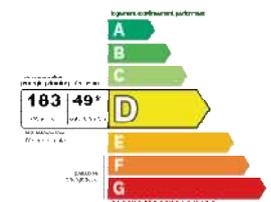

40120 LENCOUACQ

BIEN CONCERNÉ

Maison
880 route de Retjons
40120 LENCOUACQ

SYNTHÈSE DES CONCLUSIONS

*Ce document ne peut être annexé seul à un acte authentique et ne peut se substituer aux rapports de diagnostics originaux.
La présente note de synthèse ne dispense pas la lecture complète des rapports qui composent le DDT.*

INFORMATIONS GÉNÉRALES		DOSSIER N° CC07F24A
Type de bien : Maison Adresse : 880 route de Retjons 40120 LENCOUACQ	Réf. cadastrale(s) : NC Date de construction : 1910 Date d'intervention : 07/06/2024	
	ETAT DU BATIMENT RELATIF A LA PRESENCE DE TERMITES Validité du rapport : 06/12/2024	
	Le présent examen fait état de présence d'indice d'infestation de termites au niveau du bâti le jour de la visite, voir détail paragraphe D du rapport.	
	CONSTAT AMIANTE	
	Dans le cadre de la mission objet du présent rapport, il n'a pas été repéré de matériaux et produits contenant de l'amiante.	
	CONSTAT DE RISQUES D'EXPOSITION AU PLOMB Validité du rapport : 06/06/2025	
	Des revêtements dégradés contenant du plomb (classe 3) ont été mis en évidence et Des revêtements non dégradés, non visibles (classe 1) ou en état d'usage (classe 2) contenant du plomb ont été mis en évidence.	
	DIAGNOSTIC DE PERFORMANCE ÉNERGETIQUE Validité du rapport : 06/06/2034	
	Consommation conventionnelle : 183kWh_{ep}/m².an	Estimation des émissions : 49kg_{eq}CO₂/m².an
		
	Estimation des coûts annuels : entre 3 714 € et 5 026 € par an <small>Prix moyens des énergies indexées au 01/01/2021</small>	
	DIAGNOSTIC ELECTRICITÉ Validité du rapport : 06/06/2027	
	L'installation intérieure d'électricité comporte une ou des anomalies pour laquelle ou lesquelles il est recommandé d'agir afin d'éliminer les dangers qu'elle(s) présente(nt).	
	ETAT DES RISQUES ET POLLUTIONS Validité du rapport : 06/12/2024	
	Niveau sismicité 1 : OUI Commune à potentiel radon de niveau 3 : NON Immeuble situé dans un Secteur d'Information sur les sols : NON Feux de forêts : OUI Mouvement de terrain Argile (Loi ELAN) : OUI	

ETAT DU BATIMENT RELATIF A LA PRESENCE DE TERMITES

Arrêté du 29 mars 2007 modifié par l'arrêté du 7 mars 2012, Arrêté du 7 décembre 2011, Arrêté du 14 décembre 2009, Article L 133-6 du code de la construction et de l'habitation. Norme NF P 03-201 de février 2016.

A DESIGNATION DU OU DES BATIMENTS

- Localisation du ou des bâtiments

Désignation du ou des lots de copropriété : **Maison**
 Adresse : **880 route de Retjons - 40120 LENCOUACQ**

Nombre de Pièces :

Numéro de Lot :

Référence Cadastre : **NC**

Le site se situe dans une zone délimitée par arrêté préfectoral comme étant infestée par les termites ou susceptible de l'être à court terme.

Descriptif du bien : **Maison de campagne avec dépendances et terrain.**

Encombrement constaté : **Logement meublé le jour de la visite**

Situation du lot ou des lots de copropriété

Etage :

Bâtiment :

Porte :

Escalier :

Mitoyenneté : **NON**

Bâti : **OUI**

Document(s) joint(s) : **Néant**

B DESIGNATION DU CLIENT

- Désignation du client

Nom / Prénom : **Succession [REDACTED]**

Qualité :

Adresse : **880 route de Retjons
40120 LENCOUACQ**

- Si le client n'est pas le donneur d'ordre :

Nom / Prénom :

Qualité :

Adresse :

Nom et qualité de la (des) personne(s) présentes sur le site lors de la visite : **Huissier Maître DURAND**

C DESIGNATION DE L'OPERATEUR DE DIAGNOSTIC

- Identité de l'opérateur de diagnostic

Nom / Prénom : **CAILLIEZ Christophe**
 Raison sociale et nom de l'entreprise :

SARL SESO

Adresse : **411, boulevard Antoine Lacaze 40000 MONT DE MARSAN**

N° SIRET : **42158576100115**

N° certificat de qualification : **C2046**

Date d'obtention : **05/10/2022**

Le présent rapport est établi par une personne dont les compétences sont certifiées par : **LCC QUALIXPERT**

**17 rue Borrel
81100 CASTRES**

Organisme d'assurance professionnelle : **GAN ASSURANCES**

N° de contrat d'assurance : **191.284.059**

Date de validité du contrat d'assurance : **31/12/2024**

RESULTATS

Le présent examen fait état de présence d'indice d'infestation de termites au niveau du bâti le jour de la visite, voir détail paragraphe D du rapport.



D IDENTIFICATION DES BATIMENTS ET PARTIES DE BATIMENTS VISITES ET DES ELEMENTS INFESTES OU AYANT ETE INFESTES PAR LES TERMITES ET CEUX QUI NE LE SONT PAS :

Bâtiments et parties de bâtiments visités (1)	Ouvrages, Parties d'Ouvrages et éléments examinés (2)	Résultats du Diagnostic d'Infestation (3) *
Dépendances		
Local technique 	Menuiseries bloc-porte - Bois Peinture	Absence d'indices
	Plancher - Béton	Absence d'indices
	Parois - Enduit lissé Peinture	Absence d'indices
	Menuiseries fenêtre - Bois Peinture	Absence d'indices
	Plafond - Bois Peinture	Absence d'indices
Pièce n°1 	Menuiseries bloc-porte - Bois Peinture	Absence d'indices
	Solive - Bois	Absence d'indices
	Plancher - Béton	Absence d'indices
	Parois - Brique Enduit	Absence d'indices
	Menuiseries fenêtre - Bois Peinture	Absence d'indices
	Plafond - Bois	Absence d'indices
Garage 	Volets - Métal	Absence d'indices
	Solive - Bois	Absence d'indices
	Plancher - Béton	Absence d'indices
	Parois - Brique Enduit	Absence d'indices
	Plafond - Bois	Absence d'indices
Pièce n°2 	Menuiseries bloc-porte - Bois Peinture	Absence d'indices
	Menuiseries fenêtre - Bois Peinture	Absence d'indices
	Solive - Bois	Absence d'indices
	Plancher - Béton	Absence d'indices
	Parois - Brique Enduit	Absence d'indices
	Plafond - Bois	Absence d'indices
Appenti 	Plancher - Béton	Absence d'indices
	Parois - Brique Enduit	Absence d'indices
	Charpente - Bois Tuiles	Absence d'indices
	Escalier - Bois	Absence d'indices
	Poteau - Bois	Absence d'indices
Atelier 	Volets - Métal Peinture	Absence d'indices
	Menuiseries fenêtre - Bois Peinture	Absence d'indices
	Parois - Brique Enduit	Absence d'indices
	Plafond - Bois	Absence d'indices
	Solive - Bois	Absence d'indices
	Plancher - Béton	Absence d'indices

Etat du bâtiment relatif à la présence de termites



Bâtiments et parties de bâtiments visités (1)	Ouvrages, Parties d'Ouvrages et éléments examinés (2)	Résultats du Diagnostic d'Infestation (3) *
Grenier n°2 	Menuiseries bloc-porte - Bois Peinture	Absence d'indices
	Plancher - Bois	Absence d'indices
	Parois - Brique Enduit	Absence d'indices
	Charpente - Bois Tuiles	Absence d'indices
Grenier n°3 	Menuiseries fenêtre - Bois Peinture	Absence d'indices
	Menuiseries bloc-porte - Bois Peinture	Absence d'indices
	Parois - Brique Enduit	Absence d'indices
	Charpente - Bois Tuiles	Absence d'indices
Niche 	Plancher - Bois	Absence d'indices
	Parois - Bois	Absence d'indices
	Charpente - Bois Plaques ondulées	Absence d'indices
RDC		
Auvent 	Plancher - Béton	Absence d'indices
	Poteau - Béton Peinture	Absence d'indices
	Parois - Brique Crépi	Absence d'indices
	Plafond - Enduit lissé Peinture	Absence d'indices
Entrée 	Porte-fenêtre - Bois Peinture	Absence d'indices
	Plancher - Carrelage	Absence d'indices
	Plinthes - Bois Peinture	Absence d'indices
	Parois - Plâtre Peinture	Absence d'indices
	Escalier - Bois Peinture	Absence d'indices
Salon n°1 	Plafond - Plâtre Peinture	Absence d'indices
	Menuiseries bloc-porte - Bois Peinture	Absence d'indices
	Plancher - Jonc de mer	Absence d'indices
	Plinthes - Bois Peinture	Absence d'indices
	Parois - Plâtre Peinture	Absence d'indices
	Menuiseries fenêtre - Bois Peinture	Absence d'indices
Couloir 	Plafond - Plâtre Peinture	Absence d'indices
	Menuiseries bloc-porte - Bois Peinture	Absence d'indices
	Plancher - Carrelage	Absence d'indices
	Plinthes - Carrelage	Absence d'indices
	Parois - Plâtre Peinture	Absence d'indices
	Menuiseries fenêtre - Bois Peinture	Absence d'indices
	Plafond - Bois Peinture	Absence d'indices



Bâtiments et parties de bâtiments visités (1)	Ouvrages, Parties d'Ouvrages et éléments examinés (2)	Résultats du Diagnostic d'Infestation (3) *
Séjour/Cuisine 	Menuiseries bloc-porte - Bois Peinture	Absence d'indices
	Plancher - Carrelage	Absence d'indices
	Parois - Plâtre Peinture	Absence d'indices
	Menuiseries fenêtre - Bois Peinture	Absence d'indices
	Plafond - Plâtre Peinture	Absence d'indices
Débarras 	Menuiseries bloc-porte - Bois	Absence d'indices
	Plancher - Revêtement plastique	Absence d'indices
	Parois - Plâtre Peinture	Absence d'indices
	Menuiseries fenêtre - Bois	Absence d'indices
	Plafond - Plâtre Peinture	Absence d'indices
W.C. n°1 	Menuiseries bloc-porte - Bois Peinture	Absence d'indices
	Plancher - Carrelage	Absence d'indices
	Parois - Plâtre Peinture	Absence d'indices
	Menuiseries fenêtre - Bois Peinture	Absence d'indices
	Plafond - Plâtre Peinture	Absence d'indices
Bureau 	Menuiseries bloc-porte - Bois Peinture	Absence d'indices
	Plancher - Carrelage	Absence d'indices
	Plinthes - Carrelage	Absence d'indices
	Parois - Plâtre Peinture	Absence d'indices
	Menuiseries fenêtre - Bois Peinture	Absence d'indices
	Plafond - Bois Peinture	Absence d'indices
Buanderie 	Menuiseries bloc-porte - Bois Peinture	Indice d'infestation de Termites souterrains (Reticulitermes) : Altérations dans le bois, Concrétions (sur huisserie)
	Plancher - Béton	Absence d'indices
	Parois - Plâtre Peinture	Absence d'indices
	Menuiseries fenêtre - Bois Peinture	Absence d'indices
	Plafond - Plâtre Peinture	Absence d'indices
Salon n°2 	Menuiseries bloc-porte - Bois Peinture	Indice d'infestation de Termites souterrains (Reticulitermes) : Altérations dans le bois (sur huisserie)
	Plancher - Carrelage	Absence d'indices
	Plinthes - Bois	Absence d'indices
	Parois - Plâtre Peinture	Indice d'infestation de Termites souterrains (Reticulitermes) : Concrétions (sur parois)
	Porte-fenêtre - Bois Peinture	Absence d'indices
	Plafond - Bois	Absence d'indices
Salon n°3 	Menuiseries bloc-porte - Bois Peinture	Indice d'infestation de Termites souterrains (Reticulitermes) : Altérations dans le bois (sur huisserie)
	Plafond - Bois	Absence d'indices
	Plancher - Carrelage	Absence d'indices
	Plinthes - Bois	Absence d'indices
	Parois - Plâtre Peinture	Absence d'indices



Bâtiments et parties de bâtiments visités (1)	Ouvrages, Parties d'Ouvrages et éléments examinés (2)	Résultats du Diagnostic d'Infestation (3) *
	Menuiseries fenêtre - Bois Peinture	Absence d'indices
	Plafond - Plâtre Peinture	Absence d'indices
1er étage		
Palier 	Plancher - Bois Peinture	Absence d'indices
	Plinthes - Bois Peinture	Absence d'indices
	Parois - Plâtre Peinture	Absence d'indices
	Porte-fenêtre - Bois Peinture	Absence d'indices
	Plafond - Plâtre Peinture	Absence d'indices
Dressing n°1 	Menuiseries bloc-porte - Bois Peinture	Absence d'indices
	Plancher - Bois Ciré	Absence d'indices
	Parois - Plâtre Peinture	Absence d'indices
	Plafond - Plâtre Peinture	Absence d'indices
Chambre n°1 	Menuiseries bloc-porte - Bois Peinture	Absence d'indices
	Parois - Placoplâtre	Absence d'indices
	Plancher - Bois Ciré	Absence d'indices
	Plinthes - Bois	Absence d'indices
	Parois - Plâtre Peinture	Absence d'indices
	Menuiseries fenêtre - Bois Vernis	Absence d'indices
	Plafond - Plâtre Peinture	Absence d'indices
Dégagement n°1 	Menuiseries bloc-porte - Bois	Absence d'indices
	Plancher - Bois Peinture	Absence d'indices
	Plinthes - Bois Peinture	Absence d'indices
	Parois - Plâtre Peinture	Absence d'indices
	Plafond - Plâtre Peinture	Absence d'indices
Chambre n°2 	Menuiseries bloc-porte - Bois Peinture	Absence d'indices
	Plancher - Bois Ciré	Absence d'indices
	Parois - Plâtre Peinture	Absence d'indices
	Menuiseries fenêtre - Bois Vernis	Absence d'indices
	Plafond - Plâtre Peinture	Absence d'indices
Salle d'eau 	Menuiseries bloc-porte - Bois Peinture	Absence d'indices
	Parois - Plâtre Papier peint	Absence d'indices
	Plancher - Carrelage	Absence d'indices
	Parois - Plâtre Peinture	Absence d'indices
	Menuiseries fenêtre - Bois Peinture	Absence d'indices
	Plafond - Plâtre Peinture	Absence d'indices
Dressing n°2 	Menuiseries bloc-porte - Bois Peinture	Absence d'indices
	Plancher - Bois Ciré	Absence d'indices
	Parois - Plâtre Peinture	Absence d'indices



Bâtiments et parties de bâtiments visités (1)	Ouvrages, Parties d'Ouvrages et éléments examinés (2)	Résultats du Diagnostic d'Infestation (3) *
	Menuiseries fenêtre - Bois Peinture	Absence d'indices
	Plafond - Plâtre Peinture	Absence d'indices
Chambre n°3 	Menuiseries bloc-porte - Bois Peinture	Absence d'indices
	Menuiseries fenêtre - Bois Vernis	Absence d'indices
	Parois - Plâtre Peinture	Absence d'indices
	Plafond - Plâtre Peinture	Absence d'indices
	Plancher - Bois Peinture	Absence d'indices
	Plinthes - Bois Peinture	Absence d'indices
Chambre n°4 	Menuiseries bloc-porte - Bois Peinture	Absence d'indices
	Plancher - Bois Peinture	Absence d'indices
	Plinthes - Bois Peinture	Absence d'indices
	Parois - Plâtre Peinture	Absence d'indices
	Menuiseries fenêtre - Bois Peinture	Absence d'indices
	Plafond - Plâtre Peinture	Absence d'indices
Dégagement n°2 	Menuiseries bloc-porte - Bois	Absence d'indices
	Parois - Plâtre Peinture	Absence d'indices
	Plafond - Plâtre Peinture	Absence d'indices
	Plancher - Bois Peinture	Absence d'indices
	Plinthes - Bois Peinture	Absence d'indices
W.C. n°2 	Menuiseries bloc-porte - Bois Peinture	Absence d'indices
	Plancher - Bois Peinture	Absence d'indices
	Plinthes - Bois Peinture	Absence d'indices
	Parois - Plâtre Papier peint	Absence d'indices
	Menuiseries fenêtre - Bois Peinture	Absence d'indices
	Plafond - Plâtre Papier peint	Absence d'indices
Chambre n°5 	Menuiseries bloc-porte - Bois Peinture	Absence d'indices
	Menuiseries fenêtre - Bois Peinture	Absence d'indices
	Parois - Plâtre Peinture	Absence d'indices
	Plafond - Plâtre Peinture	Absence d'indices
	Plancher - Bois Peinture	Absence d'indices
	Plinthes - Bois Peinture	Absence d'indices
Salle de bains 	Menuiseries bloc-porte - Bois Peinture	Absence d'indices
	Plancher - Bois Peinture	Absence d'indices
	Plinthes - Bois Peinture	Absence d'indices
	Parois - Plâtre Peinture	Absence d'indices
	Menuiseries fenêtre - Bois Peinture	Absence d'indices
	Plafond - Plâtre Peinture	Absence d'indices
Balcon	Parois - Brique Crépi	Absence d'indices



Bâtiments et parties de bâtiments visités (1)	Ouvrages, Parties d'Ouvrages et éléments examinés (2)	Résultats du Diagnostic d'Infestation (3) *
	Elément de charpente - Bois Peinture	Absence d'indices
	Plancher - Béton	Absence d'indices
	Garde-corps - Béton Peinture	Absence d'indices
2ème étage		
	Menuiseries bloc-porte - Bois	Absence d'indices
	Plancher - Bois	Absence d'indices
	Parois - Brique Enduit	Absence d'indices
	Menuiseries fenêtre - Bois Peinture	Absence d'indices
	Charpente - Bois Tuiles	Absence d'indices

CATEGORIE DE TERMITES EN CAUSE
Termites souterrains (Reticulitermes)

LEGENDE	
(1)	Identifier notamment chaque bâtiment et chacune des pièces du bâtiment.
(2)	Identifier notamment : Ossature, murs, planchers, escaliers, boiseries, plinthes, charpentes, ...
(3)	Mentionner les indices ou l'absence d'indices d'infestation de termites et en préciser la nature
*	Absence d'indice = absence d'indice d'infestation de termites.

E	IDENTIFICATION DES BATIMENTS ET PARTIES DU BATIMENTS (PIECES ET VOLUMES) N'AYANT PU ETRE VISITES ET JUSTIFICATION
Néant	

F	IDENTIFICATION DES OUVRAGES, PARTIES D'OUVRAGES ET ELEMENTS QUI N'ONT PAS ETE EXAMINES ET JUSTIFICATION
<p><u>Cas général :</u> Les parties d'ouvrages et éléments bois incorporés dans la structure du bâtiment (doublage des parois, espaces intérieurs des cloisons, gaines ou espaces techniques non visitables) ne sont pas contrôlés faute d'accessibilité, notre mission n'autorisant pas de démontage ou de sondage destructif. Les faces de bois des éléments de structure, de menuiserie, d'ornement en contact avec la maçonnerie ne sont pas vérifiés car non visibles et non accessibles par conception. Les éléments recouverts ou inaccessibles (sol, mur, plafond) par du revêtement fixé ou collé, par du mobilier pondéreux ne sont pas examinés par manque d'accessibilité.</p> <p><u>Autre cas spécifique à la mission :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Les solives bois entre plafonds et planchers non accessibles sans démontage ou destruction. - Les planchers bois sous les revêtements de sol non accessibles sans démontage ou destruction. - Les murs intérieurs cloisonnés non accessibles sans démontage ou destruction. 	



G MOYENS D'INVESTIGATION UTILISES

1. Examen visuel des parties visibles et accessibles :

Recherche visuelle d'indices d'infestations (cordonnets ou galeries-tunnels, termites, restes de termites, dégâts, etc.) sur les sols, murs, cloisons, plafonds et ensembles des éléments de bois ;

Examen des produits cellulosiques non rattachés au bâti (débris de bois, planches, cageots, papiers, cartons, etc.), posés à même le sol et recherche visuelle de présence ou d'indices de présence (dégâts sur éléments de bois, détérioration de livres, cartons, etc.) ;

Examen des matériaux non cellulosiques rattachés au bâti et pouvant être altérés par les termites (matériaux d'isolation, gaines électriques, revêtements de sol ou muraux, etc.) ;

Recherche et examen des zones propices au passage et/ou au développement des termites (caves, vides-sanitaires, réseaux, arrivées et départs de fluides, regards, gaines, câblages, ventilation, joints de dilatation, espaces créés par le retrait entre les différents matériaux, fentes des éléments porteurs en bois, etc.).

2. Sondage mécanique des bois visibles et accessibles :

Sondage non destructif de l'ensemble des éléments en bois.

Sur les éléments en bois dégradés, les sondages sont approfondis et, si nécessaire, destructifs. Les éléments en bois en contact avec les maçonneries doivent faire l'objet de sondages rapprochés. Ne sont pas considérés comme sondages destructifs des altérations telles que celles résultant de l'utilisation de poinçons, de lames, etc.

L'examen des meubles est aussi un moyen utile d'investigation.

3. Matériel utilisé :

Poinçon, échelle, lampe torche...

H CONSTATATIONS DIVERSES

Nous notons la présence d'injecteurs de traitement au niveau des parois, huisseries, solives et plancher, en l'absence de document attestant que ce dernier a été réalisé par un professionnel, il appartient aux intéressés de s'assurer de sa bonne réalisation et de son efficacité.

Galerias dues à des larves xylophages au niveau de l'ensemble des bois de l'habitation et des dépendances.

Dégradations dues à du champignon de pourriture au niveau des plafonds, solives, planchers, et bois des charpentes.

Au vu des constatations concernant les agents de dégradations biologiques du bois, nous conseillons aux intéressés de se rapprocher d'un homme de l'art qui déterminera les mesures techniques à mettre en oeuvre pour mettre fin aux désordres engendrés par les insectes et les champignons et qui vérifiera la résistance mécanique des bois.

L'examen des abords immédiats n'a pu être réalisé de façon exhaustive du fait de l'emprise très importante de la végétation.

Abords immédiats: le périmètre externe du bâtiment (dans sa totalité ou partiellement en fonction de la nature des obstacles techniques) a été inspecté, sur une zone de 10 mètres de distance dans la limite de la propriété par rapport à l'emprise du bâtiment.

NOTE Les indices d'infestation des autres agents de dégradation biologique du bois sont notés de manière générale pour information du donneur d'ordre, il n'est donc pas nécessaire d'en indiquer la nature, le nombre et la localisation précises. Si le donneur d'ordre le souhaite il fait réaliser une recherche de ces agents dont la méthodologie et les éléments sont décrits dans la norme NF P 03-200.

I NOTES ET MENTIONS

Conformément à l'article L 133-6 du Livre Ier, Titre III, Chapitre III du code de la construction et de l'habitation, cet état du bâtiment relatif à la présence de termites est utilisable jusqu'au **06/12/2024**.

Mention 1 : Le présent rapport n'a de valeur que pour la date de la visite et est exclusivement limité à l'état relatif à la présence de termites dans le bâtiment objet de la mission.

Mention 2 : L'intervention n'a pas eu pour but de donner un diagnostic de la résistance mécanique des bois et matériaux.

Note 1 : Si le donneur d'ordre le souhaite, il fait réaliser une recherche de ces agents dont la méthodologie et les éléments sont décrits dans la norme NF P 03-200 ;

Note 2 : Dans le cas de la présence de termites, il est rappelé l'obligation de déclaration en mairie de l'infestation prévue aux articles L 133-4 et R 133-3 du code de la construction et de l'habitation.

Note 3: Conformément à l'article L 271-6 du CCH, l'opérateur ayant réalisé cet état relatif à la présence de termites n'a aucun lien de nature à porter atteinte à son impartialité et à son indépendance ni avec le propriétaire ou son mandataire qui fait appel à lui, ni avec une entreprise pouvant réaliser des travaux sur des ouvrages pour lesquels il lui est demandé d'établir cet état.

Note 4: Le présent rapport est établi par une personne dont les compétences sont certifiées par LCC QUALIXPERT 17 rue Borrel 81100 CASTRES .



J DEVOIR DE CONSEIL

Le département étant classé infesté par arrêté préfectoral, il est recommandé d'éviter le stockage de bois à même la terre ou contre un bâtiment, d'empêcher les infiltrations d'eau et de combattre l'humidité. Il convient d'être conscient de la soudaineté possible d'une infestation.

- En cas de travaux, vu le niveau d'infestation du département, il est conseillé de faire réaliser un traitement du bâti (également si le bien a fait l'objet d'un traitement qui n'est plus sous garantie).
- En cas d'indices d'infestation de termites sans présence d'individus et en l'absence de traitement curatif sous garantie, prévoir une surveillance régulière ou une action de traitement adéquat.
- En cas de présence de termites, mettre en œuvre une action curative après déclaration en mairie (Cf note 2).

K CACHET DE L'ENTREPRISE

<p>Signature de l'opérateur</p>  <p>SESO Société d'Expertises de Susceptibilité 30 rue D'Alsace 64000 MARSAN Tél. 05 59 30 00 96 - Fax 05 59 30 02 71</p>	<p>Référence : CC07F24A T Fait à : MONT DE MARSAN, le : 07/06/2024 Visite effectuée le : 07/06/2024 Durée de la visite : 7 h 30 min Nom du responsable : DELAYRE Laurent Opérateur : Nom : CAILLIEZ Prénom : Christophe</p>
---	---

Le présent rapport ne peut être reproduit que dans son intégralité, et avec l'accord écrit de son signataire.

NOTE 1 : Si le donneur d'ordre le souhaite, il fait réaliser une recherche de ces agents dont la méthodologie et les éléments sont décrits dans la norme NF P 03-200 ;

NOTE 2 : Dans le cas de la présence de termites, il est rappelé l'obligation de déclaration en mairie de l'infestation prévue aux articles L.133-4 et R.133-3 du Code de la Construction et de l'Habitation.

NOTE 3 : Conformément à l'article L.271-6 du GCH, l'opérateur ayant réalisé cet état relatif à la présence de termites n'a aucun lien de nature à porter atteinte à son impartialité et à son indépendance, ni avec le propriétaire ou son mandataire qui fait appel à lui, ni avec une entreprise pouvant réaliser des travaux sur des ouvrages pour lesquels il lui est demandé d'établir cet état.



Rapport de mission de repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante pour l'établissement du constat établi à l'occasion de la vente d'un immeuble bâti

Articles R.1334-29-7, R.1334-14, R.1334-15 et 16, R.1334-20 et 21 du Code de la Santé Publique (introduits par le Décret n°2011-629 du 3 juin 2011) ; Arrêtés du 12 décembre 2012 modifié par l'Arrêté du 26 juin 2013.

A	INFORMATIONS GÉNÉRALES		
A.1	DÉSIGNATION DU BATIMENT		
Nature du bâtiment : Maison		Escalier :	
Catégorie du bâtiment : Habitation (Maisons individuelles)		Bâtiment :	
Nb. de Locaux :		Porte :	
Etage :		Propriété de : [REDACTED]	
Numéro de Lot :		880 route de Retjons	
Réf. Cadastrale(s) : NC		40120 LENCOUACQ	
Date du Permis de Construire : Non communiquée			
Adresse : 880 route de Retjons			
40120 LENCOUACQ			
A.2	DÉSIGNATION DU DONNEUR D'ORDRE		
Nom : Succession [REDACTED]		Documents fournis : Aucun	
Adresse : 880 route de Retjons		Moyens mis à disposition : Aucun	
40120 LENCOUACQ			
Qualité :			
A.3	EXECUTION DE LA MISSION		
Rapport N° : CC07F24A A		Date d'émission du rapport : 07/06/2024	
Le repérage a été réalisé le : 07/06/2024		Accompagnateur : Huissier Maître DURAND	
Par : CAILLIEZ Christophe		Laboratoire d'Analyses : Agence ITGA Bordeaux	
N° certificat de qualification : C2046		Adresse laboratoire : Parc Ariane – Bâtiment 1 44 avenue Ariane 33700 MÉRIGNAC	
Date d'obtention : 13/12/2022		Numéro d'accréditation : 1-5908	
Le présent rapport est établi par une personne dont les compétences sont certifiées par :		Organisme d'assurance professionnelle : GAN ASSURANCES	
LCC QUALIXPERT		Adresse assurance : 8-10 rue d'Astorg 75383 PARIS CEDEX 08	
17 rue Borrel		N° de contrat d'assurance : 191.284.059	
81100 CASTRES		Date de validité : 31/12/2024	
Date de commande : 07/06/2024			
B	CACHET DU DIAGNOSTIQUEUR		
Signature et Cachet de l'entreprise		Date d'établissement du rapport :	
		Fait à MONT DE MARSAN le 07/06/2024	
		Cabinet : SESO	
		Nom du responsable : DELAYRE Laurent	
		Nom du diagnostiqueur : CAILLIEZ Christophe	

Le présent rapport ne peut être reproduit que dans son intégralité, et avec l'accord écrit de son signataire.

C SOMMAIRE

INFORMATIONS GÉNÉRALES.....	1
DÉSIGNATION DU BATIMENT	1
DÉSIGNATION DU DONNEUR D'ORDRE.....	1
EXECUTION DE LA MISSION	1
CACHET DU DIAGNOSTIQUEUR.....	1
SOMMAIRE.....	2
CONCLUSION(S).....	3
LISTE DES LOCAUX NON VISITES ET JUSTIFICATION	3
LISTE DES ELEMENTS NON INSPECTES ET JUSTIFICATION	3
PROGRAMME DE REPÉRAGE	3
LISTE A DE L'ANNEXE 13-9 DU CODE DE LA SANTE PUBLIQUE (ART R.1334-20)	3
LISTE B DE L'ANNEXE 13-9 DU CODE DE LA SANTE PUBLIQUE (ART R.1334-21)	3
CONDITIONS DE REALISATION DU REPERAGE.....	4
RAPPORTS PRECEDENTS	4
.....	4
RESULTATS DETAILLES DU REPERAGE.....	5
LISTE DES PIECES VISITEES/NON VISITEES ET JUSTIFICATION	5
LA LISTE DES MATERIAUX OU PRODUITS CONTENANT DE L'AMIANTE, SUR DECISION DE L'OPERATEUR	5
LA LISTE DES MATERIAUX OU PRODUITS CONTENANT DE L'AMIANTE, APRES ANALYSE	5
LA LISTE DES MATERIAUX SUSCEPTIBLES DE CONTENIR DE L'AMIANTE, MAIS N'EN CONTENANT PAS.....	5
COMMENTAIRES	6
ELEMENTS D'INFORMATION.....	6
ANNEXE 1 – FICHE D'IDENTIFICATION ET DE COTATION.....	7
ANNEXE 2 – CROQUIS.....	8

D CONCLUSION(S)

Dans le cadre de la mission objet du présent rapport, il n'a pas été repéré de matériaux et produits contenant de l'amiante.

Liste des locaux non visités et justification

Aucun

Liste des éléments non inspectés et justification

Aucun

E PROGRAMME DE REPÉRAGE

La mission porte sur le repérage de l'amiante dans les éléments suivants (liste A et liste B de l'annexe 13-9 du code de la santé publique) :

Liste A de l'annexe 13-9 du code de la santé publique (Art R.1334-20)

COMPOSANT À SONDER OU À VÉRIFIER
Flocages
Calorifugeages
Faux plafonds

L'opérateur communiquera au préfet les rapports de repérage de certains établissements dans lesquels il a identifié des matériaux de la liste A contenant de l'amiante dégradés, qui nécessitent des travaux de retrait ou confinement ou une surveillance périodique avec mesure d'empoussièrement. Cette disposition a pour objectif de mettre à la disposition des préfets toutes les informations utiles pour suivre ces travaux à venir et le respect des délais. Parallèlement, le propriétaire transmettra au préfet un calendrier de travaux et une information sur les mesures conservatoires mises en œuvre dans l'attente des travaux. Ces transmissions doivent également permettre au préfet d'être en capacité de répondre aux cas d'urgence (L.1334-16)

Liste B de l'annexe 13-9 du code de la santé publique (Art R.1334-21)

COMPOSANT DE LA CONSTRUCTION	PARTIE DU COMPOSANT À VÉRIFIER OU À SONDER
1. Parois verticales intérieures	
Murs et cloisons « en dur » et poteaux (périphériques et intérieurs). Cloisons (légères et préfabriquées), gaines et coffres.	Enduits projetés, revêtements durs (plaques menuiserie, amiante-ciment) et entourages de poteaux (carton, amiante-ciment, matériau sandwich, carton + plâtre), coffrage perdu. Enduits projetés, panneaux de cloisons.
2. Planchers et plafonds	
Plafonds, poutres et charpentes, gaines et coffres. Planchers.	Enduits projetés, panneaux collés ou vissés. Dalles de sol
3. Conduits, canalisations et équipements intérieurs	
Conduits de fluides (air, eau, autres fluides...) Clapets/volets coupe-feu Portes coupe-feu. Vide-ordures.	Conduits, enveloppes de calorifuges. Clapets, volets, rebouchage. Joints (tresses, bandes). Conduits.
4. Éléments extérieurs	
Toitures. Bardages et façades légères. Conduits en toiture et façade.	Plaques, ardoises, accessoires de couverture (composites, fibres-ciment), bardeaux bitumineux. Plaques, ardoises, panneaux (composites, fibres-ciment). Conduits en amiante-ciment : eaux pluviales, eaux usées, conduits de fumée.

Éléments collectés préalablement à l'intervention :

- Le donneur d'ordre a notifié par écrit à l'opérateur de repérage les conditions de sécurité et les règles essentielles et particulières de sécurité, liées à la nature des locaux visités et aux activités ; oui non sans objet
- Le donneur d'ordre déclare ne pas avoir connaissance de la présence de matériaux et/ou produits susceptibles de contenir de l'amiante ; oui non commentaire le cas échéant :
- Le donneur d'ordre déclare ne pas avoir connaissance de l'existence d'un rapport précédant qui mentionne présence d'amiante ;

oui non commentaire le cas échéant :

F CONDITIONS DE REALISATION DU REPERAGE

Date du repérage : 07/06/2024

Le repérage a pour objectif une recherche et un constat de la présence de matériaux ou produits contenant de l'amiante selon la liste citée au programme de repérage.

Conditions spécifiques du repérage :

Ce repérage est limité aux matériaux accessibles sans travaux destructifs c'est-à-dire n'entraînant pas de réparation, remise en état ou ajout de matériau ou ne faisant pas perdre sa fonction au matériau.

En conséquence, les revêtements et doublages (des plafonds, murs, sols ou conduits) qui pourraient recouvrir des matériaux susceptibles de contenir de l'amiante ne peuvent pas être déposés ou détruits.

Procédures de prélèvement :

Les prélèvements sur des matériaux ou produits susceptibles de contenir de l'amiante sont réalisés en vertu des dispositions du Code du Travail.

Le matériel de prélèvement est adapté à l'opération à réaliser afin de générer le minimum de poussières. Dans le cas où une émission de poussières est prévisible, le matériau ou produit est mouillé à l'eau à l'endroit du prélèvement (sauf risque électrique) et, si nécessaire, une protection est mise en place au sol ; de même, le point de prélèvement est stabilisé après l'opération (pulvérisation de vernis ou de laque, par exemple).

Pour chaque prélèvement, des outils propres et des gants à usage unique sont utilisés afin d'éliminer tout risque de contamination croisée. Dans tous les cas, les équipements de protection individuelle sont à usage unique.

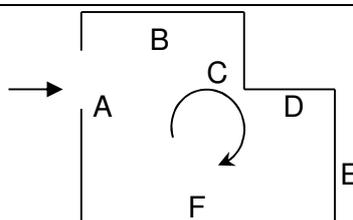
L'accès à la zone à risque (sphère de 1 à 2 mètres autour du point de prélèvement) est interdit pendant l'opération. Si l'accompagnateur doit s'y tenir, il porte les mêmes équipements de protection individuelle que l'opérateur de repérage.

L'échantillon est immédiatement conditionné, après son prélèvement, dans un double emballage individuel étanche.

Les informations sur toutes les conditions existantes au moment du prélèvement susceptibles d'influencer l'interprétation des résultats des analyses (environnement du matériau, contamination éventuelle, etc.) seront, le cas échéant, mentionnées dans la fiche d'identification et de cotation en annexe.

Liste des écarts, adjonctions ou suppression d'information de la norme NFX 46-020 - Août 2017 :

Sens du repérage pour évaluer un local :



G RAPPORTS PRECEDENTS

Aucun rapport précédemment réalisé ne nous a été fourni.

H RESULTATS DETAILLES DU REPERAGE
LISTE DES PIECES VISITEES/NON VISITEES ET JUSTIFICATION

N°	Local / partie d'immeuble	Etage	Visitée	Justification
1	Auvent	RDC	OUI	
2	Entrée	RDC	OUI	
3	Salon n°1	RDC	OUI	
4	Couloir	RDC	OUI	
5	Séjour/Cuisine	RDC	OUI	
6	Débarras	RDC	OUI	
7	W.C. n°1	RDC	OUI	
8	Bureau	RDC	OUI	
9	Buanderie	RDC	OUI	
10	Salon n°2	RDC	OUI	
11	Salon n°3	RDC	OUI	
12	Palier	1er étage	OUI	
13	Dressing n°1	1er étage	OUI	
14	Chambre n°1	1er étage	OUI	
15	Dégagement n°1	1er étage	OUI	
16	Chambre n°2	1er étage	OUI	
17	Salle d'eau	1er étage	OUI	
18	Dressing n°2	1er étage	OUI	
19	Chambre n°3	1er étage	OUI	
20	Chambre n°4	1er étage	OUI	
21	Dégagement n°2	1er étage	OUI	
22	W.C. n°2	1er étage	OUI	
23	Chambre n°5	1er étage	OUI	
24	Salle de bains	1er étage	OUI	
25	Grenier n°1	2ème étage	OUI	
26	Balcon	1er étage	OUI	
27	Local technique	Dépendances	OUI	
28	Pièce n°1	Dépendances	OUI	
29	Garage	Dépendances	OUI	
30	Pièce n°2	Dépendances	OUI	
31	Appenti	Dépendances	OUI	
32	Atelier	Dépendances	OUI	
33	Grenier n°2	Dépendances	OUI	
34	Grenier n°3	Dépendances	OUI	
35	Niche	Dépendances	OUI	

LA LISTE DES MATERIAUX OU PRODUITS CONTENANT DE L'AMIANTE, SUR DECISION DE L'OPERATEUR
Néant
LA LISTE DES MATERIAUX OU PRODUITS CONTENANT DE L'AMIANTE, APRES ANALYSE
Néant
LA LISTE DES MATERIAUX SUSCEPTIBLES DE CONTENIR DE L'AMIANTE, MAIS N'EN CONTENANT PAS.

N° Local	Local / partie d'immeuble	Etage	Elément	Zone	Matériau / Produit	Liste	Hors champ d'investigation*	Référence prélèvement	Critère de décision
35	Niche	Dépendances	Couverture	Plafond	Panneaux vissés ou collés	B			Marquage du matériau

LEGENDE			
Présence	A : Amiante	N : Non Amianté	a? : Probabilité de présence d'Amiante
Etat de dégradation des Matériaux	F, C, FP	BE : Bon état	DL : Dégradations locales
	Autres matériaux	MND : Matériau(x) non dégradé(s)	MD : Matériau(x) dégradé(s)
Obligation matériaux de type Flocage, calorifugeage ou faux-plafond (résultat de la grille d'évaluation)	1	Faire réaliser une évaluation périodique de l'état de conservation	
	2	Faire réaliser une surveillance du niveau d'empoussièrement	
	3	Faire réaliser des travaux de retrait ou de confinement	
Recommandations des autres matériaux et produits. (résultat de la grille d'évaluation)	EP	Evaluation périodique	
	AC1	Action corrective de premier niveau	
	AC2	Action corrective de second niveau	
COMMENTAIRES			
Néant			

I ELEMENTS D'INFORMATION

Les maladies liées à l'amiante sont provoquées par l'inhalation des fibres. Toutes les variétés d'amiante sont classées comme substances cancérigènes avérées pour l'homme. L'inhalation de fibres d'amiante est à l'origine de cancers (mésothéliomes, cancers broncho-pulmonaires), et d'autres pathologies non cancéreuses (épanchements pleuraux, plaques pleurales).

L'identification des matériaux et produits contenant de l'amiante est un préalable à l'évaluation et à la prévention des risques liés à l'amiante. Elle doit être complétée par la définition et la mise en œuvre de mesures de gestion adaptées et proportionnées pour limiter l'exposition des occupants présents temporairement ou de façon permanente dans l'immeuble. L'information des occupants présents temporairement ou de façon permanente est un préalable essentiel à la prévention du risque d'exposition à l'amiante.

Il convient donc de veiller au maintien du bon état de conservation des matériaux et produits contenant de l'amiante afin de remédier au plus tôt aux situations d'usure anormale ou de dégradation.

Il conviendra de limiter autant que possible les interventions sur les matériaux et produits contenant de l'amiante qui ont été repérés et de faire appel aux professionnels qualifiés notamment dans le cas de retrait ou de confinement de ce type de matériau ou produit.

Enfin, les déchets contenant de l'amiante doivent être éliminés dans des conditions strictes, renseignez-vous auprès de votre mairie ou votre préfecture. Pour connaître les centres d'élimination près de chez vous consultez la base de données «déchets» gérée par l'ADEME directement accessible sur le site Internet www.sinoe.org

ANNEXE 1 – FICHE D'IDENTIFICATION ET DE COTATION

ELEMENT : Couverture

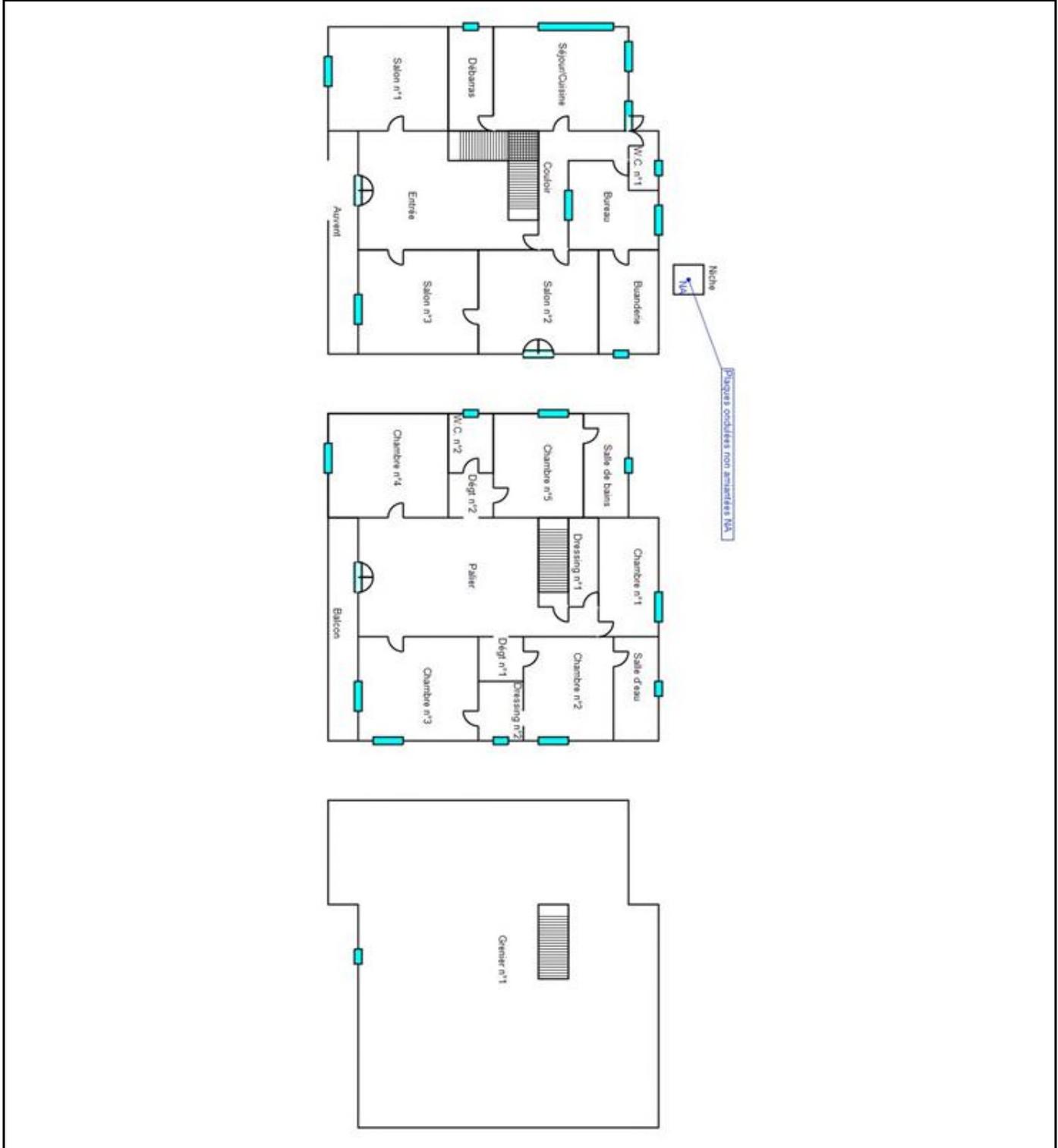
Nom du client	Numéro de dossier	Pièce ou local
[REDACTED]	CC07F24A	Dépendances - Niche
Matériau	Date de prélèvement	Nom de l'opérateur
Panneaux vissés ou collés		CAILLIEZ Christophe
Localisation	Résultat	
Couverture - Plafond	Absence d'amiante	

Emplacement



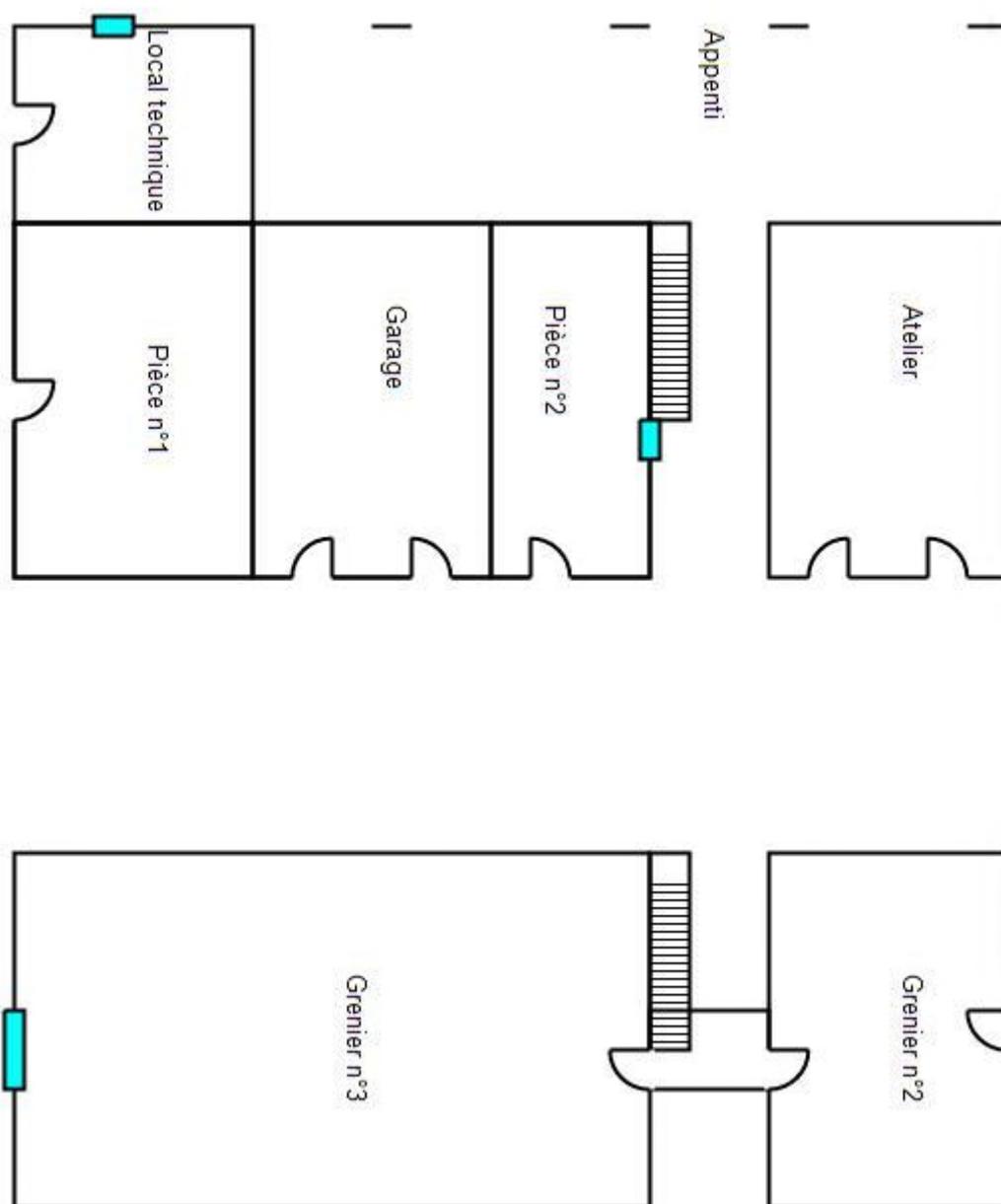
ANNEXE 2 – CROQUIS

PLANCHE DE REPERAGE USUEL			
N° dossier :	CC07F24A		Adresse de l'immeuble : 880 route de Retjons 40120 LENCOUACQ
N° planche :	1/2	Version : 0	
Origine du plan :	Cabinet de diagnostics		Bâtiment – Niveau : Croquis N°1



Amiante

PLANCHE DE REPERAGE USUEL			
N° dossier :	CC07F24A		Adresse de l'immeuble : 880 route de Retjons 40120 LENCOUACQ
N° planche :	2/2	Version : 0 Type : Croquis	
Origine du plan :	Cabinet de diagnostics		Bâtiment – Niveau : Croquis N°2



Amiante

CONSTAT DE RISQUE D'EXPOSITION AU PLOMB EN PARTIES PRIVATIVES

A Rappel du cadre réglementaire et des objectifs du CREP					
<p>Le constat de risque d'exposition au plomb (CREP), défini à l'Article L.1334-5 du code de la santé publique, consiste à mesurer la concentration en plomb de tous les revêtements du bien concerné, afin d'identifier ceux contenant du plomb, qu'ils soient dégradés ou non, à décrire leur état de conservation et à repérer, le cas échéant, les facteurs de dégradation du bâti permettant d'identifier les situations d'insalubrité.</p> <p>Les résultats du CREP doivent permettre de connaître non seulement le risque immédiat lié à la présence de revêtements dégradés contenant du plomb (qui génèrent spontanément des poussières ou des écailles pouvant être ingérées par un enfant), mais aussi le risque potentiel lié à la présence de revêtements en bon état contenant du plomb (encore non accessible).</p> <p>Quand le CREP est réalisé en application des Articles L.1334-6 et L.1334-7, il porte uniquement sur les revêtements privatifs d'un logement, y compris les revêtements extérieurs au logement (volet, portail, grille, ...)</p> <p>Quand le CREP est réalisé en application de l'Article L.1334-8, seuls les revêtements des parties communes sont concernés (sans omettre, par exemple, la partie extérieure de la porte palière).</p> <p>La recherche de canalisations en plomb ne fait pas partie du champ d'application du CREP.</p> <p>Si le bien immobilier concerné est affecté en partie à des usages autres que l'habitation, le CREP ne porte que sur les parties affectées à l'habitation. Dans les locaux annexes de l'habitation, le CREP porte sur ceux qui sont destinés à un usage courant, tels que la buanderie</p>					
B Objet du CREP					
<input checked="" type="checkbox"/> Les parties privatives <input type="checkbox"/> Occupées Par des enfants mineurs : <input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non Nombre d'enfants de moins de 6 ans :	<input checked="" type="checkbox"/> Avant la vente <input type="checkbox"/> Ou avant la mise en location <input type="checkbox"/> Avant travaux				
C Adresse du bien					
880 route de Retjons 40120 LENCOUACQ					
D Propriétaire					
Nom : Succession [REDACTED] Adresse : 880 route de Retjons - 40120 LENCOUACQ					
E Commanditaire de la mission					
Nom : Succession [REDACTED] Qualité :					
Adresse : 880 route de Retjons 40120 LENCOUACQ					
F L'appareil à fluorescence X					
Nom du fabricant de l'appareil : FoNDIS Modèle de l'appareil : FEnX 2 N° de série : 2-0079					
Nature du radionucléide : CADMIUM 109 Date du dernier chargement de la source : 03/05/2023 Activité de la source à cette date : 890 Mbq					
G Dates et validité du constat					
N° Constat : CC07F24A P Date du constat : 07/06/2024					
Date du rapport : 07/06/2024 Date limite de validité : 06/06/2025					
H Conclusion					
Classement des unités de diagnostic :					
Total	Non mesurées Nombre : %	Classe 0 Nombre : %	Classe 1 Nombre : %	Classe 2 Nombre : %	Classe 3 Nombre : %
275	86 : 31,27 %	176 : 64,00 %	0 : 0,00 %	5 : 1,82 %	8 : 2,91 %
Des revêtements non dégradés, non visibles (classe 1) ou en état d'usage (classe 2) contenant du plomb ont été mis en évidence Le propriétaire doit veiller à l'entretien des revêtements recouvrant les unités de diagnostic de classe 1 et 2, afin d'éviter leur dégradation future.					
Des revêtements dégradés contenant du plomb (classe 3) ont été mis en évidence.					
En application de l'article L. 1334-9 du code de la santé publique, le propriétaire du bien, objet de ce constat, doit effectuer les travaux appropriés pour supprimer l'exposition au plomb, tout en garantissant la sécurité des occupants. Il doit également transmettre une copie complète du constat, annexes comprises, aux occupants de l'immeuble ou de la partie d'immeuble concernée et à toute personne amenée à effectuer des travaux dans cet immeuble ou la partie d'immeuble concernée.					
I Auteur du constat					
Signature  SESO Société d'Expertises de Santé et de Sécurité 60 rue de la République 63000 MARRIAT Tél. 05 59 44 00 96 - Fax 05 59 30 02 71	Cabinet : SESO Nom du responsable : DELAYRE Laurent Nom du diagnostiqueur : CAILLIEZ Christophe Organisme d'assurance : GAN ASSURANCES Police : 191.284.059				

SOMMAIRE

PREMIERE PAGE DU RAPPORT

RAPPEL DU CADRE REGLEMENTAIRE ET DES OBJECTIFS DU CREP	1
OBJET DU CREP	1
ADRESSE DU BIEN	1
PROPRIETAIRE.....	1
COMMANDITAIRE DE LA MISSION.....	1
L'APPAREIL A FLUORESCENCE X.....	1
DATES ET VALIDITE DU CONSTAT	1
CONCLUSION	1
AUTEUR DU CONSTAT	1
RAPPEL DE LA COMMANDE ET DES REFERENCES REGLEMENTAIRES.....	3
ARRETE DU 19 AOUT 2011 RELATIF AU CONSTAT DE RISQUE D'EXPOSITION AU PLOMB.....	3
- ARTICLES L. 1334-5 A L. 1334-10 ET R. 1334-10 A R. 1334-12 DU CODE DE LA SANTE PUBLIQUE	3
RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LA MISSION	3
L'AUTEUR DU CONSTAT.....	3
AUTORISATION ASN ET PERSONNE COMPETENTE EN RADIOPROTECTION (PCR)	3
ETALONNAGE DE L'APPAREIL.....	3
LE LABORATOIRE D'ANALYSE EVENTUEL.....	3
DESCRIPTION DE L'ENSEMBLE IMMOBILIER	3
LE BIEN OBJET DE LA MISSION	3
OCCUPATION DU BIEN	3
Liste des locaux visites	4
Liste des locaux non visites	4
METHODOLOGIE EMPLOYEE.....	5
VALEUR DE REFERENCE UTILISEE POUR LA MESURE DU PLOMB PAR FLUORESCENCE X	5
STRATEGIE DE MESURAGE	5
RECOURS A L'ANALYSE CHIMIQUE DU PLOMB PAR UN LABORATOIRE	5
PRESENTATION DES RESULTATS	6
CROQUIS.....	7
RESULTATS DES MESURES	9
COMMENTAIRES.....	25
LES SITUATIONS DE RISQUE	25
TRANSMISSION DU CONSTAT AU DIRECTEUR GENERAL DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE	25
OBLIGATIONS D'INFORMATIONS POUR LES PROPRIETAIRES.....	25
ANNEXES	26
ATTESTATION DU FABRICANT DE LA MACHINE PLOMB.....	27

1 RAPPEL DE LA COMMANDE ET DES REFERENCES REGLEMENTAIRES

Arrêté du 19 août 2011 relatif au constat de risque d'exposition au plomb
- Articles L. 1334-5 à L. 1334-10 et R. 1334-10 à R. 1334-12 du code de la santé publique

2 RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LA MISSION

2.1 L'auteur du constat

Nom et prénom de l'auteur du constat : CAILLIEZ Christophe	Le présent rapport est établi par une personne dont les compétences sont certifiées par : LCC QUALIXPERT, 17 rue Borrel 81100 CASTRES Numéro de Certification de qualification : C2046 Date d'obtention : 12/02/2023
--	---

2.2 Autorisation ASN et personne compétente en radioprotection (PCR)

Autorisation ASN (DGSNR) : T400287 Nom du titulaire : SESO	Date d'autorisation : 08/10/2021 Expire le : 21/06/2027
---	--

Nom de la personne compétente en Radioprotection (PCR) : **Anthony CITE**

2.3 Etalonnage de l'appareil

Fabricant de l'étalon : auto-calibration N° NIST de l'étalon :	Concentration : 1 mg/cm² Incertitude : 0,2 mg/cm²
--	--

Vérification de la justesse de l'appareil	N° mesure	Date	Concentration (mg/cm ²)
En début du CREP	1	07/06/2024	1
En fin du CREP	367	07/06/2024	1
Si une remise sous tension a lieu			

La vérification de la justesse de l'appareil consiste à réaliser une mesure de la concentration en plomb sur un étalon à une valeur proche du seuil. En début et en fin de chaque constat et à chaque nouvelle mise sous tension de l'appareil une nouvelle vérification de la justesse de l'appareil est réalisée.

2.4 Le laboratoire d'analyse éventuel

Nom du laboratoire : NC Nom du contact : NC	Coordonnées : NC
--	-------------------------

2.5 Description de l'ensemble immobilier

Année de construction : 1910 Nombre de bâtiments : 1	Nombre de cages d'escalier : 2 Nombre de niveaux : 2
---	---

2.6 Le bien objet de la mission

Adresse : 880 route de Retjons 40120 LENCOUACQ Type : Maison Nombre de Pièces : Référence Cadastre : NC	Bâtiment : Entrée/cage n° : Etage : Situation sur palier : Destination du bâtiment : Habitation (Maisons individuelles)
---	--

2.7 Occupation du bien

L'occupant est <input type="checkbox"/> Propriétaire <input type="checkbox"/> Locataire <input checked="" type="checkbox"/> Sans objet, le bien est vacant	Nom de l'occupant si différent du propriétaire : Nom :
---	---

2.8 Liste des locaux visités		
N°	Local	Etage
1	Auvent	RDC
2	Entrée	RDC
3	Salon n°1	RDC
4	Couloir	RDC
5	Séjour/Cuisine	RDC
6	Débarras	RDC
7	W.C. n°1	RDC
8	Bureau	RDC
9	Buanderie	RDC
10	Salon n°2	RDC
11	Salon n°3	RDC
12	Palier	1er étage
13	Dressing n°1	1er étage
14	Chambre n°1	1er étage
15	Dégagement n°1	1er étage
16	Chambre n°2	1er étage
17	Salle d'eau	1er étage
18	Dressing n°2	1er étage
19	Chambre n°3	1er étage
20	Chambre n°4	1er étage
21	Dégagement n°2	1er étage
22	W.C. n°2	1er étage
23	Chambre n°5	1er étage
24	Salle de bains	1er étage
25	Grenier n°1	2ème étage
26	Balcon	1er étage

2.9 Liste des locaux non visités			
N°	Local	Etage	Justification
27	Local technique	Dépendances	Non concerné, pas à usage d'habitation.
28	Pièce n°1	Dépendances	Non concerné, pas à usage d'habitation.
29	Garage	Dépendances	Non concerné, pas à usage d'habitation.
30	Pièce n°2	Dépendances	Non concerné, pas à usage d'habitation.
31	Appenti	Dépendances	Non concerné, pas à usage d'habitation.
32	Atelier	Dépendances	Non concerné, pas à usage d'habitation.
33	Grenier n°2	Dépendances	Non concerné, pas à usage d'habitation.
34	Grenier n°3	Dépendances	Non concerné, pas à usage d'habitation.
35	Niche	Dépendances	Non concerné, pas à usage d'habitation.

3 METHODOLOGIE EMPLOYEE

La recherche et la mesure du plomb présent dans les peintures ou les revêtements ont été réalisées selon l'arrêté du 19 août 2011 relatif au constat de risque d'exposition au plomb.

Les mesures de la concentration surfacique en plomb sont réalisées à l'aide d'un appareil à fluorescence X (XRF) à lecture directe permettant d'analyser au moins une raie K du spectre de fluorescence du plomb, et sont exprimées en mg/cm².

Les éléments de construction de facture récente ou clairement identifiables comme postérieurs au 1^{er} janvier 1949 ne sont pas mesurés, à l'exception des huisseries ou autres éléments métalliques tels que volets, grilles,... (ceci afin d'identifier la présence éventuelle de minium de plomb).

3.1 Valeur de référence utilisée pour la mesure du plomb par fluorescence x

Les mesures par fluorescence X effectuées sur des revêtements sont interprétées en fonction de la valeur de référence fixée par l'arrêté du 19 août 2011 relatif au constat de risque d'exposition au plomb : 1 mg/cm².

3.2 Stratégie de mesurage

Sur chaque unité de diagnostic recouverte d'un revêtement, l'auteur du constat effectue :

- 1 seule mesure si celle-ci montre la présence de plomb à une concentration supérieure ou égale au seuil de 1 milligramme par centimètre carré (1 mg/cm²) ;
- 2 mesures si la première ne montre pas la présence de plomb à une concentration supérieure ou égale au seuil de 1 milligramme par centimètre carré (1 mg/cm²) ;
- 3 mesures si les deux premières ne montrent pas la présence de plomb à une concentration supérieure ou égale au seuil de 1 milligramme par centimètre carré (1 mg/cm²), mais que des unités de diagnostic du même type ont été mesurées avec une concentration en plomb supérieure ou égale à ce seuil dans un même local.

Dans le cas où plusieurs mesures sont effectuées sur une unité de diagnostic, elles sont réalisées à des endroits différents pour minimiser le risque de faux négatifs.

3.3 Recours à l'analyse chimique du plomb par un laboratoire

À titre exceptionnel, l'auteur du constat tel que défini à l'Article R.1334-11 du code de la santé publique peut recourir à des prélèvements de revêtements qui sont analysés en laboratoire pour la recherche du plomb acido-soluble selon la norme NF X 46-031 «*Diagnostic plomb — Analyse chimique des peintures pour la recherche de la fraction acido-soluble du plomb*», dans les cas suivants :

- lorsque la nature du support (forte rugosité, surface non plane, etc.) ou le difficile accès aux éléments de construction à analyser ne permet pas l'utilisation de l'appareil portable à fluorescence X ;
- lorsque dans un même local, au moins une mesure est supérieure au seuil de 1 milligramme par centimètre carré (1 mg/cm²), mais aucune mesure n'est supérieure à 2 mg/cm² ;
- lorsque, pour une unité de diagnostic donnée, aucune mesure n'est concluante au regard de la précision de l'appareil.

Le prélèvement est réalisé conformément aux préconisations de l'arrêté du 19 août 2011 relatif au constat de risque d'exposition au plomb sur une surface suffisante pour que le laboratoire dispose d'un échantillon permettant l'analyse dans de bonnes conditions (prélèvement de 0,5 g à 1 g).

Dans ce dernier cas, et quel que soit le résultat de l'analyse par fluorescence X, une mesure sera déclarée négative si la fraction acido-soluble mesurée en laboratoire est strictement inférieure à 1,5 mg/g.

4 PRESENTATION DES RESULTATS

Afin de faciliter la localisation des mesures, l'auteur du constat divise chaque local en plusieurs zones, auxquelles il attribue une lettre (A, B, C ...) selon la convention décrite ci-dessous.

La convention d'écriture sur le croquis et dans le tableau des mesures est la suivante :

- la zone de l'accès au local est nommée «A» et est reportée sur le croquis. Les autres zones sont nommées «B», «C», «D», ... dans le sens des aiguilles d'une montre
- la zone «plafond» est indiquée en clair.

Les unités de diagnostic (UD) (par exemple : un mur d'un local, la plinthe du même mur, l'ouvrant d'un portant ou le dormant d'une fenêtre, ...) faisant l'objet d'une mesure sont classées dans le tableau des mesures selon le tableau suivant en fonction de la concentration en plomb et de la nature de la dégradation.

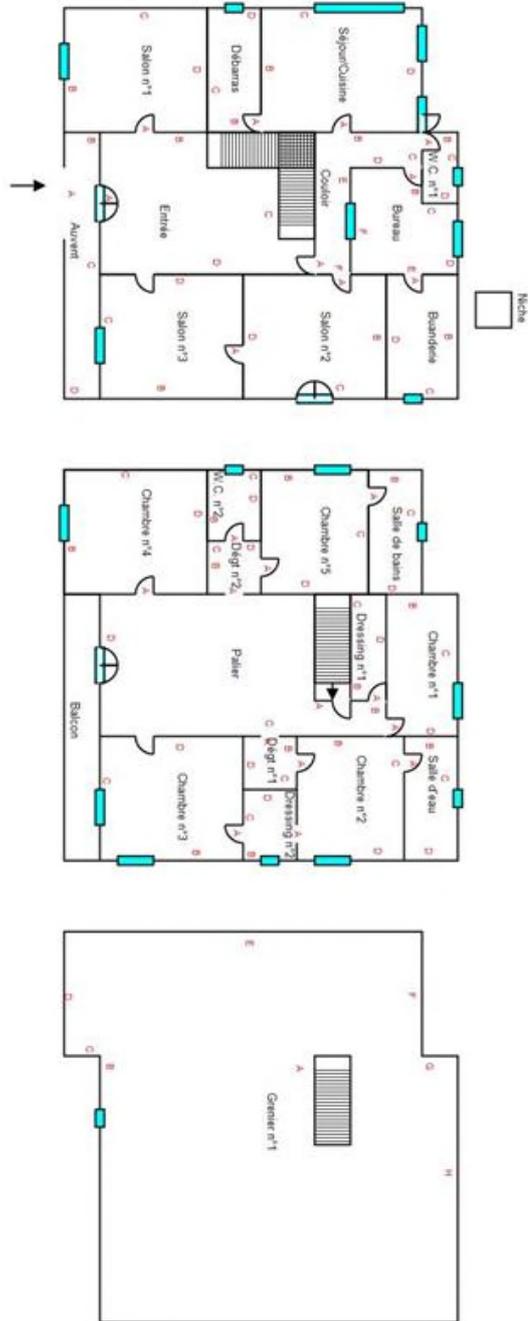
NOTE Une unité de diagnostic (UD) est un ou plusieurs éléments de construction ayant même substrat et même historique en matière de construction et de revêtement.

Classement des unités de diagnostic:

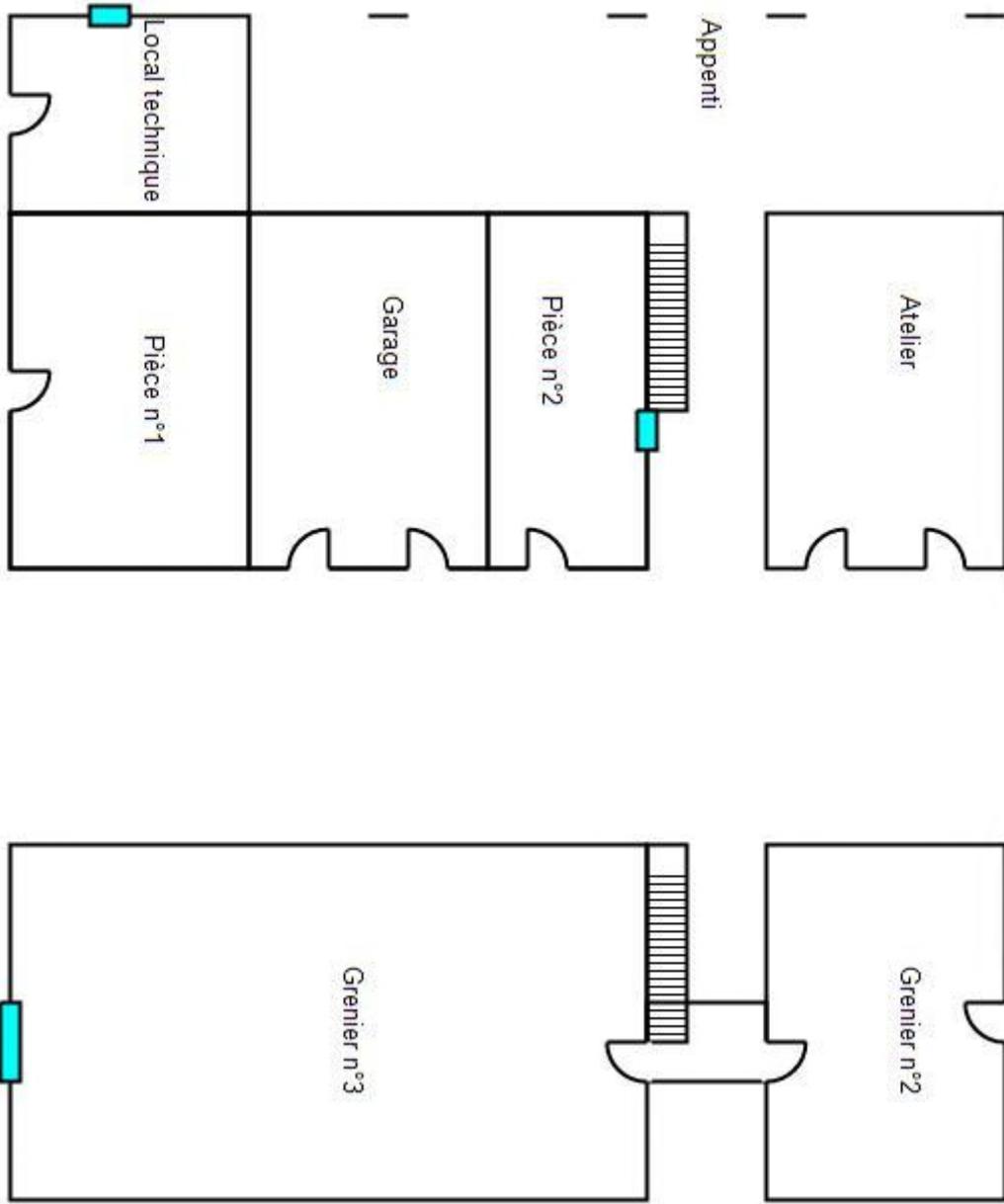
Concentration en plomb	Etat de conservation	Classement
< Seuil		0
≥ Seuil	Non dégradé (ND) ou non visible (NV)	1
	Etat d'usage (EU)	2
	Dégradé (D)	3

5 CROQUIS

Croquis N°1



Croquis N°2



6 RESULTATS DES MESURES

Local : Auvent (RDC)

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm²)	Classement	Observations	
2	A	Garde-corps	Enduit lissé	Peinture	Gauche			0,52	0		
3					Droite			0,21			
	B	Mur	Brique	Crépi						Absence de revêtement	
4	B	Mur	Enduit lissé	Peinture	Gauche			0,52	0		
5					Droite			0,58			
	C	Mur	Brique	Crépi						Absence de revêtement	
6	C	Mur	Enduit lissé	Peinture	Gauche			0,03	0		
7					Droite			0,44			
8	D	Garde-corps	Enduit lissé	Peinture	Gauche			0,06	0		
9					Droite			0,01			
Nombre total d'unités de diagnostic			6		Nombre d'unités de classe 3			0	% de classe 3		0,00 %

Local : Entrée (RDC)

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm²)	Classement	Observations
26	A	Mur	Plâtre	Peinture	Gauche			0,38	0	
27					Droite			0,28		
40	A	Porte-fenêtre	Volets	Métal	Peinture	Gauche		0,34	0	
41						Droite				
38	A	Porte-fenêtre (extérieure)	Dormant et ouvrant extérieur	Bois	Peinture	Gauche		0,11	0	
39						Droite				
36	A	Porte-fenêtre (intérieure)	Dormant et ouvrant intérieur	Bois	Peinture	Gauche		0,08	0	
37						Droite				
10	B	Bloc-porte (intérieure) n°1	Dormant et ouvrant intérieur	Bois	Peinture	Gauche		0,62	0	
11						Droite				
28	B	Mur	Plâtre	Peinture	Gauche			0,1	0	
29					Droite			0,7		
12	C	Bloc-porte (intérieure) n°2	Dormant et ouvrant intérieur	Bois	Peinture	Gauche		0,33	0	
13						Droite				
30	C	Mur	Plâtre	Peinture	Gauche			0,03	0	
31					Droite			0,66		
14	D	Bloc-porte (intérieure) n°3	Dormant et ouvrant intérieur	Bois	Peinture	Gauche		0,1	0	
15						Droite				
32	D	Mur	Plâtre	Peinture	Gauche			0,09	0	
33					Droite			0,7		

Constat des Risques d'Exposition au Plomb

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm ²)	Classement	Observations
	Plafond	Plafond	Placoplâtre	Peinture						Elément récent
16	Toutes zones	Ensemble des balustres	Bois	Peinture	Gauche			0,7	0	
17					Droite			0,61		
18	Toutes zones	Ensemble des contre-marches	Bois	Peinture	Gauche			0,01	0	
19					Droite			0,03		
20	Toutes zones	Ensemble des marches	Bois	Peinture	Gauche			0,59	0	
21					Droite			0,12		
22	Toutes zones	Limon	Bois	Peinture	Gauche			0,63	0	
23					Droite			0,09		
24	Toutes zones	Plinthes n°1escalier	Bois	Peinture	Gauche			0,14	0	
25					Droite			0,25		
34	Toutes zones	Plinthes n°2	Bois	Peinture	Gauche			0,1	0	
35					Droite			0,11		
42	Toutes zones	Rampe	Bois	Peinture	Gauche			0,08	0	
43					Droite			0,62		
Nombre total d'unités de diagnostic			18	Nombre d'unités de classe 3			0	% de classe 3	0,00 %	

Local : Salon n°1 (RDC)

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm ²)	Classement	Observations
	A	Bloc-porte (intérieur) Dormant et ouvrant intérieur	Bois	Peinture						Elément récent
44	A	Mur	Plâtre	Peinture	Gauche			0,7	0	
45					Droite			0,56		
	B	Mur	Placoplâtre	Non peint						Elément récent
	C	Fenêtre (extérieure) Dormant et ouvrant extérieur	Bois	Peinture						Elément récent
	C	Fenêtre (intérieure) Dormant et ouvrant intérieur	Bois	Vernis						Elément récent
	C	Mur	Placoplâtre	Non peint						Elément récent
46	D	Mur	Plâtre	Peinture	Gauche			0,22	0	
47					Droite			0,08		
48	Plafond	Plafond	Plâtre	Peinture	Gauche			0,26	0	
49					Droite			0,06		
50	Toutes zones	Plinthes	Bois	Peinture	Gauche			0,1	0	
51					Droite			0,13		
Nombre total d'unités de diagnostic			9	Nombre d'unités de classe 3			0	% de classe 3	0,00 %	

Constat des Risques d'Exposition au Plomb

Local : Couloir (RDC)											
N°	Zone	Unité de diagnostic		Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm ²)	Classement	Observations
52	A	Bloc-porte (intérieur) n°1	Dormant et ouvrant intérieur	Bois	Peinture	Gauche			0,1	0	
53						Droite			0,34		
64	A	Mur		Plâtre	Peinture	Gauche			0,11	0	
65						Droite			0,11		
54	B	Bloc-porte (intérieur) n°2	Dormant et ouvrant intérieur	Bois	Peinture	Gauche			0,22	0	
55						Droite			0,42		
66	B	Mur		Plâtre	Peinture	Gauche			0,68	0	
67						Droite			0,64		
56	C	Bloc-porte (intérieur) n°3	Dormant et ouvrant intérieur	Bois	Peinture	Gauche			0,61	0	
57						Droite			0,08		
68	C	Mur		Plâtre	Peinture	Gauche			0,08	0	
69						Droite			0,11		
58	D	Bloc-porte (intérieur) n°4	Dormant et ouvrant intérieur	Bois	Peinture	Gauche			0,08	0	
59						Droite			0,28		
70	D	Mur		Plâtre	Peinture	Gauche			0,52	0	
71						Droite			0,08		
62	E	Fenêtre (intérieure)	Dormant et ouvrant intérieur	Bois	Peinture	Gauche			0,54	0	
63						Droite			0,38		
72	E	Mur		Plâtre	Peinture	Gauche			0,63	0	
73						Droite			0,1		
60	F	Bloc-porte (intérieur) n°5	Dormant et ouvrant intérieur	Bois	Peinture	Gauche			0,21	0	
61						Droite			0,08		
74	F	Mur		Plâtre	Peinture	Gauche			0,7	0	
75						Droite			0,37		
76	Plafond	Plafond		Bois	Peinture	Gauche			0,05	0	
77						Droite			0,02		
	Toutes zones	Plinthes		Carrelage	Non peint						Non peint
Nombre total d'unités de diagnostic				14	Nombre d'unités de classe 3			0	% de classe 3		0,00 %

Local : Séjour/Cuisine (RDC)											
N°	Zone	Unité de diagnostic		Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm ²)	Classement	Observations
78	A	Bloc-porte (intérieur) n°1	Dormant et ouvrant intérieur	Bois	Peinture	Gauche			0,09	0	
79						Droite			0,59		
	A	Mur		Placoplâtre	Peinture						Elément récent
	B	Bloc-porte (intérieur) n°2	Dormant et ouvrant intérieur	Bois	Peinture						Elément récent

N°	Zone	Unité de diagnostic		Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm ²)	Classement	Observations	
	B	Mur		Placoplâtre	Peinture						Elément récent	
82	C	Fenêtre (extérieure) n°1	Dormant et ouvrant extérieur	Bois	Peinture	Gauche			0,03	0		
83						Droite			0,09			
80	C	Fenêtre (intérieure) n°1	Dormant et ouvrant intérieur	Bois	Peinture	Gauche			0,04	0		
81						Droite			0,66			
84	C	Fenêtre n°1	Volets	Bois	Peinture	Gauche			0,09	0		
85						Droite			0,1			
	C	Mur		Placoplâtre	Peinture						Elément récent	
88	D	Fenêtre (extérieure) n°2	Dormant et ouvrant extérieur	Bois	Peinture	Gauche			0,49	0		
89						Droite			0,46			
86	D	Fenêtre (intérieure) n°2	Dormant et ouvrant intérieur	Bois	Peinture	Gauche			0,08	0		
87						Droite			0,48			
90	D	Fenêtre n°2	Volets	Métal	Peinture	Gauche	D	Ecaillage	6,11	3		
	D	Mur		Placoplâtre	Peinture						Elément récent	
95	D	Porte-fenêtre	Volets	Bois	Peinture	Gauche			0,11	0		
96						Droite			0,59			
93	D	Porte-fenêtre (extérieure)	Dormant et ouvrant extérieur	Bois	Peinture	Gauche			0,1	0		
94						Droite			0,08			
91	D	Porte-fenêtre (intérieure)	Dormant et ouvrant intérieur	Bois	Peinture	Gauche			0,37	0		
92						Droite			0,34			
	Plafond	Plafond		Placoplâtre	Peinture						Elément récent	
Nombre total d'unités de diagnostic				16	Nombre d'unités de classe 3				1	% de classe 3		6,25 %

Local : Débarras (RDC)											
N°	Zone	Unité de diagnostic		Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm ²)	Classement	Observations
98	A	Bloc-porte (intérieure)	Dormant et ouvrant intérieur	Bois	Peinture	Droite			0,08	0	
97						Gauche			0,08		
104	A	Mur		Plâtre	Peinture	Gauche			0,04	0	
105						Droite			0,27		
106	B	Mur		Plâtre	Peinture	Gauche			0,55	0	
107						Droite			0,16		
108	C	Mur		Plâtre	Peinture	Gauche			0,52	0	
109						Droite			0,06		
103	D	Fenêtre	Volets	Métal	Peinture	Gauche	D	Ecaillage	2,72	3	
101	D	Fenêtre (extérieure)	Dormant et ouvrant extérieur	Bois	Peinture	Gauche			0,1	0	
102						Droite			0,59		
99	D	Fenêtre	Dormant et	Bois	Peinture	Gauche			0,64	0	

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm ²)	Classement	Observations
100		(intérieure) ouvrant intérieur			Droite			0,08		
	D	Mur	Placoplâtre	Peinture						Elément récent
	Plafond	Plafond	Placoplâtre	Peinture						Elément récent
Nombre total d'unités de diagnostic			9	Nombre d'unités de classe 3			1	% de classe 3		11,11 %

Local : W.C. n°1 (RDC)

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm ²)	Classement	Observations
110	A	Bloc-porte (intérieur) Dormant et ouvrant intérieur	Bois	Peinture	Gauche			0,66	0	
111					Droite			0,09		
116	A	Mur	Plâtre	Peinture	Gauche			0,26	0	
117					Droite			0,56		
118	B	Mur	Plâtre	Peinture	Gauche			0,08	0	
119					Droite			0,7		
114	C	Fenêtre (extérieure) Dormant et ouvrant extérieur	Bois	Peinture	Gauche			0,67	0	
115					Droite			0,5		
112	C	Fenêtre (intérieure) Dormant et ouvrant intérieur	Bois	Peinture	Gauche			0,38	0	
113					Droite			0,6		
	C	Mur	Placoplâtre	Peinture						Elément récent
120	D	Mur	Plâtre	Peinture	Gauche			0,56	0	
121					Droite			0,1		
122	Plafond	Plafond	Bois	Peinture	Gauche			0,23	0	
123					Droite			0,21		
Nombre total d'unités de diagnostic			8	Nombre d'unités de classe 3			0	% de classe 3		0,00 %

Local : Bureau (RDC)

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm ²)	Classement	Observations
124	A	Bloc-porte (intérieur) n°1 Dormant et ouvrant intérieur	Bois	Peinture	Gauche			0,16	0	
125					Droite			0,25		
130	A	Mur	Plâtre	Peinture	Gauche			0,1	0	
131					Droite			0,11		
132	B	Mur	Plâtre	Peinture	Gauche			0,68	0	
133					Droite			0,35		
134	C	Mur	Plâtre	Peinture	Gauche			0,39	0	
135					Droite			0,37		

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm²)	Classement	Observations
	D	Fenêtre (extérieure)	Dormant et ouvrant extérieur	Bois	Vernis					Elément récent
	D	Fenêtre (intérieure) n°1	Dormant et ouvrant intérieur	Bois	Peinture					Elément récent
	D	Mur		Placoplâtre	Non peint					Elément récent
126	E	Bloc-porte (intérieur) n°2	Dormant intérieur	Bois	Peinture	Gauche		0,63	0	
127						Droite		0,19		
136	E	Mur		Plâtre	Peinture	Gauche		0,08	0	
137						Droite		0,46		
128	F	Fenêtre (intérieure) n°2	Dormant et ouvrant intérieur	Bois	Peinture	Gauche		0,09	0	
129						Droite		0,1		
138	F	Mur		Plâtre	Peinture	Gauche		0,63	0	
139						Droite		0,09		
140	Plafond	Plafond		Bois	Peinture	Gauche		0,31	0	
141						Droite		0,68		
	Toutes zones	Plinthes		Carrelage	Non peint					Non peint
Nombre total d'unités de diagnostic				13	Nombre d'unités de classe 3			0	% de classe 3	0,00 %

Local : Buanderie (RDC)

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm²)	Classement	Observations
142	A	Bloc-porte (intérieur)	Dormant intérieur	Bois	Peinture	Gauche		0,4	0	
143						Droite		0,7		
148	A	Mur		Plâtre	Peinture	Gauche		0,09	0	
149						Droite		0,09		
150	B	Mur		Plâtre	Peinture	Gauche		0,68	0	
151						Droite		0,43		
147	C	Fenêtre	Volets	Bois	Peinture	Gauche	D	Ecaillage	6,2	3
146	C	Fenêtre (extérieure)	Dormant et ouvrant extérieur	Bois	Peinture	Gauche	EU	Usure	2	2
144	C	Fenêtre (intérieure)	Dormant et ouvrant intérieur	Bois	Peinture	Gauche		0,09	0	
145						Droite		0,65		
152	C	Mur		Plâtre	Peinture	Gauche		0,47	0	
153						Droite		0,41		
154	D	Mur		Plâtre	Peinture	Gauche		0,1	0	
155						Droite		0,02		
	Plafond	Plafond		Bois	Non peint					Non peint
Nombre total d'unités de diagnostic				9	Nombre d'unités de classe 3			1	% de classe 3	11,11 %

Local : Salon n°2 (RDC)												
N°	Zone	Unité de diagnostic		Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm²)	Classement	Observations	
156	A	Bloc-porte (intérieur) n°1	Dormant et ouvrant intérieur	Bois	Peinture	Gauche			0,16	0		
157						Droite			0,54			
158	A	Mur		Plâtre	Peinture	Gauche			0,52	0		
159						Droite			0,69			
160	B	Mur		Plâtre	Peinture	Gauche			0,44	0		
161						Droite			0,09			
162	C	Mur		Plâtre	Peinture	Gauche			0,65	0		
163						Droite			0,37			
	C	Porte-fenêtre (extérieure)	Dormant et ouvrant extérieur	Bois	Vernis						Elément récent	
	C	Porte-fenêtre (intérieure)	Dormant et ouvrant intérieur	Bois	Peinture						Elément récent	
	D	Bloc-porte (intérieur) n°2	Dormant et ouvrant intérieur	Bois	Non peint						Non peint	
	D	Mur		Placoplâtre	Peinture						Elément récent	
	Plafond	Plafond		Bois	Non peint						Non peint	
	Toutes zones	Plinthes		Bois	Non peint						Non peint	
Nombre total d'unités de diagnostic				10		Nombre d'unités de classe 3			0	% de classe 3		0,00 %

Local : Salon n°3 (RDC)											
N°	Zone	Unité de diagnostic		Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm²)	Classement	Observations
	A	Bloc-porte (intérieur) n°1	Dormant et ouvrant intérieur	Bois	Non peint						Non peint
	B	Fenêtre (extérieure) n°1	Dormant et ouvrant extérieur	Bois	Vernis						Elément récent
	B	Fenêtre (intérieure) n°1	Dormant et ouvrant intérieur	Bois	Vernis						Elément récent
166	B	Fenêtre n°1	Volets	Métal	Peinture	Gauche	EU	Usure	6,68	2	
	C	Fenêtre (extérieure) n°2	Dormant et ouvrant extérieur	Bois	Vernis						Elément récent
	C	Fenêtre (intérieure) n°2	Dormant et ouvrant intérieur	Bois	Vernis						Elément récent
167	C	Fenêtre n°2	Volets	Métal	Peinture	Gauche	EU	Grattage	7,99	2	
164	D	Bloc-porte (intérieur) n°2	Dormant et ouvrant intérieur	Bois	Peinture	Gauche			0,35	0	
165						Droite			0,61		

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm ²)	Classement	Observations
	Plafond	Plafond	Bois	Non peint						Non peint
168	Plafond	Plafond	Plâtre	Peinture	Gauche			0,16	0	
169					Droite			0,55		
170	Toutes zones	Plinthes	Bois	Peinture	Gauche			0,19	0	
171					Droite			0,04		
Nombre total d'unités de diagnostic			11	Nombre d'unités de classe 3			0	% de classe 3	0,00 %	

Local : Palier (1er étage)

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm ²)	Classement	Observations
172	A	Bloc-porte (intérieur) n°1	Dormant et ouvrant intérieur	Bois	Peinture	Gauche		0,22	0	
173						Droite		0,31		
174	A	Bloc-porte (intérieur) n°2	Dormant et ouvrant intérieur	Bois	Peinture	Gauche		0,09	0	
175						Droite		0,09		
182	A	Bloc-porte (intérieur) n°6	Dormant et ouvrant intérieur	Bois	Peinture	Gauche		0,39	0	
183						Droite		0,53		
184	A	Bloc-porte (intérieur) n°7	Dormant intérieur	Bois	Peinture	Gauche		0,17	0	
185						Droite		0,1		
186	A	Mur	Plâtre	Peinture	Gauche		0,53	0		
187					Droite		0,4			
176	B	Bloc-porte (intérieur) n°3	Dormant et ouvrant intérieur	Bois	Peinture	Gauche		0,1	0	
177						Droite		0,11		
188	B	Mur	Plâtre	Peinture	Gauche		0,46	0		
189					Droite		0,52			
178	C	Bloc-porte (intérieur) n°4	Dormant intérieur	Bois	Peinture	Gauche		0,4	0	
179						Droite		0,1		
180	C	Bloc-porte (intérieur) n°5	Dormant et ouvrant intérieur	Bois	Peinture	Gauche		0,08	0	
181						Droite		0,54		
190	C	Mur	Plâtre	Peinture	Gauche		0,26	0		
191					Droite		0,67			
192	D	Mur	Plâtre	Peinture	Gauche		0,2	0		
193					Droite		0,09			
202	D	Porte-fenêtre	Volets	Bois	Peinture	Gauche		0,54	0	
203						Droite		0,29		
200	D	Porte-fenêtre (extérieure)	Dormant et ouvrant extérieur	Bois	Peinture	Gauche		0,34	0	
201						Droite		0,09		
198	D	Porte-fenêtre (intérieure)	Dormant et ouvrant intérieur	Bois	Peinture	Gauche		0,14	0	
199						Droite		0,1		

Constat des Risques d'Exposition au Plomb

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm ²)	Classement	Observations
194	Plafond	Plafond	Plâtre	Peinture	Gauche			0,1	0	
195					Droite			0,02		
196	Toutes zones	Plinthes	Bois	Peinture	Gauche			0,04	0	
197					Droite			0,09		
Nombre total d'unités de diagnostic			16	Nombre d'unités de classe 3			0	% de classe 3	0,00 %	

Local : Dressing n°1 (1er étage)

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm ²)	Classement	Observations
204	A	Bloc-porte (intérieur)	Dormant et ouvrant intérieur	Bois	Peinture	Gauche		0,46	0	
205						Droite		0,06		
206	A	Mur	Plâtre	Peinture	Gauche			0,56	0	
207					Droite		0,37			
208	B	Mur	Plâtre	Peinture	Gauche			0,64	0	
209					Droite		0,68			
210	C	Mur	Plâtre	Peinture	Gauche			0,47	0	
211					Droite		0,1			
212	D	Mur	Plâtre	Peinture	Gauche			0,62	0	
213					Droite		0,29			
214	Plafond	Plafond	Plâtre	Peinture	Gauche			0,09	0	
215					Droite		0,11			
Nombre total d'unités de diagnostic			6	Nombre d'unités de classe 3			0	% de classe 3	0,00 %	

Local : Chambre n°1 (1er étage)

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm ²)	Classement	Observations
216	A	Bloc-porte (intérieur)	Dormant et ouvrant intérieur	Bois	Peinture	Gauche		0,31	0	
217						Droite		0,1		
218	A	Mur	Plâtre	Peinture	Gauche			0,63	0	
219					Droite		0,09			
	B	Mur	Placoplâtre							Elément récent
	C	Fenêtre (extérieure)	Dormant et ouvrant extérieur	Bois	Vernis					Elément récent
	C	Fenêtre (intérieure)	Dormant et ouvrant intérieur	Bois	Vernis					Elément récent
	C	Mur	Placoplâtre							Elément récent
220	D	Mur	Plâtre	Peinture	Gauche			0,09	0	
221					Droite		0,1			

Constat des Risques d'Exposition au Plomb

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm²)	Classement	Observations
	D	Plinthes	Bois	Non peint						Non peint
222	Plafond	Plafond	Plâtre	Peinture	Gauche			0,16	0	
223					Droite			0,66		
Nombre total d'unités de diagnostic			9	Nombre d'unités de classe 3			0	% de classe 3	0,00 %	

Local : Dégagement n°1 (1er étage)

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm²)	Classement	Observations
224	A	Bloc-porte (intérieur) n°1	Bois	Peinture	Gauche			0,3	0	
225					Droite			0,53		
228	A	Mur	Plâtre	Peinture	Gauche			0,46	0	
229					Droite			0,09		
226	B	Bloc-porte (intérieur) n°2	Bois	Peinture	Gauche			0,09	0	
227					Droite			0,38		
230	B	Mur	Plâtre	Peinture	Gauche			0,09	0	
231					Droite			0,12		
232	C	Mur	Plâtre	Peinture	Gauche			0,09	0	
233					Droite			0,46		
234	D	Mur	Plâtre	Peinture	Gauche			0,55	0	
235					Droite			0,1		
236	Plafond	Plafond	Plâtre	Peinture	Gauche			0,11	0	
237					Droite			0,11		
238	Toutes zones	Plinthes	Bois	Peinture	Gauche			0,07	0	
239					Droite			0,12		
Nombre total d'unités de diagnostic			8	Nombre d'unités de classe 3			0	% de classe 3	0,00 %	

Local : Chambre n°2 (1er étage)

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm²)	Classement	Observations
240	A	Bloc-porte (intérieur) n°1	Bois	Peinture	Gauche			0,31	0	
241					Droite			0,16		
244	A	Mur	Plâtre	Peinture	Gauche			0,06	0	
245					Droite			0,36		
	B	Mur	Placoplâtre	Peinture						Elément récent
242	C	Bloc-porte (intérieur) n°2	Bois	Peinture	Gauche			0,09	0	
243					Droite			0,09		
	C	Fenêtre (extérieure)	Bois	Vernis						Elément récent

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm ²)	Classement	Observations
	C	Fenêtre (intérieure)	Dormant et ouvrant intérieur	Bois	Vernis					Elément récent
	C	Mur		Placoplâtre	Peinture					Elément récent
	D	Mur		Placoplâtre	Peinture					Elément récent
	Plafond	Plafond		Placoplâtre	Peinture					Elément récent
Nombre total d'unités de diagnostic			9	Nombre d'unités de classe 3			0	% de classe 3	0,00 %	

Local : Salle d'eau (1er étage)

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm ²)	Classement	Observations
246	A	Bloc-porte (intérieure)	Dormant et ouvrant intérieur	Bois	Peinture	Gauche		0,06	0	
247						Droite		0,1		
252	A	Mur		Plâtre	Papier peint	Gauche		0,22	0	
253						Droite		0,35		
254	B	Mur		Plâtre	Papier peint	Gauche		0,1	0	
255						Droite		0,39		
250	C	Fenêtre (extérieure)	Dormant et ouvrant extérieur	Bois	Peinture	Gauche		0,08	0	
251						Droite		0,12		
248	C	Fenêtre (intérieure)	Dormant et ouvrant intérieur	Bois	Peinture	Gauche		0,03	0	
249						Droite		0,1		
256	C	Mur		Plâtre	Papier peint	Gauche		0,65	0	
257						Droite		0,1		
258	D	Mur		Plâtre	Papier peint	Gauche		0,11	0	
259						Droite		0,1		
260	Plafond	Plafond		Plâtre	Peinture	Gauche		0,22	0	
261						Droite		0,2		
Nombre total d'unités de diagnostic			8	Nombre d'unités de classe 3			0	% de classe 3	0,00 %	

Local : Dressing n°2 (1er étage)

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm ²)	Classement	Observations
264	A	Mur		Plâtre	Peinture	Gauche		0,1	0	
265						Droite		0,36		
270	B	Fenêtre	Volets	Métal	Peinture	Gauche	EU	Grattage	2	2
268	B	Fenêtre (extérieure)	Dormant et ouvrant extérieur	Bois	Peinture	Gauche		0,08	0	
269						Droite		0,1		
266	B	Fenêtre (intérieure)	Dormant et ouvrant intérieur	Bois	Peinture	Gauche		0,07	0	
267						Droite		0,17		

N°	Zone	Unité de diagnostic		Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm ²)	Classement	Observations
271	B	Mur		Plâtre	Peinture	Gauche			0,11	0	
272						Droite			0,22		
262	C	Bloc-porte (intérieur) n°1	Dormant et ouvrant intérieur	Bois	Peinture	Gauche			0,1	0	
263						Droite			0,1		
273	C	Mur		Plâtre	Peinture	Gauche			0,09	0	
274						Droite			0,52		
277	C et D	Plinthes		Bois	Peinture	Gauche			0,2	0	
278						Droite			0,38		
275	D	Mur		Plâtre	Peinture	Gauche			0,49	0	
276						Droite			0,08		
	Plafond	Plafond		Placoplâtre	Peinture						Elément récent
Nombre total d'unités de diagnostic				10	Nombre d'unités de classe 3			0	% de classe 3		0,00 %

Local : Chambre n°3 (1er étage)											
N°	Zone	Unité de diagnostic		Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm ²)	Classement	Observations
285	A	Bloc-porte (intérieur) n°1	Dormant et ouvrant intérieur	Bois	Peinture	Gauche			0,36	0	
286						Droite			0,58		
	A	Mur		Placoplâtre	Peinture						Elément récent
	B	Fenêtre (extérieure) n°1	Dormant et ouvrant extérieur	Bois	Vernis						Elément récent
	B	Fenêtre (intérieure) n°1	Dormant et ouvrant intérieur	Bois	Vernis						Elément récent
279	B	Fenêtre n°1	Volets	Métal	Peinture	Gauche	D	Ecaillage	3,79	3	
	B	Mur		Placoplâtre	Peinture						Elément récent
	C	Fenêtre (extérieure) n°2	Dormant et ouvrant extérieur	Bois	Vernis						Elément récent
	C	Fenêtre (intérieure) n°2	Dormant et ouvrant intérieur	Bois	Vernis						Elément récent
280	C	Fenêtre n°2	Volets	Métal	Peinture	Gauche	EU	Usure	2,52	2	
	C	Mur		Placoplâtre	Peinture						Elément récent
287	D	Bloc-porte (intérieur) n°2	Dormant et ouvrant intérieur	Bois	Peinture	Gauche			0,07	0	
288						Droite			0,67		
281	D	Mur		Plâtre	Peinture	Gauche			0,61	0	
282						Droite			0,1		
	Plafond	Plafond		Placoplâtre	Peinture						Elément récent
283	Toutes zones	Plinthes		Bois	Peinture	Gauche			0,48	0	
284						Droite			0,1		

Nombre total d'unités de diagnostic	14	Nombre d'unités de classe 3	1	% de classe 3	7,14 %
-------------------------------------	----	-----------------------------	---	---------------	--------

Local : Chambre n°4 (1er étage)

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm²)	Classement	Observations
289	A	Bloc-porte (intérieur) Dormant et ouvrant intérieur	Bois	Peinture	Gauche			0,1	0	
290					Droite			0,5		
291	A	Mur	Plâtre	Peinture	Gauche			0,37	0	
292					Droite			0,16		
295	B	Fenêtre Volets	Métal	Peinture	Gauche			0,12	0	
296					Droite			0,14		
	B	Fenêtre (extérieure) Dormant et ouvrant extérieur	Bois	Peinture						Elément récent
	B	Fenêtre (intérieure) Dormant et ouvrant intérieur	Bois	Vernis						Elément récent
	B	Mur	Placoplâtre	Peinture						Elément récent
	C	Mur	Placoplâtre	Peinture						Elément récent
293	D	Mur	Plâtre	Peinture	Gauche			0,29	0	
294					Droite			0,12		
	Plafond	Plafond	Placoplâtre	Peinture						Elément récent
297	Toutes zones	Plinthes	Bois	Peinture	Gauche			0,1	0	
298					Droite			0,12		
Nombre total d'unités de diagnostic		10		Nombre d'unités de classe 3		0		% de classe 3		0,00 %

Local : Dégagement n°2 (1er étage)

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm²)	Classement	Observations
299	A	Bloc-porte (intérieur) n°1 Dormant intérieur	Bois	Peinture	Gauche			0,25	0	
300					Droite			0,1		
301	A	Mur	Plâtre	Peinture	Gauche			0,1	0	
302					Droite			0,08		
303	B	Mur	Plâtre	Peinture	Gauche			0,3	0	
304					Droite			0,1		
309	C	Bloc-porte (intérieur) n°2 Dormant et ouvrant intérieur	Bois	Peinture	Gauche			0,28	0	
310					Droite			0,08		
305	C	Mur	Plâtre	Peinture	Gauche			0,17	0	
306					Droite			0,12		
315	D	Bloc-porte (intérieur) n°3 Dormant et ouvrant intérieur	Bois	Peinture	Gauche			0,3	0	
316					Droite			0,05		
307	D	Mur	Plâtre	Peinture	Gauche			0,1	0	
308					Droite			0,52		

Constat des Risques d'Exposition au Plomb

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm²)	Classement	Observations
311	Plafond	Plafond	Plâtre	Peinture	Gauche			0,1	0	
312					Droite			0,41		
313	Toutes zones	Plinthes	Bois	Peinture	Gauche			0,2	0	
314					Droite			0,27		
Nombre total d'unités de diagnostic			9	Nombre d'unités de classe 3			0	% de classe 3	0,00 %	

Local : W.C. n°2 (1er étage)

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm²)	Classement	Observations
317	A	Bloc-porte (intérieur)	Dormant et ouvrant intérieur	Bois	Peinture	Gauche		0,47	0	
318						Droite		0,28		
324	A	Mur	Plâtre	Papier peint	Gauche			0,45	0	
325					Droite		0,58			
326	B	Mur	Plâtre	Papier peint	Gauche			0,09	0	
327					Droite		0,6			
323	C	Fenêtre Volets	Métal	Peinture	Gauche	D	Ecaillage	3,22	3	
321	C	Fenêtre (extérieure)	Dormant et ouvrant extérieur	Bois	Peinture	Gauche		0,09	0	
322						Droite		0,25		
319	C	Fenêtre (intérieure)	Dormant et ouvrant intérieur	Bois	Peinture	Gauche		0,09	0	
320						Droite		0,35		
328	C	Mur	Plâtre	Papier peint	Gauche			0,64	0	
329					Droite		0,1			
330	D	Mur	Plâtre	Papier peint	Gauche			0,1	0	
331					Droite		0,08			
332	Plafond	Plafond	Plâtre	Papier peint	Gauche			0,61	0	
333					Droite		0,38			
334	Toutes zones	Plinthes	Bois	Peinture	Gauche			0,46	0	
335					Droite		0,3			
Nombre total d'unités de diagnostic			10	Nombre d'unités de classe 3			1	% de classe 3	10,00 %	

Local : Chambre n°5 (1er étage)

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm²)	Classement	Observations
336	A	Bloc-porte (intérieur) n°1	Dormant et ouvrant intérieur	Bois	Peinture	Gauche		0,5	0	
337						Droite		0,1		
338	A	Mur	Plâtre	Peinture	Gauche			0,66	0	
339					Droite		0,6			
344	B	Fenêtre Volets	Métal	Peinture	Gauche	D	Ecaillage	3,64	3	

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm²)	Classement	Observations	
	B	Fenêtre (extérieure)	Dormant et ouvrant extérieur	Bois	Peinture					Elément récent	
	B	Fenêtre (intérieure)	Dormant et ouvrant intérieur	Bois	Vernis					Elément récent	
	B	Mur		Placoplâtre	Peinture					Elément récent	
347	C	Bloc-porte (intérieur) n°2	Dormant et ouvrant intérieur	Bois	Peinture	Gauche		0,64	0		
348						Droite		0,11			
340	C	Mur		Plâtre	Peinture	Gauche		0,09	0		
341						Droite		0,24			
342	D	Mur		Plâtre	Peinture	Gauche		0,68	0		
343						Droite		0,57			
	Plafond	Plafond		Placoplâtre	Peinture					Elément récent	
345	Toutes zones	Plinthes		Bois	Peinture	Gauche		0,4	0		
346						Droite		0,21			
Nombre total d'unités de diagnostic			11		Nombre d'unités de classe 3		1		% de classe 3		9,09 %

Local : Salle de bains (1er étage)

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm²)	Classement	Observations	
349	A	Bloc-porte (intérieur)	Dormant et ouvrant intérieur	Bois	Peinture	Gauche		0,11	0		
350						Droite		0,02			
	A	Mur		Placoplâtre	Peinture					Elément récent	
	B	Mur		Placoplâtre	Peinture					Elément récent	
353	C	Fenêtre	Volets	Métal	Peinture	Gauche	D	Ecaillage	4,51	3	
	C	Fenêtre (extérieure)	Dormant et ouvrant extérieur	Bois	Peinture					Elément récent	
	C	Fenêtre (intérieure)	Dormant et ouvrant intérieur	Bois	Vernis					Elément récent	
	C	Mur		Placoplâtre	Peinture					Elément récent	
	D	Mur		Plâtre	Faïence					Absence de revêtement	
351	D	Mur		Plâtre	Peinture	Gauche		0,09	0		
352						Droite		0,08			
	Plafond	Plafond		Placoplâtre	Peinture					Elément récent	
354	Toutes zones	Plinthes		Bois	Peinture	Gauche		0,68	0		
355						Droite		0,65			
Nombre total d'unités de diagnostic			11		Nombre d'unités de classe 3		1		% de classe 3		9,09 %

Local : Balcon (1er étage)											
N°	Zone	Unité de diagnostic		Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm ²)	Classement	Observations
	A	Mur		Brique	Crépi						Absence de revêtement
	A	Mur		Enduit lissé	Non peint						Non peint
363	B	Garde-corps		Enduit lissé	Peinture	Gauche			0,09	0	
364						Droite			0,58		
361	C	Garde-corps		Enduit lissé	Peinture	Gauche			0,27	0	
362						Droite			0,08		
	D	Mur		Brique	Crépi						Absence de revêtement
365	D	Mur		Enduit lissé	Peinture	Gauche			0,49	0	
366						Droite			0,05		
Nombre total d'unités de diagnostic				6	Nombre d'unités de classe 3			0	% de classe 3	0,00 %	

Local : Grenier n°1 (2ème étage)											
N°	Zone	Unité de diagnostic		Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm ²)	Classement	Observations
	A	Bloc-porte (intérieur)	Dormant et ouvrant intérieur	Bois	Non peint						Non peint
	A	Mur		Plâtre	Non peint						Non peint
360	B	Fenêtre	Volets	Métal	Peinture	Gauche	D	Ecaillage	7,03	3	
358	B	Fenêtre (extérieure)	Dormant et ouvrant extérieur	Bois	Peinture	Gauche			0,12	0	
359						Droite			0,65		
356	B	Fenêtre (intérieure)	Dormant et ouvrant intérieur	Bois	Peinture	Gauche			0,28	0	
357						Droite			0,1		
	B	Mur		Enduit lissé	Non peint						Non peint
	C	Mur		Enduit lissé	Non peint						Non peint
	D	Mur		Enduit lissé	Non peint						Non peint
	F	Mur		Enduit lissé	Non peint						Non peint
	G	Mur		Enduit lissé	Non peint						Non peint
	H	Mur		Enduit lissé	Non peint						Non peint
	Plafond	Plafond		Bois	Non peint						Non peint
	Toutes zones	Ensemble des contre-marches		Bois	Non peint						Non peint
	Toutes zones	Ensemble des marches		Bois	Non peint						Non peint
	Toutes zones	Limon		Bois	Non peint						Non peint
Nombre total d'unités de diagnostic				15	Nombre d'unités de classe 3			1	% de classe 3	6,67 %	

LEGENDE			
Localisation	HG : en Haut à Gauche	HC : en Haut au Centre	HD : en Haut à Droite
	MG : au Milieu à Gauche	C : au Centre	MD : au Milieu à Droite
	BG : en Bas à Gauche	BC : en Bas au Centre	BD : en Bas à Droite
Nature des dégradations	ND : Non dégradé	NV : Non visible	
	EU : Etat d'usage	D : Dégradé	

7 COMMENTAIRES

Néant

8 LES SITUATIONS DE RISQUE

Situations de risque de saturnisme infantile	OUI	NON
Au moins un local parmi les locaux objets du constat présente au moins 50 % d'unités de diagnostic de classe 3	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
L'ensemble des locaux objets du présent constat présente au moins 20 % d'unités de diagnostic de classe 3	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>

Situations de dégradation du bâti	OUI	NON
Plancher ou plafond menaçant de s'effondrer ou en tout ou partie effondré	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Traces importantes de coulure ou de ruissellement d'eau sur plusieurs unités de diagnostic d'un même local	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Plusieurs unités de diagnostic d'un même local recouvertes de moisissures ou de tâches d'humidité	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>

Transmission du constat au directeur général de l'agence régionale de santé

Une copie du présent rapport est transmise dans un délai de 5 jours ouvrables, à l'agence régionale de santé de la région d'implantation du bien expertisé si au moins une situation de risque est relevée : Oui Non

9 OBLIGATIONS D'INFORMATIONS POUR LES PROPRIETAIRES

Arrêté du 19 août 2011 relatif au constat de risque d'exposition au plomb, Article R.1334-12 du code de la santé publique :

«L'information des occupants et des personnes amenées à exécuter des travaux, prévue par l'Article L.1334-9 est réalisée par la remise du constat de risque d'exposition au plomb (CREP) par le propriétaire ou l'exploitant du local d'hébergement.»

«Le CREP est tenu par le propriétaire ou l'exploitant du local d'hébergement à disposition des agents ou services mentionnés à l'Article L.1421-1 du code de la santé publique ainsi, le cas échéant, des agents chargés du contrôle de la réglementation du travail et des agents des services de prévention des organismes de sécurité sociale.»

NOTICE D'INFORMATION

Si le logement que vous vendez, achetez ou louez comporte des revêtements contenant du plomb : sachez que le plomb est dangereux pour la santé.

Deux documents vous informent :

- le constat de risque d'exposition au plomb vous permet de localiser précisément ces revêtements : **lisez-le attentivement !**
- la présente notice d'information résume ce que vous devez savoir pour éviter l'exposition au plomb dans ce logement.

Les effets du plomb sur la santé

L'ingestion ou l'inhalation de plomb est toxique. Elle provoque des effets réversibles (anémie, troubles digestifs) ou irréversibles (atteinte du système nerveux, baisse du quotient intellectuel, etc...). Une fois dans l'organisme, le plomb est stocké, notamment dans les os, d'où il peut être libéré dans le sang, des années ou même des dizaines d'années plus tard.

L'intoxication chronique par le plomb, appelée saturnisme, est particulièrement grave chez le jeune enfant. Les femmes en âge de procréer doivent également se protéger car, pendant la grossesse, le plomb peut traverser le placenta et contaminer le fœtus.

Les mesures de prévention en présence de revêtements contenant du plomb

Des peintures fortement chargées en plomb (céruse) ont été couramment utilisées jusque vers 1950. Ces peintures, souvent recouvertes par d'autres revêtements depuis, peuvent être dégradées à cause de l'humidité, à la suite d'un choc, par grattage ou à l'occasion de travaux : les écailles et les poussières ainsi libérées constituent alors une source d'intoxication. Ces peintures représentent le principal risque d'exposition au plomb dans l'habitation.

Le plomb contenu dans les peintures ne présente pas de risque tant qu'elles sont en bon état ou inaccessibles. En revanche, le risque apparaît dès qu'elles s'écaillent ou se dégradent. Dans ce cas, votre enfant peut s'intoxiquer :

- s'il porte à la bouche des écailles de peinture contenant du plomb
- s'il se trouve dans une pièce contaminée par des poussières contenant du plomb
- s'il reste à proximité de travaux dégageant des poussières contenant du plomb.

Le plomb en feuille contenu dans certains papiers peints (posés parfois sur les parties humides des murs) n'est dangereux qu'en cas d'ingestion de fragments de papier. Le plomb laminé des balcons et rebords extérieurs de fenêtre n'est dangereux que si l'enfant a accès à ces surfaces, y porte la bouche ou suce ses doigts après les avoir touchées.

Pour éviter que votre enfant ne s'intoxique :

- Surveillez l'état des peintures et effectuez les menues réparations qui s'imposent sans attendre qu'elles s'aggravent.
- Lutte contre l'humidité, qui favorise la dégradation des peintures ;
- Evitez le risque d'accumulation des poussières : ne posez pas de moquette dans les pièces où l'enfant joue, nettoyez souvent le sol, les rebords de fenêtres avec une serpillière humide ;
- Veillez à ce que votre enfant n'ait pas accès à des peintures dégradées, à des papiers peints contenant une feuille de plomb, ou à du plomb laminé (balcons, rebords extérieurs de fenêtres) ; lavez ses mains, ses jouets.

En cas de travaux portant sur des revêtements contenant du plomb : prenez des précautions

- Si vous confiez les travaux à une entreprise, remettez-lui une copie du constat du risque d'exposition au plomb, afin qu'elle mette en œuvre les mesures de prévention adéquates ;
- Tenez les jeunes enfants éloignés du logement pendant toute la durée des travaux. ; avant tout retour d'un enfant après travaux, les locaux doivent avoir été parfaitement nettoyés ;
- Si vous réalisez les travaux vous-même, prenez soin d'éviter la dissémination de poussières contaminées dans tout le logement et éventuellement le voisinage.

Si vous êtes enceinte

- Ne réalisez jamais vous-même des travaux portant sur des revêtements contenant du plomb ;
- Eloignez-vous de tous travaux portant sur des revêtements contenant du plomb.

Si vous craignez qu'il existe un risque pour votre santé ou celle de votre enfant, parlez-en à votre médecin (généraliste, pédiatre, médecin de protection maternelle et infantile, médecin scolaire) qui prescrira, s'il le juge utile, un dosage de plomb dans le sang (plombémie). Des informations sur la prévention du saturnisme peuvent être obtenues auprès des directions départementales de l'équipement ou des directions départementales des affaires sanitaires et sociales, ou sur les sites internet des ministères chargés de la santé et du logement.

ATTESTATION DU FABRICANT DE LA MACHINE PLOMB



Fabrication, Distribution
Assistance technique
Maintenance d'équipements
scientifiques

Usage maximal des sources Cd-109
dans les analyseurs de fluorescence X portables Fondis Electronic de type FEnX

A qui de droit,

Considérant les performances des analyseurs de fluorescence X portables Fondis Electronic pourvus d'une source isotopique Cadmium 109 conçus pour l'analyse du plomb dans la peinture nous actons les points suivants :

Basée sur la période radioactive du Cd-109 établie par la physique à 462,6 jours, l'utilisation maximale d'une source Cd-109 est **55 MBq**. Cette valeur correspond à l'activité résiduelle minimale nécessaire pour obtenir des ratios signal/bruit statistiquement et une durée d'analyse acceptables.

- Pour un analyseur avec une source Cd-109 d'une activité initiale de **850 MBq** cette valeur limite est atteinte après **60 mois**.
- Pour un analyseur avec une source Cd-109 d'une activité initiale de **370 MBq** cette valeur limite est atteinte après **36 mois**.

Ces durées limites sont indépendantes de l'utilisation réelle de l'analyseur. L'horloge de décroissance de la source démarre dès l'assemblage de celle-ci. Avec la décroissance de la source le temps d'analyse effectif nécessaire pour acquérir des données analytiques pertinentes augmente au moins proportionnellement. Vers la fin de vie de la source le rapport signal sur bruit décroît même plus vite car le bruit électronique devient prédominant. Avec une activité inférieure à 55 MBq les temps d'analyse nécessaires augmentent dans des proportions telles qu'ils rendent l'instrument impropre à son utilisation. Aux très basses activités d'autres sources d'erreur diminuent la précision et la justesse des résultats.

Cette durée maximale d'utilisation avant un remplacement nécessaire de la source est simplement basée sur des lois et des constantes physiques. Au-delà de ces durées les appareils deviennent pratiquement inutilisables en seulement quelques semaines. Les intervalles maximaux de remplacement de source devraient par conséquent être programmés de façon à ne pas excéder ces durées afin que le cycle d'utilisation soit optimal avec de bonnes performances de l'analyseur.

Nom de la société : SESO

Modèle de l'analyseur : FEnX
Numéro de série analyseur : 2-0079
Numéro de série de la source : RTV-1833-23
Activité de la source (Mbq) : 890
Date d'origine de la source : 03/05/2023
Date de fin de validité de la source : 04/06/2028



Fondis Electronic
26, avenue Duguay Trouin,
entrée D - CS 60507
78961 Voisins-le-Bretonneux Cedex

Tél. : +33 (0)1 34 52 10 30
Fax : +33 (0)1 30 57 33 25
E-mail : info@fondiselectronic.com
Site : <https://www.physitek.fr>



SAS au capital de 2 500 000 € - Siret 428 583 637 00031 - APE 4652Z - N° TVA : FR 15 428 583 637 - Lieu de juridiction : Versailles.

DPE diagnostic de performance énergétique (logement)

n° : 2440E2046069Q
établi le : 07/06/2024
valable jusqu'au : 06/06/2034

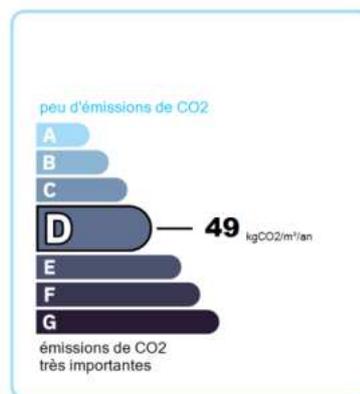
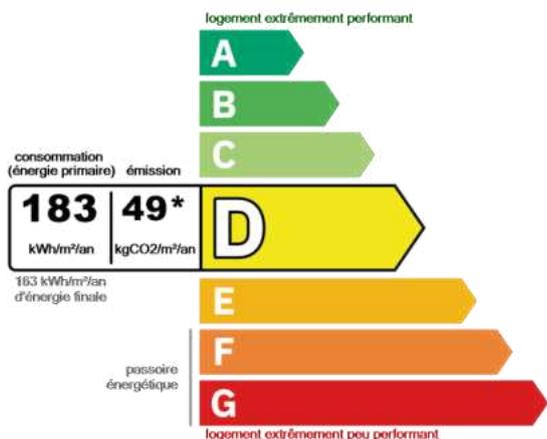
Ce document vous permet de savoir si votre logement est économe en énergie et préserve le climat. Il vous donne également des pistes pour améliorer ses performances et réduire vos factures. Pour en savoir plus : www.ecologie.gouv.fr/diagnostic-performance-energetique-dpe



adresse : 880 route de Retjons, 40120 LENCOUACQ
type de bien : Maison
année de construction : 1910
surface habitable : 267,24 m²
propriétaire : [REDACTÉ]
adresse : 880 Route de Retjons, 40120 LENCOUACQ

Performance énergétique et climatique

* Dont émissions de gaz à effet de serre.



Le niveau de consommation énergétique dépend de l'isolation du logement et de la performance des équipements. Pour l'améliorer, voir pages 5 à 6

Ce logement émet 13156 kg de CO₂ par an, soit l'équivalent de 68167 km parcourus en voiture. Le niveau d'émissions dépend principalement des types d'énergies utilisées (bois, électricité, gaz, fioul, etc.)

Estimation des coûts annuels d'énergie du logement

Les coûts sont estimés en fonction des caractéristiques de votre logement et pour une utilisation standard sur 5 usages (chauffage, eau chaude sanitaire, climatisation, éclairage, auxiliaires) voir p.3 pour voir les détails par poste.



entre 3 714 € et 5 026 € par an

Prix moyens des énergies indexés au 01/01/2021 (abonnements compris)

Comment réduire ma facture d'énergie ? voir p.3

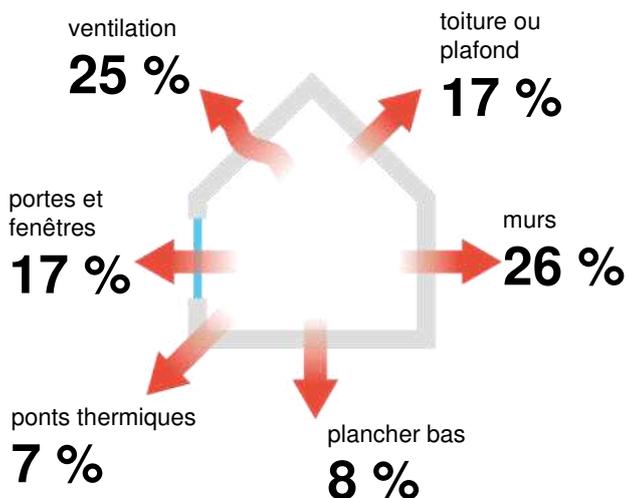
Informations diagnostiqueur

SESO
411, boulevard Antoine Lacaze
40000 MONT DE MARSAN
diagnostiqueur :
Christophe CAILLIEZ

tel : 05.58.05.99.41
email : contact@seso.pro
n° de certification : C2046
organisme de certification : LCC QUALIXPERT



Schéma des déperditions de chaleur



Performance de l'isolation



INSUFFISANTE

MOYENNE

BONNE

TRÈS BONNE

Système de ventilation en place



Ventilation par ouverture de fenêtres

Confort d'été (hors climatisation)*



INSUFFISANT



MOYEN



BON

Les caractéristiques de votre logement améliorant le confort d'été :



logement traversant

Pour améliorer le confort d'été :



Faites isoler la toiture de votre logement



Equipez les fenêtres de votre logement de volets extérieurs ou brise-soleil

Production d'énergies renouvelables

Ce logement n'est pas encore équipé de systèmes de production d'énergie renouvelable.

Diverses solutions existent :



panneaux thermiques



panneaux solaires photovoltaïques



pompe à chaleur



géothermie



chauffe eau thermodynamique



système de chauffage au bois



réseau de chaleur vertueux

*Le niveau de confort d'été présenté ici s'appuie uniquement sur les caractéristiques de votre logement (la localisation n'est pas prise en compte).

Montants et consommations annuels d'énergie

usage	consommation d'énergie (en kWh énergie primaire)	frais annuels d'énergie (fourchette d'estimation*)	répartition des dépenses
chauffage	fioul 39792 (39792 éf)	Entre 3 092€ et 4 184€	82%
eau chaude sanitaire	électrique 6949 (3021 éf)	Entre 468€ et 632€	13%
refroidissement			0%
éclairage	électrique 1 213 (527 éf)	Entre 82€ et 110€	3%
auxiliaires	électrique 1 082 (470 éf)	Entre 73€ et 99€	2%
énergie totale pour les usages recensés	49 035 kWh (43 811 kWh é.f.)	Entre 3 714€ et 5 026€ par an	

Pour rester dans cette fourchette d'estimation, voir les recommandations d'usage ci-dessous

Conventionnellement, ces chiffres sont donnés pour une température de chauffage de 19°C réduite à 16°C la nuit ou en cas d'absence du domicile, une climatisation réglée à 28°C (si présence de climatisation), et une consommation d'eau chaude de 180,84l par jour.

é.f. → énergie finale

* Prix moyens des énergies indexés au 01/01/2021 (abonnements compris)

▲ Seules les consommations d'énergie nécessaires au chauffage, à la climatisation, à la production d'eau chaude sanitaire, à l'éclairage et aux auxiliaires (ventilateurs, pompes) sont prises en compte dans cette estimation. Les consommations liées aux autres usages (électroménager, appareils électroniques...) ne sont pas comptabilisées.

▲ Les factures réelles dépendront de nombreux facteurs : prix des énergies, météo de l'année (hiver froid ou doux...), nombre de personnes dans le logement et habitudes de vie, entretien des équipements..

Recommandations d'usage pour votre logement

Quelques gestes simples pour maîtriser votre facture d'énergie :



Température recommandée en hiver → 19°C

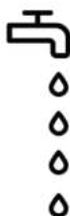
Chauffer à 19°C plutôt que 21°C,
c'est en moyenne -24,2% sur votre facture **soit -880 € par an**

astuces (plus facile si le logement dispose de solutions de pilotage efficaces)

- Diminuez le chauffage quand vous n'êtes pas là.
- Chauffez les chambres à 17°C la nuit.

Si climatisation,
température recommandée en été → 28°C**astuces**

- Fermez les fenêtres et volets la journée quand il fait chaud.
- Aérez votre logement la nuit.



Consommation recommandée → 180,84l /jour

d'eau chaude à 40°C

Estimation faite par rapport à la surface de votre logement (3-4 personnes). Une douche de 5 minutes = environ 40l.

74l consommés en moins par jour,
c'est en moyenne -24% sur votre facture **soit -132 € par an**

astuces

- Installez des mousseurs d'eau sur les robinets et un pommeau à faible débit sur la douche.
- Réduisez la durée des douches.



En savoir plus sur les bons réflexes d'économie d'énergie :
france-renov.gouv.fr

Voir en annexe le descriptif détaillé du logement et de ses équipements.

Vue d'ensemble du logement

	description	isolation
 murs	Mur 14 Nord Briques creuses donnant sur Extérieur, isolé Mur 7 Nord Briques creuses donnant sur Extérieur, isolé Mur 1 Sud Briques creuses donnant sur Extérieur, non isolé	insuffisante
 plancher bas	Plancher 1 Dalle béton donnant sur Terre-plein, isolation inconnue	moyenne
 toiture / plafond	Plafond 1 Entre solives bois avec ou sans remplissage donnant sur Combles perdus, non isolé	insuffisante
 portes et fenêtres	Fenêtres battantes, Menuiserie Bois - simple vitrage vertical avec Fermeture Portes-fenêtres battantes avec soubassement, Menuiserie Bois - simple vitrage vertical avec Fermeture Fenêtres battantes, Menuiserie Bois VIR - double vitrage vertical (e = 16 mm) avec Fermeture Porte Bois Vitrée 30-60% simple vitrage	insuffisante

Vue d'ensemble des équipements

	description
 chauffage	Chaudière standard Fioul, installation en 2001, individuel sur Radiateur
 eau chaude sanitaire	Chauffe-eau vertical Electrique installation en 2020, individuel, production par accumulation
 ventilation	Ventilation par ouverture de fenêtres
 pilotage	Chaudière standard : Radiateur : sans régulation pièce par pièce, intermittence central avec minimum de température

Recommandations de gestion et d'entretien des équipements

Pour maîtriser vos consommations d'énergie, la bonne gestion et l'entretien régulier des équipements de votre logement sont essentiels.

	type d'entretien
 éclairage	Eteindre les lumières lorsque personne n'utilise la pièce.
 chauffe-eau	Utiliser une programmeur pour le faire fonctionner uniquement en heures creuses

Recommandations d'amélioration de la performance



Des travaux peuvent vous permettre d'améliorer significativement l'efficacité énergétique de votre logement et ainsi de faire des économies d'énergie, d'améliorer son confort, de le valoriser et de le rendre plus écologique. Le pack ① de travaux vous permet de réaliser les travaux prioritaires, et le pack ② d'aller vers un logement très performant.



Si vous en avez la possibilité, il est plus efficace et rentable de procéder à une rénovation globale de votre logement (voir packs de travaux ① + ② ci-dessous). La rénovation performante par étapes est aussi une alternative possible (réalisation du pack ① avant le pack ②). Faites-vous accompagner par un professionnel compétent (bureau d'études, architecte, entreprise générale de travaux, groupement d'artisans...) pour préciser votre projet et coordonner vos travaux.

1

Les travaux essentiels montant estimé : 50639 à 71936 €

lot	description	performance recommandée
 toiture et combles	<p>Isolation des combles aménagés ou plafond sous rampant MI & IC : Isolation des combles aménagés ou plafond sous rampant</p> <p>Avant de poser un nouvel isolant, supprimer les travaux antérieurs inadaptés, en mauvais état ou mal posé. Ménager impérativement une lame d'air de plus de 2cm pour la ventilation de la charpente ou autre disposition selon le CPT3560 en vigueur.</p> <p>Si la couche est rapportée à un pare-vapeur existant, lacérer celui-ci avant la pose de la nouvelle couche. Pour bénéficier de l'aide MaPrimeRénov' choisir un isolant avec un $R \geq 6 \text{ m}^2\text{k/W}$ (exigence de performance pour la zone climatique H2)</p> <p>Pour aller plus loin dans les recommandations, le label Effinergie impose à minima un $R \geq 7,5 \text{ m}^2\text{k/W}$ pour tout type d'isolant</p> <p>Ménager impérativement une lame d'air de plus de 2 cm pour la ventilation de la charpente</p>	Performance minimale MaPrimRénov' 2021 $R \geq 6 \text{ m}^2\text{K/W}$
 murs	<p>Isolation des murs par l'extérieur MI & IC</p> <p>: Si un ravalement de façade est prévu, effectuer une isolation par l'extérieur avec des retours d'isolants au niveau des tableaux des baies quand cela est possible. L'isolation des murs par l'extérieur permet de limiter les ponts thermiques.</p> <p>En construction récente, ne jamais isoler un mur humide. Avant de poser l'isolant résoudre le problème d'humidité.</p> <p>En construction ancienne, ne pas poser de matériaux isolants étanches ou hygrophiles au risque de nuire à l'équilibre hygrothermique du bâtiment et détériorer l'isolant (utiliser des isolants perméables à la vapeur d'eau). Supprimer les travaux antérieurs inadaptés (en cas de prolifération d'algues et de moisissures ou si la conductivité thermique des isolants présents est dégradée).</p> <p>Ne jamais ventiler la lame d'air entre l'isolant et le mur extérieur par des orifices donnant sur l'intérieur. Pour bénéficier de l'aide MaPrimeRénov' choisir un isolant avec un $R \geq 3,7 \text{ m}^2\text{k/W}$</p> <p>Travaux sous réserve d'un accord de la copropriété (si concernés), d'une autorisation d'urbanisme, du PLU de la commune, des ABF (si concernés)</p>	$R \geq 3,7 \text{ m}^2\text{k/W}$
 murs	<p>Isolation des murs par l'extérieur MI & IC</p> <p>: Si un ravalement de façade est prévu, effectuer une isolation par l'extérieur avec des retours d'isolants au niveau des tableaux des baies quand cela est possible. L'isolation des murs par l'extérieur permet de limiter les ponts thermiques.</p> <p>En construction récente, ne jamais isoler un mur humide. Avant de poser l'isolant résoudre le problème d'humidité.</p>	$R \geq 3,7 \text{ m}^2\text{k/W}$

En construction ancienne, ne pas poser de matériaux isolants étanches ou hygrophiles au risque de nuire à l'équilibre hygrothermique du bâtiment et détériorer l'isolant (utiliser des isolants perméables à la vapeur d'eau).
Supprimer les travaux antérieurs inadaptés (en cas de prolifération d'algues et de moisissures ou si la conductivité thermique des isolants présents est dégradée).
Ne jamais ventiler la lame d'air entre l'isolant et le mur extérieur par des orifices donnant sur l'intérieur.
Pour bénéficier de l'aide MaPrimeRénov' choisir un isolant avec un $R \geq 3,7 \text{ m}^2\text{k/W}$
Travaux sous réserve d'un accord de la copropriété (si concernés), d'une autorisation d'urbanisme, du PLU de la commune, des ABF (si concernés)



murs

Isolation des murs par l'extérieur
MI & IC
: Si un ravalement de façade est prévu, effectuer une isolation par l'extérieur avec des retours d'isolants au niveau des tableaux des baies quand cela est possible.
L'isolation des murs par l'extérieur permet de limiter les ponts thermiques.
En construction récente, ne jamais isoler un mur humide.
Avant de poser l'isolant résoudre le problème d'humidité.
En construction ancienne, ne pas poser de matériaux isolants étanches ou hygrophiles au risque de nuire à l'équilibre hygrothermique du bâtiment et détériorer l'isolant (utiliser des isolants perméables à la vapeur d'eau).
Supprimer les travaux antérieurs inadaptés (en cas de prolifération d'algues et de moisissures ou si la conductivité thermique des isolants présents est dégradée).
Ne jamais ventiler la lame d'air entre l'isolant et le mur extérieur par des orifices donnant sur l'intérieur.
Pour bénéficier de l'aide MaPrimeRénov' choisir un isolant avec un $R \geq 3,7 \text{ m}^2\text{k/W}$
Travaux sous réserve d'un accord de la copropriété (si concernés), d'une autorisation d'urbanisme, du PLU de la commune, des ABF (si concernés)

 $R \geq 3,7 \text{ m}^2\text{k/W}$ 

murs

Isolation des murs par l'extérieur
MI & IC
: Si un ravalement de façade est prévu, effectuer une isolation par l'extérieur avec des retours d'isolants au niveau des tableaux des baies quand cela est possible.
L'isolation des murs par l'extérieur permet de limiter les ponts thermiques.
En construction récente, ne jamais isoler un mur humide.
Avant de poser l'isolant résoudre le problème d'humidité.
En construction ancienne, ne pas poser de matériaux isolants étanches ou hygrophiles au risque de nuire à l'équilibre hygrothermique du bâtiment et détériorer l'isolant (utiliser des isolants perméables à la vapeur d'eau).
Supprimer les travaux antérieurs inadaptés (en cas de prolifération d'algues et de moisissures ou si la conductivité thermique des isolants présents est dégradée).
Ne jamais ventiler la lame d'air entre l'isolant et le mur extérieur par des orifices donnant sur l'intérieur.
Pour bénéficier de l'aide MaPrimeRénov' choisir un isolant avec un $R \geq 3,7 \text{ m}^2\text{k/W}$
Travaux sous réserve d'un accord de la copropriété (si concernés), d'une autorisation d'urbanisme, du PLU de la commune, des ABF (si concernés)

 $R \geq 3,7 \text{ m}^2\text{k/W}$ 

murs

Isolation des murs par l'extérieur
MI & IC
: Si un ravalement de façade est prévu, effectuer une isolation par l'extérieur avec des retours d'isolants au niveau des tableaux des baies quand cela est possible.
L'isolation des murs par l'extérieur permet de limiter les ponts thermiques.
En construction récente, ne jamais isoler un mur humide.
Avant de poser l'isolant résoudre le problème d'humidité.
En construction ancienne, ne pas poser de matériaux isolants étanches ou hygrophiles au risque de nuire à

 $R \geq 3,7 \text{ m}^2\text{k/W}$

l'équilibre hygrothermique du bâtiment et détériorer l'isolant (utiliser des isolants perméables à la vapeur d'eau).
 Supprimer les travaux antérieurs inadaptés (en cas de prolifération d'algues et de moisissures ou si la conductivité thermique des isolants présents est dégradée).
 Ne jamais ventiler la lame d'air entre l'isolant et le mur extérieur par des orifices donnant sur l'intérieur.
 Pour bénéficier de l'aide MaPrimeRénov' choisir un isolant avec un $R \geq 3,7 \text{ m}^2\text{k/W}$
 Travaux sous réserve d'un accord de la copropriété (si concernés), d'une autorisation d'urbanisme, du PLU de la commune, des ABF (si concernés)

Isolation des murs par l'extérieur

MI & IC

: Si un ravalement de façade est prévu, effectuer une isolation par l'extérieur avec des retours d'isolants au niveau des tableaux des baies quand cela est possible.
 L'isolation des murs par l'extérieur permet de limiter les ponts thermiques.

En construction récente, ne jamais isoler un mur humide.
 Avant de poser l'isolant résoudre le problème d'humidité.

En construction ancienne, ne pas poser de matériaux isolants étanches ou hygrophiles au risque de nuire à l'équilibre hygrothermique du bâtiment et détériorer l'isolant (utiliser des isolants perméables à la vapeur d'eau).

Supprimer les travaux antérieurs inadaptés (en cas de prolifération d'algues et de moisissures ou si la conductivité thermique des isolants présents est dégradée).

Ne jamais ventiler la lame d'air entre l'isolant et le mur extérieur par des orifices donnant sur l'intérieur.

Pour bénéficier de l'aide MaPrimeRénov' choisir un isolant avec un $R \geq 3,7 \text{ m}^2\text{k/W}$

Travaux sous réserve d'un accord de la copropriété (si concernés), d'une autorisation d'urbanisme, du PLU de la commune, des ABF (si concernés)

$R \geq 3,7 \text{ m}^2\text{k/W}$



murs

Isolation des murs par l'extérieur

MI & IC

: Si un ravalement de façade est prévu, effectuer une isolation par l'extérieur avec des retours d'isolants au niveau des tableaux des baies quand cela est possible.
 L'isolation des murs par l'extérieur permet de limiter les ponts thermiques.

En construction récente, ne jamais isoler un mur humide.
 Avant de poser l'isolant résoudre le problème d'humidité.

En construction ancienne, ne pas poser de matériaux isolants étanches ou hygrophiles au risque de nuire à l'équilibre hygrothermique du bâtiment et détériorer l'isolant (utiliser des isolants perméables à la vapeur d'eau).

Supprimer les travaux antérieurs inadaptés (en cas de prolifération d'algues et de moisissures ou si la conductivité thermique des isolants présents est dégradée).

Ne jamais ventiler la lame d'air entre l'isolant et le mur extérieur par des orifices donnant sur l'intérieur.

Pour bénéficier de l'aide MaPrimeRénov' choisir un isolant avec un $R \geq 3,7 \text{ m}^2\text{k/W}$

Travaux sous réserve d'un accord de la copropriété (si concernés), d'une autorisation d'urbanisme, du PLU de la commune, des ABF (si concernés)

$R \geq 3,7 \text{ m}^2\text{k/W}$



murs

Isolation des murs par l'extérieur

MI & IC

: Si un ravalement de façade est prévu, effectuer une isolation par l'extérieur avec des retours d'isolants au niveau des tableaux des baies quand cela est possible.

L'isolation des murs par l'extérieur permet de limiter les ponts thermiques.

En construction récente, ne jamais isoler un mur humide.
 Avant de poser l'isolant résoudre le problème d'humidité.

En construction ancienne, ne pas poser de matériaux isolants étanches ou hygrophiles au risque de nuire à l'équilibre hygrothermique du bâtiment et détériorer l'isolant (utiliser des isolants perméables à la vapeur d'eau).

$R \geq 3,7 \text{ m}^2\text{k/W}$



murs

Supprimer les travaux antérieurs inadaptés (en cas de prolifération d'algues et de moisissures ou si la conductivité thermique des isolants présents est dégradée).
 Ne jamais ventiler la lame d'air entre l'isolant et le mur extérieur par des orifices donnant sur l'intérieur.
 Pour bénéficier de l'aide MaPrimeRénov' choisir un isolant avec un $R \geq 3,7 \text{ m}^2\text{k/W}$
 Travaux sous réserve d'un accord de la copropriété (si concernés), d'une autorisation d'urbanisme, du PLU de la commune, des ABF (si concernés)



murs

Isolation des murs par l'extérieur
 MI & IC
 : Si un ravalement de façade est prévu, effectuer une isolation par l'extérieur avec des retours d'isolants au niveau des tableaux des baies quand cela est possible.
 L'isolation des murs par l'extérieur permet de limiter les ponts thermiques.
 En construction récente, ne jamais isoler un mur humide.
 Avant de poser l'isolant résoudre le problème d'humidité.
 En construction ancienne, ne pas poser de matériaux isolants étanches ou hygrophiles au risque de nuire à l'équilibre hygrothermique du bâtiment et détériorer l'isolant (utiliser des isolants perméables à la vapeur d'eau).
 Supprimer les travaux antérieurs inadaptés (en cas de prolifération d'algues et de moisissures ou si la conductivité thermique des isolants présents est dégradée).
 Ne jamais ventiler la lame d'air entre l'isolant et le mur extérieur par des orifices donnant sur l'intérieur.
 Pour bénéficier de l'aide MaPrimeRénov' choisir un isolant avec un $R \geq 3,7 \text{ m}^2\text{k/W}$
 Travaux sous réserve d'un accord de la copropriété (si concernés), d'une autorisation d'urbanisme, du PLU de la commune, des ABF (si concernés)

 $R \geq 3,7 \text{ m}^2\text{k/W}$ 

murs

Isolation des murs par l'extérieur
 MI & IC
 : Si un ravalement de façade est prévu, effectuer une isolation par l'extérieur avec des retours d'isolants au niveau des tableaux des baies quand cela est possible.
 L'isolation des murs par l'extérieur permet de limiter les ponts thermiques.
 En construction récente, ne jamais isoler un mur humide.
 Avant de poser l'isolant résoudre le problème d'humidité.
 En construction ancienne, ne pas poser de matériaux isolants étanches ou hygrophiles au risque de nuire à l'équilibre hygrothermique du bâtiment et détériorer l'isolant (utiliser des isolants perméables à la vapeur d'eau).
 Supprimer les travaux antérieurs inadaptés (en cas de prolifération d'algues et de moisissures ou si la conductivité thermique des isolants présents est dégradée).
 Ne jamais ventiler la lame d'air entre l'isolant et le mur extérieur par des orifices donnant sur l'intérieur.
 Pour bénéficier de l'aide MaPrimeRénov' choisir un isolant avec un $R \geq 3,7 \text{ m}^2\text{k/W}$
 Travaux sous réserve d'un accord de la copropriété (si concernés), d'une autorisation d'urbanisme, du PLU de la commune, des ABF (si concernés)

 $R \geq 3,7 \text{ m}^2\text{k/W}$ 

murs

Isolation des murs par l'extérieur
 MI & IC
 : Si un ravalement de façade est prévu, effectuer une isolation par l'extérieur avec des retours d'isolants au niveau des tableaux des baies quand cela est possible.
 L'isolation des murs par l'extérieur permet de limiter les ponts thermiques.
 En construction récente, ne jamais isoler un mur humide.
 Avant de poser l'isolant résoudre le problème d'humidité.
 En construction ancienne, ne pas poser de matériaux isolants étanches ou hygrophiles au risque de nuire à l'équilibre hygrothermique du bâtiment et détériorer l'isolant (utiliser des isolants perméables à la vapeur d'eau).

 $R \geq 3,7 \text{ m}^2\text{k/W}$

Supprimer les travaux antérieurs inadaptés (en cas de prolifération d'algues et de moisissures ou si la conductivité thermique des isolants présents est dégradée).
Ne jamais ventiler la lame d'air entre l'isolant et le mur extérieur par des orifices donnant sur l'intérieur.
Pour bénéficier de l'aide MaPrimeRénov' choisir un isolant avec un $R \geq 3,7 \text{ m}^2\text{k/W}$
Travaux sous réserve d'un accord de la copropriété (si concernés), d'une autorisation d'urbanisme, du PLU de la commune, des ABF (si concernés)

Isolation des murs par l'extérieur
MI & IC

: Si un ravalement de façade est prévu, effectuer une isolation par l'extérieur avec des retours d'isolants au niveau des tableaux des baies quand cela est possible.
L'isolation des murs par l'extérieur permet de limiter les ponts thermiques.

En construction récente, ne jamais isoler un mur humide.
Avant de poser l'isolant résoudre le problème d'humidité.

En construction ancienne, ne pas poser de matériaux isolants étanches ou hygrophiles au risque de nuire à l'équilibre hygrothermique du bâtiment et détériorer l'isolant (utiliser des isolants perméables à la vapeur d'eau).

$R \geq 3,7 \text{ m}^2\text{k/W}$

Supprimer les travaux antérieurs inadaptés (en cas de prolifération d'algues et de moisissures ou si la conductivité thermique des isolants présents est dégradée).
Ne jamais ventiler la lame d'air entre l'isolant et le mur extérieur par des orifices donnant sur l'intérieur.
Pour bénéficier de l'aide MaPrimeRénov' choisir un isolant avec un $R \geq 3,7 \text{ m}^2\text{k/W}$
Travaux sous réserve d'un accord de la copropriété (si concernés), d'une autorisation d'urbanisme, du PLU de la commune, des ABF (si concernés)



murs

Isolation des murs par l'extérieur
MI & IC

: Si un ravalement de façade est prévu, effectuer une isolation par l'extérieur avec des retours d'isolants au niveau des tableaux des baies quand cela est possible.
L'isolation des murs par l'extérieur permet de limiter les ponts thermiques.

En construction récente, ne jamais isoler un mur humide.
Avant de poser l'isolant résoudre le problème d'humidité.

En construction ancienne, ne pas poser de matériaux isolants étanches ou hygrophiles au risque de nuire à l'équilibre hygrothermique du bâtiment et détériorer l'isolant (utiliser des isolants perméables à la vapeur d'eau).

$R \geq 3,7 \text{ m}^2\text{k/W}$

Supprimer les travaux antérieurs inadaptés (en cas de prolifération d'algues et de moisissures ou si la conductivité thermique des isolants présents est dégradée).
Ne jamais ventiler la lame d'air entre l'isolant et le mur extérieur par des orifices donnant sur l'intérieur.
Pour bénéficier de l'aide MaPrimeRénov' choisir un isolant avec un $R \geq 3,7 \text{ m}^2\text{k/W}$
Travaux sous réserve d'un accord de la copropriété (si concernés), d'une autorisation d'urbanisme, du PLU de la commune, des ABF (si concernés)



murs

Isolation des murs par l'extérieur
MI & IC

: Si un ravalement de façade est prévu, effectuer une isolation par l'extérieur avec des retours d'isolants au niveau des tableaux des baies quand cela est possible.

L'isolation des murs par l'extérieur permet de limiter les ponts thermiques.

En construction récente, ne jamais isoler un mur humide.
Avant de poser l'isolant résoudre le problème d'humidité.

En construction ancienne, ne pas poser de matériaux isolants étanches ou hygrophiles au risque de nuire à l'équilibre hygrothermique du bâtiment et détériorer l'isolant (utiliser des isolants perméables à la vapeur d'eau).

$R \geq 3,7 \text{ m}^2\text{k/W}$



murs

Supprimer les travaux antérieurs inadaptés (en cas de prolifération d'algues et de moisissures ou si la conductivité thermique des isolants présents est dégradée).
Ne jamais ventiler la lame d'air entre l'isolant et le mur extérieur par des orifices donnant sur l'intérieur.
Pour bénéficier de l'aide MaPrimeRénov' choisir un isolant avec un $R \geq 3,7 \text{ m}^2\text{k/W}$
Travaux sous réserve d'un accord de la copropriété (si concernés), d'une autorisation d'urbanisme, du PLU de la commune, des ABF (si concernés)

2

Les travaux à envisager montant estimé : 6000 à 9000 €

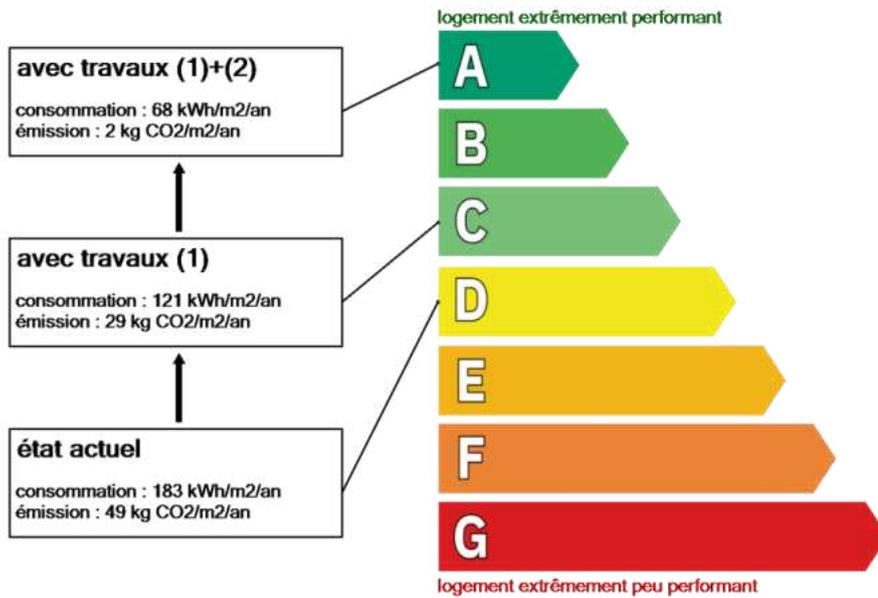
lot	description	performance recommandée
 chauffage	<p>PAC air / eau – (Emission existante compatible) : Remplacement du générateur existant Installation d'une PAC air/eau type Duo Chauffage + ECS Vérifier auprès d'un professionnel que les émetteurs sont adaptés au système pour que le coefficient de performance soit optimum. L'installation d'une pompe à chaleur nécessite un bon niveau d'isolation du bâtiment</p>	

Commentaire:

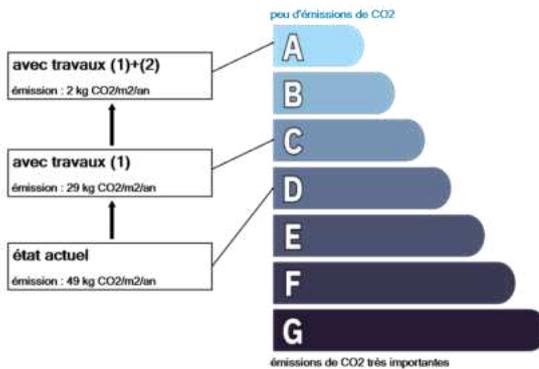
Néant

Recommandations d'amélioration de la performance

Évolution de la performance après travaux



Dont émissions de gaz à effet de serre



Préparez votre projet !

Contactez le conseiller France Rénov' le plus proche de chez vous, pour des conseils gratuits et indépendants sur vos choix de travaux et d'artisans :

france-renov.gouv.fr/espaces-conseil-fr

ou 0808 800 700 (prix d'un appel local)

Vous pouvez bénéficier d'aides, de primes et de subventions pour vos travaux :

france-renov.gouv.fr/aides



Pour répondre à l'urgence climatique et environnementale, la France s'est fixée pour objectif d'ici 2050 de rénover l'ensemble des logements à un haut niveau de performance énergétique.

À court terme, la priorité est donnée à la suppression des énergies fortement émettrices de gaz à effet de serre (fioul, charbon) et à l'éradication des « passoires énergétiques » d'ici 2028.

Fiche technique du logement

Cette fiche liste les caractéristiques techniques du bien diagnostiqué renseignées par le diagnostiqueur pour obtenir les résultats présentés dans ce document. En cas de problème, contactez la personne ayant réalisé ce document ou l'organisme certificateur qui l'a certifiée (diagnostiqueurs.din.developpement-durable.gouv.fr).

Le présent rapport est établi par une personne dont les compétences sont certifiées par LCC QUALIXPERT, 17 rue Borrel 81100 CASTRES

Référence du logiciel validé : **Analysimmo DPE 2021 4.1.1**

Justificatifs fournis pour établir le DPE :

Référence du DPE : **2440E2046069Q**

rapport mentionnant la composition des parois, obtenue par sondage

Invariant fiscal du logement :

Référence de la parcelle cadastrale : -

Méthode de calcul utilisée pour l'établissement du DPE : **3CL-DPE 2021**

Date de visite du bien : **07/06/2024**

Explications personnalisées sur les éléments pouvant amener à des différences entre les consommations estimées et les consommations réelles :

Les résultats chiffrés du DPE (consommations, montants des dépenses énergétiques,...) sont obtenus par calcul. Ces résultats peuvent être différents des relevés de consommations réels pour plusieurs raisons :

- Calculs basés sur un scénario d'utilisation conventionnelle, différent du scénario d'utilisation réelle (météo, horaires d'occupation, température de consigne, température homogène dans toutes les zones du bien, apports internes, intensité d'occupation réelle...);

- Certains éléments impactant les consommations réelles ne sont pas accessibles ou quantifiables par le technicien (mise en œuvre de l'isolation, mauvais fonctionnement d'un système, étanchéité à l'air réelle,...) et ne sont donc pas pris dans les calculs ;

Utilisation de valeurs par défaut pour la modélisation du bâtiment faute de justificatifs acceptables.

généralités

donnée d'entrée	origine de la donnée	valeur renseignée
Département		40 - Landes
Altitude	 donnée en ligne	99
Type de bien	 observée ou mesurée	Maison Individuelle
Année de construction	 valeur estimée	1910
Surface habitable du logement	 observée ou mesurée	267,24
Nombre de niveaux du logement	 observée ou mesurée	2
Hauteur moyenne sous plafond	 observée ou mesurée	2,9

enveloppe

donnée d'entrée	origine de la donnée	valeur renseignée
Surface	 observée ou mesurée	29,81 m ²
Matériau mur	 observée ou mesurée	Briques creuses
Epaisseur mur	 observée ou mesurée	23 cm
Mur 1 Sud		
Isolation : oui / non / inconnue	 observée ou mesurée	Non
Bâtiment construit en matériaux anciens	 observée ou mesurée	Non
Inertie	 observée ou mesurée	Lourde
Doublage	 observée ou mesurée	absence de doublage
Surface	 observée ou mesurée	12,5 m ²
Matériau mur	 observée ou mesurée	Briques creuses
Epaisseur mur	 observée ou mesurée	23 cm
Mur 2 Est		
Isolation : oui / non / inconnue	 observée ou mesurée	Oui
Epaisseur isolant	 observée ou mesurée	8 cm
Bâtiment construit en matériaux anciens	 observée ou mesurée	Non
Inertie	 observée ou mesurée	Légère

Fiche technique du logement (suite)

donnée d'entrée	origine de la donnée	valeur renseignée	
Mur 3 Est	Doublage	 observée ou mesurée	connu (plâtre brique bois)
	Surface	 observée ou mesurée	3,49 m ²
	Matériau mur	 observée ou mesurée	Briques creuses
	Epaisseur mur	 observée ou mesurée	23 cm
	Isolation : oui / non / inconnue	 observée ou mesurée	Oui
	Epaisseur isolant	 observée ou mesurée	5 cm
	Bâtiment construit en matériaux anciens	 observée ou mesurée	Non
	Inertie	 observée ou mesurée	Légère
Mur 4 Est	Doublage	 observée ou mesurée	connu (plâtre brique bois)
	Surface	 observée ou mesurée	12,21 m ²
	Matériau mur	 observée ou mesurée	Briques creuses
	Epaisseur mur	 observée ou mesurée	23 cm
	Isolation : oui / non / inconnue	 observée ou mesurée	Non
	Bâtiment construit en matériaux anciens	 observée ou mesurée	Non
Mur 5 Ouest	Inertie	 observée ou mesurée	Lourde
	Doublage	 observée ou mesurée	absence de doublage
	Surface	 observée ou mesurée	18,38 m ²
	Matériau mur	 observée ou mesurée	Briques creuses
	Epaisseur mur	 observée ou mesurée	23 cm
	Isolation : oui / non / inconnue	 observée ou mesurée	Non
Mur 6 Ouest	Bâtiment construit en matériaux anciens	 observée ou mesurée	Non
	Inertie	 observée ou mesurée	Lourde
	Doublage	 observée ou mesurée	absence de doublage
	Surface	 observée ou mesurée	9,44 m ²
	Matériau mur	 observée ou mesurée	Briques creuses
	Epaisseur mur	 observée ou mesurée	23 cm
Mur 7 Nord	Isolation : oui / non / inconnue	 observée ou mesurée	Oui
	Epaisseur isolant	 observée ou mesurée	5 cm
	Bâtiment construit en matériaux anciens	 observée ou mesurée	Non
	Inertie	 observée ou mesurée	Légère
	Doublage	 observée ou mesurée	connu (plâtre brique bois)
	Surface	 observée ou mesurée	30,92 m ²
Mur 7 Nord	Matériau mur	 observée ou mesurée	Briques creuses
	Epaisseur mur	 observée ou mesurée	23 cm
	Isolation : oui / non / inconnue	 observée ou mesurée	Oui
	Epaisseur isolant	 observée ou mesurée	8 cm
	Bâtiment construit en matériaux anciens	 observée ou mesurée	Non
	Inertie	 observée ou mesurée	Légère
Doublage	 observée ou mesurée	connu (plâtre brique bois)	

Fiche technique du logement (suite)

donnée d'entrée	origine de la donnée		valeur renseignée
Mur 8 Sud	Surface	 observée ou mesurée	5,8 m ²
	Matériau mur	 observée ou mesurée	Briques creuses
	Epaisseur mur	 observée ou mesurée	23 cm
	Isolation : oui / non / inconnue	 observée ou mesurée	Non
	Bâtiment construit en matériaux anciens	 observée ou mesurée	Non
	Inertie	 observée ou mesurée	Lourde
	Doublage	 observée ou mesurée	absence de doublage
Mur 9 Sud	Surface	 observée ou mesurée	24,64 m ²
	Matériau mur	 observée ou mesurée	Briques creuses
	Epaisseur mur	 observée ou mesurée	23 cm
	Isolation : oui / non / inconnue	 observée ou mesurée	Oui
	Epaisseur isolant	 observée ou mesurée	8 cm
	Bâtiment construit en matériaux anciens	 observée ou mesurée	Non
	Inertie	 observée ou mesurée	Légère
Doublage	 observée ou mesurée	connu (plâtre brique bois)	
Mur 10 Est	Surface	 observée ou mesurée	20,33 m ²
	Matériau mur	 observée ou mesurée	Briques creuses
	Epaisseur mur	 observée ou mesurée	23 cm
	Isolation : oui / non / inconnue	 observée ou mesurée	Oui
	Epaisseur isolant	 observée ou mesurée	5 cm
	Bâtiment construit en matériaux anciens	 observée ou mesurée	Non
	Inertie	 observée ou mesurée	Légère
Doublage	 observée ou mesurée	connu (plâtre brique bois)	
Mur 11 Est	Surface	 observée ou mesurée	10,42 m ²
	Matériau mur	 observée ou mesurée	Briques creuses
	Epaisseur mur	 observée ou mesurée	23 cm
	Isolation : oui / non / inconnue	 observée ou mesurée	Non
	Bâtiment construit en matériaux anciens	 observée ou mesurée	Non
	Inertie	 observée ou mesurée	Lourde
	Doublage	 observée ou mesurée	absence de doublage
Mur 12 Ouest	Surface	 observée ou mesurée	18,9 m ²
	Matériau mur	 observée ou mesurée	Briques creuses
	Epaisseur mur	 observée ou mesurée	23 cm
	Isolation : oui / non / inconnue	 observée ou mesurée	Oui
	Epaisseur isolant	 observée ou mesurée	5 cm
	Bâtiment construit en matériaux anciens	 observée ou mesurée	Non
	Inertie	 observée ou mesurée	Légère
Doublage	 observée ou mesurée	connu (plâtre brique bois)	
Mur 13 Ouest	Surface	 observée ou mesurée	9,6 m ²

Fiche technique du logement (suite)

donnée d'entrée	origine de la donnée	valeur renseignée	
	Matériau mur	observée ou mesurée	Briques creuses
	Epaisseur mur	observée ou mesurée	23 cm
	Isolation : oui / non / inconnue	observée ou mesurée	Non
	Bâtiment construit en matériaux anciens	observée ou mesurée	Non
	Inertie	observée ou mesurée	Lourde
	Doublage	observée ou mesurée	absence de doublage
Mur 14 Nord	Surface	observée ou mesurée	32,66 m ²
	Matériau mur	observée ou mesurée	Briques creuses
	Epaisseur mur	observée ou mesurée	23 cm
	Isolation : oui / non / inconnue	observée ou mesurée	Oui
	Epaisseur isolant	observée ou mesurée	8 cm
	Bâtiment construit en matériaux anciens	observée ou mesurée	Non
	Inertie	observée ou mesurée	Légère
Plafond 1	Doublage	observée ou mesurée	connu (plâtre brique bois)
	Surface	observée ou mesurée	152 m ²
	Type	observée ou mesurée	Entre solives bois avec ou sans remplissage
	Isolation : oui / non / inconnue	observée ou mesurée	Non
	Inertie	observée ou mesurée	Légère
	Type de local non chauffé adjacent	observée ou mesurée	Combles perdus
	Surface Aiu	observée ou mesurée	152 m ²
Plancher 1	Surface Aue	observée ou mesurée	182,4 m ²
	Etat isolation des parois du local non chauffé	document fourni	Non
	Surface	observée ou mesurée	139,26 m ²
	Type de plancher bas	observée ou mesurée	Dalle béton
	Isolation : oui / non / inconnue	observée ou mesurée	Inconnue
	Périmètre plancher déperditif sur terre-plein, vide sanitaire ou sous-sol non chauffé	observée ou mesurée	49,65 m
	Surface plancher sur terre-plein, vide sanitaire ou sous-sol non chauffé	observée ou mesurée	139,26 m ²
Fenêtre 1	Inertie	observée ou mesurée	Légère
	Type d'adjacence	observée ou mesurée	Terre-plein
	Surface de baies	observée ou mesurée	1,93 m ²
	Type de vitrage	observée ou mesurée	Simple vitrage vertical
	Présence couche peu émissive	observée ou mesurée	Non
	Double fenêtre	observée ou mesurée	Non
	Inclinaison vitrage	observée ou mesurée	Verticale (Inclinaison ≥ 75°)
	Type menuiserie	observée ou mesurée	Menuiserie Bois
	Positionnement de la menuiserie	observée ou mesurée	Nu intérieur
	Type ouverture	observée ou mesurée	Fenêtres battantes
Type volets	observée ou mesurée	Jalousie accordéon, fermeture à lames orientables y compris les vénitiens extérieurs tout métal, volets battants ou persiennes avec ajours fixes	

Fiche technique du logement (suite)

	donnée d'entrée	origine de la donnée	valeur renseignée
Fenêtre 2	Orientation des baies	 observée ou mesurée	Sud
	Type de masque proches	 observée ou mesurée	Absence de masque proche
	Type de masques lointains	 observée ou mesurée	Absence de masque lointain
	Présence de joints	 observée ou mesurée	Oui
	Surface de baies	 observée ou mesurée	1,93 m ²
	Type de vitrage	 observée ou mesurée	Double vitrage vertical
	Epaisseur lame air	 observée ou mesurée	16 mm
	Présence couche peu émissive	 observée ou mesurée	Oui
	Gaz de remplissage	 observée ou mesurée	Air
	Double fenêtre	 observée ou mesurée	Non
	Inclinaison vitrage	 observée ou mesurée	Verticale (Inclinaison $\geq 75^\circ$)
	Type menuiserie	 observée ou mesurée	Menuiserie Bois
	Positionnement de la menuiserie	 observée ou mesurée	Nu intérieur
	Type ouverture	 observée ou mesurée	Fenêtres battantes
	Type volets	 observée ou mesurée	Jalousie accordéon, fermeture à lames orientables y compris les vénitiens extérieurs tout métal, volets battants ou persiennes avec ajours fixes
	Fenêtre 3	Orientation des baies	 observée ou mesurée
Type de masque proches		 observée ou mesurée	Absence de masque proche
Type de masques lointains		 observée ou mesurée	Absence de masque lointain
Présence de joints		 observée ou mesurée	Oui
Surface de baies		 observée ou mesurée	0,38 m ²
Type de vitrage		 observée ou mesurée	Simple vitrage vertical
Présence couche peu émissive		 observée ou mesurée	Non
Double fenêtre		 observée ou mesurée	Non
Inclinaison vitrage		 observée ou mesurée	Verticale (Inclinaison $\geq 75^\circ$)
Type menuiserie		 observée ou mesurée	Menuiserie Bois
Positionnement de la menuiserie		 observée ou mesurée	Nu intérieur
Type ouverture		 observée ou mesurée	Fenêtres battantes
Type volets		 observée ou mesurée	Jalousie accordéon, fermeture à lames orientables y compris les vénitiens extérieurs tout métal, volets battants ou persiennes avec ajours fixes
Orientation des baies		 observée ou mesurée	Sud
Type de masque proches		 observée ou mesurée	Absence de masque proche
Type de masques lointains		 observée ou mesurée	Absence de masque lointain
Présence de joints	 observée ou mesurée	Non	
Fenêtre 4	Surface de baies	 observée ou mesurée	2,82 m ²
	Type de vitrage	 observée ou mesurée	Simple vitrage vertical
	Présence couche peu émissive	 observée ou mesurée	Non
	Double fenêtre	 observée ou mesurée	Non
	Inclinaison vitrage	 observée ou mesurée	Verticale (Inclinaison $\geq 75^\circ$)
	Type menuiserie	 observée ou mesurée	Menuiserie Bois
Positionnement de la menuiserie	 observée ou mesurée	Nu intérieur	

Fiche technique du logement (suite)

donnée d'entrée	origine de la donnée	valeur renseignée	
Fenêtre 5	Type ouverture	observée ou mesurée	Portes-fenêtres battantes avec soubassement
	Type volets	observée ou mesurée	Persienne coulissante et volet battant PVC ou bois, (épaisseur tablier $\geq 22\text{mm}$)
	Orientation des baies	observée ou mesurée	Est
	Type de masque proches	observée ou mesurée	Absence de masque proche
	Type de masques lointains	observée ou mesurée	Absence de masque lointain
	Présence de joints	observée ou mesurée	Non
	Surface de baies	observée ou mesurée	1,93 m ²
	Type de vitrage	observée ou mesurée	Simple vitrage vertical
	Présence couche peu émissive	observée ou mesurée	Non
	Double fenêtre	observée ou mesurée	Non
	Inclinaison vitrage	observée ou mesurée	Verticale (Inclinaison $\geq 75^\circ$)
	Type menuiserie	observée ou mesurée	Menuiserie Bois
	Positionnement de la menuiserie	observée ou mesurée	Nu intérieur
	Type ouverture	observée ou mesurée	Fenêtres battantes
	Type volets	observée ou mesurée	Persienne coulissante et volet battant PVC ou bois, (épaisseur tablier $\geq 22\text{mm}$)
Fenêtre 6	Orientation des baies	observée ou mesurée	Est
	Type de masque proches	observée ou mesurée	Absence de masque proche
	Type de masques lointains	observée ou mesurée	Absence de masque lointain
	Présence de joints	observée ou mesurée	Non
	Surface de baies	observée ou mesurée	0,47 m ²
	Type de vitrage	observée ou mesurée	Simple vitrage vertical
	Présence couche peu émissive	observée ou mesurée	Non
	Double fenêtre	observée ou mesurée	Non
	Inclinaison vitrage	observée ou mesurée	Verticale (Inclinaison $\geq 75^\circ$)
	Type menuiserie	observée ou mesurée	Menuiserie Bois
	Positionnement de la menuiserie	observée ou mesurée	Nu intérieur
	Type ouverture	observée ou mesurée	Fenêtres battantes
	Type volets	observée ou mesurée	Persienne coulissante et volet battant PVC ou bois, (épaisseur tablier $\geq 22\text{mm}$)
	Orientation des baies	observée ou mesurée	Est
	Type de masque proches	observée ou mesurée	Absence de masque proche
Type de masques lointains	observée ou mesurée	Absence de masque lointain	
Présence de joints	observée ou mesurée	Non	
Fenêtre 7	Surface de baies	observée ou mesurée	1,93 m ²
	Type de vitrage	observée ou mesurée	Double vitrage vertical
	Epaisseur lame air	observée ou mesurée	16 mm
	Présence couche peu émissive	observée ou mesurée	Oui
	Gaz de remplissage	observée ou mesurée	Air
	Double fenêtre	observée ou mesurée	Non
	Inclinaison vitrage	observée ou mesurée	Verticale (Inclinaison $\geq 75^\circ$)
Type menuiserie	observée ou mesurée	Menuiserie Bois	

Fiche technique du logement (suite)

donnée d'entrée	origine de la donnée	valeur renseignée		
	Positionnement de la menuiserie	observée ou mesurée	Nu intérieur	
	Type ouverture	observée ou mesurée	Fenêtres battantes	
	Type volets	observée ou mesurée	Sans	
	Orientation des baies	observée ou mesurée	Est	
	Type de masque proches	observée ou mesurée	Absence de masque proche	
	Type de masques lointains	observée ou mesurée	Absence de masque lointain	
	Présence de joints	observée ou mesurée	Oui	
	Surface de baies	observée ou mesurée	3,56 m ²	
	Type de vitrage	observée ou mesurée	Simple vitrage vertical	
	Présence couche peu émissive	observée ou mesurée	Non	
	Double fenêtre	observée ou mesurée	Non	
	Inclinaison vitrage	observée ou mesurée	Verticale (Inclinaison ≥ 75°)	
	Type menuiserie	observée ou mesurée	Menuiserie Bois	
	Fenêtre 8	Positionnement de la menuiserie	observée ou mesurée	Nu intérieur
		Type ouverture	observée ou mesurée	Portes-fenêtres battantes avec soubassement
		Type volets	observée ou mesurée	Jalousie accordéon, fermeture à lames orientables y compris les vénitiens extérieurs tout métal, volets battants ou persiennes avec ajours fixes
Orientation des baies		observée ou mesurée	Ouest	
Type de masque proches		observée ou mesurée	Absence de masque proche	
Type de masques lointains		observée ou mesurée	Absence de masque lointain	
Présence de joints		observée ou mesurée	Non	
Surface de baies		observée ou mesurée	1,93 m ²	
Type de vitrage		observée ou mesurée	Simple vitrage vertical	
Présence couche peu émissive		observée ou mesurée	Non	
Fenêtre 9	Double fenêtre	observée ou mesurée	Non	
	Inclinaison vitrage	observée ou mesurée	Verticale (Inclinaison ≥ 75°)	
	Type menuiserie	observée ou mesurée	Menuiserie Bois	
	Positionnement de la menuiserie	observée ou mesurée	Nu intérieur	
	Type ouverture	observée ou mesurée	Fenêtres battantes	
	Type volets	observée ou mesurée	Jalousie accordéon, fermeture à lames orientables y compris les vénitiens extérieurs tout métal, volets battants ou persiennes avec ajours fixes	
	Orientation des baies	observée ou mesurée	Ouest	
	Type de masque proches	observée ou mesurée	Absence de masque proche	
	Type de masques lointains	observée ou mesurée	Absence de masque lointain	
	Présence de joints	observée ou mesurée	Oui	
Fenêtre 10	Surface de baies	observée ou mesurée	1,93 m ²	
	Type de vitrage	observée ou mesurée	Simple vitrage vertical	
	Présence couche peu émissive	observée ou mesurée	Non	
	Double fenêtre	observée ou mesurée	Non	
	Inclinaison vitrage	observée ou mesurée	Verticale (Inclinaison ≥ 75°)	
	Type menuiserie	observée ou mesurée	Menuiserie Bois	

Fiche technique du logement (suite)

donnée d'entrée	origine de la donnée	valeur renseignée	
	Positionnement de la menuiserie	observée ou mesurée	Nu intérieur
	Type ouverture	observée ou mesurée	Fenêtres battantes
	Type volets	observée ou mesurée	Jalousie accordéon, fermeture à lames orientables y compris les vénitiens extérieurs tout métal, volets battants ou persiennes avec ajours fixes
	Orientation des baies	observée ou mesurée	Ouest
	Type de masque proches	observée ou mesurée	Absence de masque proche
	Type de masques lointains	observée ou mesurée	Absence de masque lointain
	Présence de joints	observée ou mesurée	Oui
Fenêtre 11	Surface de baies	observée ou mesurée	4 m ²
	Type de vitrage	observée ou mesurée	Simple vitrage vertical
	Présence couche peu émissive	observée ou mesurée	Non
	Double fenêtre	observée ou mesurée	Non
	Inclinaison vitrage	observée ou mesurée	Verticale (Inclinaison ≥ 75°)
	Type menuiserie	observée ou mesurée	Menuiserie Bois
	Positionnement de la menuiserie	observée ou mesurée	Nu intérieur
	Type ouverture	observée ou mesurée	Fenêtres battantes
	Type volets	observée ou mesurée	Volet roulant PVC ou bois (épaisseur tablier > 12 mm)
	Orientation des baies	observée ou mesurée	Nord
Fenêtre 12	Type de masque proches	observée ou mesurée	Absence de masque proche
	Type de masques lointains	observée ou mesurée	Absence de masque lointain
	Présence de joints	observée ou mesurée	Oui
	Surface de baies	observée ou mesurée	0,49 m ²
	Type de vitrage	observée ou mesurée	Simple vitrage vertical
	Présence couche peu émissive	observée ou mesurée	Non
	Double fenêtre	observée ou mesurée	Non
	Inclinaison vitrage	observée ou mesurée	Verticale (Inclinaison ≥ 75°)
	Type menuiserie	observée ou mesurée	Menuiserie Bois
	Positionnement de la menuiserie	observée ou mesurée	Nu intérieur
Fenêtre 13	Type ouverture	observée ou mesurée	Fenêtres battantes
	Type volets	observée ou mesurée	Jalousie accordéon, fermeture à lames orientables y compris les vénitiens extérieurs tout métal, volets battants ou persiennes avec ajours fixes
	Orientation des baies	observée ou mesurée	Nord
	Type de masque proches	observée ou mesurée	Absence de masque proche
	Type de masques lointains	observée ou mesurée	Absence de masque lointain
	Présence de joints	observée ou mesurée	Oui
	Surface de baies	observée ou mesurée	1,93 m ²
Type de vitrage	observée ou mesurée	Double vitrage vertical	
Fenêtre 13	Epaisseur lame air	observée ou mesurée	16 mm
	Présence couche peu émissive	observée ou mesurée	Oui
	Gaz de remplissage	observée ou mesurée	Air
	Double fenêtre	observée ou mesurée	Non

Fiche technique du logement (suite)

donnée d'entrée	origine de la donnée	valeur renseignée
Inclinaison vitrage	 observée ou mesurée	Verticale (Inclinaison $\geq 75^\circ$)
Type menuiserie	 observée ou mesurée	Menuiserie Bois
Positionnement de la menuiserie	 observée ou mesurée	Nu intérieur
Type ouverture	 observée ou mesurée	Fenêtres battantes
Type volets	 observée ou mesurée	Sans
Orientation des baies	 observée ou mesurée	Sud
Type de masque proches	 observée ou mesurée	Absence de masque proche
Type de masques lointains	 observée ou mesurée	Absence de masque lointain
Présence de joints	 observée ou mesurée	Oui
Surface de baies	 observée ou mesurée	1,93 m ²
Type de vitrage	 observée ou mesurée	Double vitrage vertical
Epaisseur lame air	 observée ou mesurée	16 mm
Présence couche peu émissive	 observée ou mesurée	Oui
Gaz de remplissage	 observée ou mesurée	Air
Double fenêtre	 observée ou mesurée	Non
Inclinaison vitrage	 observée ou mesurée	Verticale (Inclinaison $\geq 75^\circ$)
Type menuiserie	 observée ou mesurée	Menuiserie Bois
Positionnement de la menuiserie	 observée ou mesurée	Nu intérieur
Type ouverture	 observée ou mesurée	Fenêtres battantes
Type volets	 observée ou mesurée	Jalousie accordéon, fermeture à lames orientables y compris les vénitiens extérieurs tout métal, volets battants ou persiennes avec ajours fixes
Orientation des baies	 observée ou mesurée	Sud
Type de masque proches	 observée ou mesurée	Absence de masque proche
Type de masques lointains	 observée ou mesurée	Absence de masque lointain
Présence de joints	 observée ou mesurée	Oui
Surface de baies	 observée ou mesurée	0,5 m ²
Type de vitrage	 observée ou mesurée	Simple vitrage vertical
Présence couche peu émissive	 observée ou mesurée	Non
Double fenêtre	 observée ou mesurée	Non
Inclinaison vitrage	 observée ou mesurée	Verticale (Inclinaison $\geq 75^\circ$)
Type menuiserie	 observée ou mesurée	Menuiserie Bois
Positionnement de la menuiserie	 observée ou mesurée	Tunnel
Type ouverture	 observée ou mesurée	Fenêtres battantes
Type volets	 observée ou mesurée	Jalousie accordéon, fermeture à lames orientables y compris les vénitiens extérieurs tout métal, volets battants ou persiennes avec ajours fixes
Orientation des baies	 observée ou mesurée	Sud
Type de masque proches	 observée ou mesurée	Absence de masque proche
Type de masques lointains	 observée ou mesurée	Absence de masque lointain
Présence de joints	 observée ou mesurée	Non
Surface de baies	 observée ou mesurée	0,5 m ²
Type de vitrage	 observée ou mesurée	Simple vitrage vertical

Fiche technique du logement (suite)

donnée d'entrée	origine de la donnée	valeur renseignée
Présence couche peu émissive	 observée ou mesurée	Non
Double fenêtre	 observée ou mesurée	Non
Inclinaison vitrage	 observée ou mesurée	Verticale (Inclinaison $\geq 75^\circ$)
Type menuiserie	 observée ou mesurée	Menuiserie Bois
Positionnement de la menuiserie	 observée ou mesurée	Nu intérieur
Type ouverture	 observée ou mesurée	Fenêtres battantes
Type volets	 observée ou mesurée	Jalousie accordéon, fermeture à lames orientables y compris les vénitiens extérieurs tout métal, volets battants ou persiennes avec ajours fixes
Orientation des baies	 observée ou mesurée	Est
Type de masque proches	 observée ou mesurée	Absence de masque proche
Type de masques lointains	 observée ou mesurée	Absence de masque lointain
Présence de joints	 observée ou mesurée	Non
Surface de baies	 observée ou mesurée	1,93 m ²
Type de vitrage	 observée ou mesurée	Double vitrage vertical
Epaisseur lame air	 observée ou mesurée	16 mm
Présence couche peu émissive	 observée ou mesurée	Oui
Gaz de remplissage	 observée ou mesurée	Air
Double fenêtre	 observée ou mesurée	Non
Inclinaison vitrage	 observée ou mesurée	Verticale (Inclinaison $\geq 75^\circ$)
Type menuiserie	 observée ou mesurée	Menuiserie Bois
Positionnement de la menuiserie	 observée ou mesurée	Nu intérieur
Type ouverture	 observée ou mesurée	Fenêtres battantes
Type volets	 observée ou mesurée	Jalousie accordéon, fermeture à lames orientables y compris les vénitiens extérieurs tout métal, volets battants ou persiennes avec ajours fixes
Orientation des baies	 observée ou mesurée	Est
Type de masque proches	 observée ou mesurée	Absence de masque proche
Type de masques lointains	 observée ou mesurée	Absence de masque lointain
Présence de joints	 observée ou mesurée	Oui
Surface de baies	 observée ou mesurée	1,18 m ²
Type de vitrage	 observée ou mesurée	Simple vitrage vertical
Présence couche peu émissive	 observée ou mesurée	Non
Double fenêtre	 observée ou mesurée	Non
Inclinaison vitrage	 observée ou mesurée	Verticale (Inclinaison $\geq 75^\circ$)
Type menuiserie	 observée ou mesurée	Menuiserie Bois
Positionnement de la menuiserie	 observée ou mesurée	Nu intérieur
Type ouverture	 observée ou mesurée	Fenêtres battantes
Type volets	 observée ou mesurée	Sans
Orientation des baies	 observée ou mesurée	Est
Type de masque proches	 observée ou mesurée	Absence de masque proche
Type de masques lointains	 observée ou mesurée	Absence de masque lointain
Présence de joints	 observée ou mesurée	Non

Fiche technique du logement (suite)

	donnée d'entrée	origine de la donnée	valeur renseignée
Fenêtre 19	Surface de baies	 observée ou mesurée	1,93 m ²
	Type de vitrage	 observée ou mesurée	Double vitrage vertical
	Epaisseur lame air	 observée ou mesurée	16 mm
	Présence couche peu émissive	 observée ou mesurée	Oui
	Gaz de remplissage	 observée ou mesurée	Air
	Double fenêtre	 observée ou mesurée	Non
	Inclinaison vitrage	 observée ou mesurée	Verticale (Inclinaison ≥ 75°)
	Type menuiserie	 observée ou mesurée	Menuiserie Bois
	Positionnement de la menuiserie	 observée ou mesurée	Nu intérieur
	Type ouverture	 observée ou mesurée	Fenêtres battantes
	Type volets	 observée ou mesurée	Jalousie accordéon, fermeture à lames orientables y compris les vénitiens extérieurs tout métal, volets battants ou persiennes avec ajours fixes
	Orientation des baies	 observée ou mesurée	Ouest
	Type de masque proches	 observée ou mesurée	Absence de masque proche
	Type de masques lointains	 observée ou mesurée	Absence de masque lointain
	Présence de joints	 observée ou mesurée	Oui
Fenêtre 20	Surface de baies	 observée ou mesurée	1,93 m ²
	Type de vitrage	 observée ou mesurée	Double vitrage vertical
	Epaisseur lame air	 observée ou mesurée	16 mm
	Présence couche peu émissive	 observée ou mesurée	Oui
	Gaz de remplissage	 observée ou mesurée	Air
	Double fenêtre	 observée ou mesurée	Non
	Inclinaison vitrage	 observée ou mesurée	Verticale (Inclinaison ≥ 75°)
	Type menuiserie	 observée ou mesurée	Menuiserie Bois
	Positionnement de la menuiserie	 observée ou mesurée	Nu intérieur
	Type ouverture	 observée ou mesurée	Fenêtres battantes
	Type volets	 observée ou mesurée	Sans
	Orientation des baies	 observée ou mesurée	Ouest
	Type de masque proches	 observée ou mesurée	Absence de masque proche
	Type de masques lointains	 observée ou mesurée	Absence de masque lointain
	Présence de joints	 observée ou mesurée	Oui
Fenêtre 21	Surface de baies	 observée ou mesurée	3,16 m ²
	Type de vitrage	 observée ou mesurée	Simple vitrage vertical
	Présence couche peu émissive	 observée ou mesurée	Non
	Double fenêtre	 observée ou mesurée	Non
	Inclinaison vitrage	 observée ou mesurée	Verticale (Inclinaison ≥ 75°)
	Type menuiserie	 observée ou mesurée	Menuiserie Bois
	Positionnement de la menuiserie	 observée ou mesurée	Nu intérieur
	Type ouverture	 observée ou mesurée	Portes-fenêtres battantes avec soubassement
Type volets	 observée ou mesurée	Jalousie accordéon, fermeture à lames orientables y compris les vénitiens extérieurs tout métal, volets battants ou persiennes avec ajours fixes	

Fiche technique du logement (suite)

donnée d'entrée	origine de la donnée	valeur renseignée	
Fenêtre 22	Orientation des baies	observée ou mesurée	Ouest
	Type de masque proches	observée ou mesurée	Absence de masque proche
	Type de masques lointains	observée ou mesurée	Absence de masque lointain
	Présence de joints	observée ou mesurée	Non
	Surface de baies	observée ou mesurée	0,5 m ²
	Type de vitrage	observée ou mesurée	Simple vitrage vertical
	Présence couche peu émissive	observée ou mesurée	Non
	Double fenêtre	observée ou mesurée	Non
	Inclinaison vitrage	observée ou mesurée	Verticale (Inclinaison ≥ 75°)
	Type menuiserie	observée ou mesurée	Menuiserie Bois
	Positionnement de la menuiserie	observée ou mesurée	Tunnel
	Type ouverture	observée ou mesurée	Fenêtres battantes
	Type volets	observée ou mesurée	Jalousie accordéon, fermeture à lames orientables y compris les vénitiens extérieurs tout métal, volets battants ou persiennes avec ajours fixes
	Orientation des baies	observée ou mesurée	Nord
	Type de masque proches	observée ou mesurée	Absence de masque proche
	Type de masques lointains	observée ou mesurée	Absence de masque lointain
Présence de joints	observée ou mesurée	Non	
Fenêtre 23	Surface de baies	observée ou mesurée	1,93 m ²
	Type de vitrage	observée ou mesurée	Double vitrage vertical
	Epaisseur lame air	observée ou mesurée	16 mm
	Présence couche peu émissive	observée ou mesurée	Oui
	Gaz de remplissage	observée ou mesurée	Air
	Double fenêtre	observée ou mesurée	Non
	Inclinaison vitrage	observée ou mesurée	Verticale (Inclinaison ≥ 75°)
	Type menuiserie	observée ou mesurée	Menuiserie Bois
	Positionnement de la menuiserie	observée ou mesurée	Nu intérieur
	Type ouverture	observée ou mesurée	Fenêtres battantes
	Type volets	observée ou mesurée	Jalousie accordéon, fermeture à lames orientables y compris les vénitiens extérieurs tout métal, volets battants ou persiennes avec ajours fixes
	Orientation des baies	observée ou mesurée	Nord
	Type de masque proches	observée ou mesurée	Absence de masque proche
	Type de masques lointains	observée ou mesurée	Absence de masque lointain
	Présence de joints	observée ou mesurée	Oui
	Porte 1	Type de menuiserie	observée ou mesurée
Type de porte		observée ou mesurée	Vitrée 30-60% simple vitrage
Surface		observée ou mesurée	3,93 m ²
Présence de joints		observée ou mesurée	Non
Linéaire Plancher 1 Mur 1 Sud	Type de pont thermique	observée ou mesurée	Plancher bas - Mur
	Longueur du pont thermique	observée ou mesurée	11,68 m
	Type de pont thermique	observée ou mesurée	Plancher bas - Mur

Fiche technique du logement (suite)

donnée d'entrée	origine de la donnée		valeur renseignée
Linéaire Plancher 1 Mur 2 Est	Type isolation	 observée ou mesurée	Mur 2 Est : ITI
	Longueur du pont thermique	 observée ou mesurée	5,11 m
Linéaire Plancher 1 Mur 3 Est	Type de pont thermique	 observée ou mesurée	Plancher bas - Mur
	Type isolation	 observée ou mesurée	Mur 3 Est : ITI
Linéaire Plancher 1 Mur 4 Est	Longueur du pont thermique	 observée ou mesurée	1,87 m
	Type de pont thermique	 observée ou mesurée	Plancher bas - Mur
Linéaire Plancher 1 Mur 5 Ouest	Longueur du pont thermique	 observée ou mesurée	4,21 m
	Type de pont thermique	 observée ou mesurée	Plancher bas - Mur
Linéaire Plancher 1 Mur 6 Ouest	Longueur du pont thermique	 observée ou mesurée	6,93 m
	Type de pont thermique	 observée ou mesurée	Plancher bas - Mur
Linéaire Plancher 1 Mur 7 Nord	Type isolation	 observée ou mesurée	Mur 6 Ouest : ITI
	Longueur du pont thermique	 observée ou mesurée	3,92 m
Linéaire Plancher 1 Mur 7 Nord	Type de pont thermique	 observée ou mesurée	Plancher bas - Mur
	Type isolation	 observée ou mesurée	Mur 7 Nord : ITI
Linéaire Mur 1 Sud (à gauche du refend)	Longueur du pont thermique	 observée ou mesurée	12,21 m
	Type de pont thermique	 observée ou mesurée	Refend - Mur
Linéaire Mur 1 Sud (à droite du refend)	Longueur du pont thermique	 observée ou mesurée	2,9 m
	Type de pont thermique	 observée ou mesurée	Refend - Mur
Linéaire Mur 4 Est (à gauche du refend)	Longueur du pont thermique	 observée ou mesurée	2,9 m
	Type de pont thermique	 observée ou mesurée	Refend - Mur
Linéaire Mur 3 Est (à droite du refend)	Longueur du pont thermique	 observée ou mesurée	2,9 m
	Type isolation	 observée ou mesurée	ITI
Linéaire Mur 6 Ouest (à gauche du refend)	Longueur du pont thermique	 observée ou mesurée	2,9 m
	Type de pont thermique	 observée ou mesurée	Refend - Mur
Linéaire Mur 5 Ouest (à droite du refend)	Longueur du pont thermique	 observée ou mesurée	2,9 m
	Type isolation	 observée ou mesurée	ITI
Linéaire Mur 6 Ouest (à droite du refend)	Longueur du pont thermique	 observée ou mesurée	2,9 m
	Type de pont thermique	 observée ou mesurée	Refend - Mur
Linéaire Mur 7 Nord (à gauche du refend)	Longueur du pont thermique	 observée ou mesurée	2,9 m
	Type isolation	 observée ou mesurée	ITI
Linéaire Mur 7 Nord (à droite du refend)	Longueur du pont thermique	 observée ou mesurée	2,9 m
	Type de pont thermique	 observée ou mesurée	Refend - Mur
Linéaire Mur 9 Sud (à gauche du refend)	Type isolation	 observée ou mesurée	ITI
	Type de pont thermique	 observée ou mesurée	Refend - Mur

Fiche technique du logement (suite)

donnée d'entrée	origine de la donnée	valeur renseignée	
Longueur du pont thermique	 observée ou mesurée	2,9 m	
Linéaire Mur 8 Sud (à droite du refend)	Type de pont thermique	 observée ou mesurée	Refend - Mur
	Longueur du pont thermique	 observée ou mesurée	2,9 m
Linéaire Mur 11 Est (à gauche du refend)	Type de pont thermique	 observée ou mesurée	Refend - Mur
	Longueur du pont thermique	 observée ou mesurée	2,9 m
Linéaire Mur 10 Est (à droite du refend)	Type de pont thermique	 observée ou mesurée	Refend - Mur
	Type isolation	 observée ou mesurée	ITI
	Longueur du pont thermique	 observée ou mesurée	2,9 m
Linéaire Mur 11 Est (à droite du refend)	Type de pont thermique	 observée ou mesurée	Refend - Mur
	Longueur du pont thermique	 observée ou mesurée	2,9 m
Linéaire Mur 13 Ouest (à gauche du refend)	Type de pont thermique	 observée ou mesurée	Refend - Mur
	Longueur du pont thermique	 observée ou mesurée	2,9 m
Linéaire Mur 12 Ouest (à droite du refend)	Type de pont thermique	 observée ou mesurée	Refend - Mur
	Type isolation	 observée ou mesurée	ITI
	Longueur du pont thermique	 observée ou mesurée	2,9 m
Linéaire Mur 13 Ouest (à droite du refend)	Type de pont thermique	 observée ou mesurée	Refend - Mur
	Longueur du pont thermique	 observée ou mesurée	2,9 m
Linéaire Fenêtre 1 Mur 1 Sud	Type de pont thermique	 observée ou mesurée	Menuiseries - Mur
	Longueur du pont thermique	 observée ou mesurée	5,86 m
	Largeur du dormant menuiserie Lp	 observée ou mesurée	5 cm
	Retour isolation autour menuiserie	 observée ou mesurée	Non
	Position menuiseries	 observée ou mesurée	Nu intérieur
Linéaire Fenêtre 2 Mur 1 Sud	Type de pont thermique	 observée ou mesurée	Menuiseries - Mur
	Longueur du pont thermique	 observée ou mesurée	5,86 m
	Largeur du dormant menuiserie Lp	 observée ou mesurée	5 cm
	Retour isolation autour menuiserie	 observée ou mesurée	Non
	Position menuiseries	 observée ou mesurée	Nu intérieur
Linéaire Fenêtre 3 Mur 1 Sud	Type de pont thermique	 observée ou mesurée	Menuiseries - Mur
	Longueur du pont thermique	 observée ou mesurée	2,6 m
	Largeur du dormant menuiserie Lp	 observée ou mesurée	5 cm
	Retour isolation autour menuiserie	 observée ou mesurée	Non
	Position menuiseries	 observée ou mesurée	Nu intérieur
Linéaire Fenêtre 4 Mur 2 Est	Type de pont thermique	 observée ou mesurée	Menuiseries - Mur
	Type isolation	 observée ou mesurée	ITI
	Longueur du pont thermique	 observée ou mesurée	6,64 m
	Largeur du dormant menuiserie Lp	 observée ou mesurée	5 cm
	Retour isolation autour menuiserie	 observée ou mesurée	Non
	Position menuiseries	 observée ou mesurée	Nu intérieur
Linéaire Fenêtre 5 Mur 2 Est	Type de pont thermique	 observée ou mesurée	Menuiseries - Mur
	Type isolation	 observée ou mesurée	ITI

Fiche technique du logement (suite)

donnée d'entrée	origine de la donnée		valeur renseignée
	Longueur du pont thermique	 observée ou mesurée	5,86 m
	Largeur du dormant menuiserie Lp	 observée ou mesurée	5 cm
	Retour isolation autour menuiserie	 observée ou mesurée	Non
	Position menuiseries	 observée ou mesurée	Nu intérieur
Linéaire Fenêtre 6 Mur 2 Est	Type de pont thermique	 observée ou mesurée	Menuiseries - Mur
	Type isolation	 observée ou mesurée	ITI
	Longueur du pont thermique	 observée ou mesurée	2,76 m
	Largeur du dormant menuiserie Lp	 observée ou mesurée	5 cm
	Retour isolation autour menuiserie	 observée ou mesurée	Non
Linéaire Fenêtre 7 Mur 3 Est	Position menuiseries	 observée ou mesurée	Nu intérieur
	Type de pont thermique	 observée ou mesurée	Menuiseries - Mur
	Type isolation	 observée ou mesurée	ITI
	Longueur du pont thermique	 observée ou mesurée	5,86 m
	Largeur du dormant menuiserie Lp	 observée ou mesurée	5 cm
Linéaire Fenêtre 8 Mur 5 Ouest	Retour isolation autour menuiserie	 observée ou mesurée	Non
	Position menuiseries	 observée ou mesurée	Nu intérieur
	Type de pont thermique	 observée ou mesurée	Menuiseries - Mur
	Longueur du pont thermique	 observée ou mesurée	6,78 m
	Largeur du dormant menuiserie Lp	 observée ou mesurée	5 cm
Linéaire Fenêtre 9 Mur 5 Ouest	Retour isolation autour menuiserie	 observée ou mesurée	Non
	Position menuiseries	 observée ou mesurée	Nu intérieur
	Type de pont thermique	 observée ou mesurée	Menuiseries - Mur
	Longueur du pont thermique	 observée ou mesurée	5,86 m
	Largeur du dormant menuiserie Lp	 observée ou mesurée	5 cm
Linéaire Fenêtre 10 Mur 6 Ouest	Retour isolation autour menuiserie	 observée ou mesurée	Non
	Position menuiseries	 observée ou mesurée	Nu intérieur
	Type de pont thermique	 observée ou mesurée	Menuiseries - Mur
	Type isolation	 observée ou mesurée	ITI
	Longueur du pont thermique	 observée ou mesurée	5,86 m
Linéaire Fenêtre 11 Mur 7 Nord	Largeur du dormant menuiserie Lp	 observée ou mesurée	5 cm
	Retour isolation autour menuiserie	 observée ou mesurée	Non
	Position menuiseries	 observée ou mesurée	Nu intérieur
	Type de pont thermique	 observée ou mesurée	Menuiseries - Mur
	Type isolation	 observée ou mesurée	ITI
Linéaire Fenêtre 12 Mur 7 Nord	Longueur du pont thermique	 observée ou mesurée	8,9 m
	Largeur du dormant menuiserie Lp	 observée ou mesurée	5 cm
	Retour isolation autour menuiserie	 observée ou mesurée	Non
	Position menuiseries	 observée ou mesurée	Nu intérieur
	Type de pont thermique	 observée ou mesurée	Menuiseries - Mur
	Type isolation	 observée ou mesurée	ITI

Fiche technique du logement (suite)

donnée d'entrée	origine de la donnée		valeur renseignée
	Longueur du pont thermique	 observée ou mesurée	2,86 m
	Largeur du dormant menuiserie Lp	 observée ou mesurée	5 cm
	Retour isolation autour menuiserie	 observée ou mesurée	Non
	Position menuiseries	 observée ou mesurée	Nu intérieur
Linéaire Fenêtre 13 Mur 9 Sud	Type de pont thermique	 observée ou mesurée	Menuiseries - Mur
	Type isolation	 observée ou mesurée	ITI
	Longueur du pont thermique	 observée ou mesurée	5,86 m
	Largeur du dormant menuiserie Lp	 observée ou mesurée	5 cm
	Retour isolation autour menuiserie	 observée ou mesurée	Non
Linéaire Fenêtre 14 Mur 9 Sud	Position menuiseries	 observée ou mesurée	Nu intérieur
	Type de pont thermique	 observée ou mesurée	Menuiseries - Mur
	Type isolation	 observée ou mesurée	ITI
	Longueur du pont thermique	 observée ou mesurée	5,86 m
	Largeur du dormant menuiserie Lp	 observée ou mesurée	5 cm
Linéaire Fenêtre 15 Mur 9 Sud	Retour isolation autour menuiserie	 observée ou mesurée	Non
	Position menuiseries	 observée ou mesurée	Nu intérieur
	Type de pont thermique	 observée ou mesurée	Menuiseries - Mur
	Type isolation	 observée ou mesurée	ITI
	Longueur du pont thermique	 observée ou mesurée	2,9 m
Linéaire Fenêtre 16 Mur 10 Est	Largeur du dormant menuiserie Lp	 observée ou mesurée	5 cm
	Retour isolation autour menuiserie	 observée ou mesurée	Non
	Position menuiseries	 observée ou mesurée	Tunnel
	Type de pont thermique	 observée ou mesurée	Menuiseries - Mur
	Type isolation	 observée ou mesurée	ITI
Linéaire Fenêtre 17 Mur 10 Est	Longueur du pont thermique	 observée ou mesurée	2,9 m
	Largeur du dormant menuiserie Lp	 observée ou mesurée	5 cm
	Retour isolation autour menuiserie	 observée ou mesurée	Non
	Position menuiseries	 observée ou mesurée	Nu intérieur
	Type de pont thermique	 observée ou mesurée	Menuiseries - Mur
Linéaire Fenêtre 18 Mur 11 Est	Type isolation	 observée ou mesurée	ITI
	Longueur du pont thermique	 observée ou mesurée	5,86 m
	Largeur du dormant menuiserie Lp	 observée ou mesurée	5 cm
	Retour isolation autour menuiserie	 observée ou mesurée	Non
	Position menuiseries	 observée ou mesurée	Nu intérieur
Linéaire Fenêtre 18 Mur 11 Est	Type de pont thermique	 observée ou mesurée	Menuiseries - Mur
	Longueur du pont thermique	 observée ou mesurée	4,36 m
	Largeur du dormant menuiserie Lp	 observée ou mesurée	5 cm
	Retour isolation autour menuiserie	 observée ou mesurée	Non
	Position menuiseries	 observée ou mesurée	Nu intérieur
	Type de pont thermique	 observée ou mesurée	Menuiseries - Mur

Fiche technique du logement (suite)

donnée d'entrée	origine de la donnée		valeur renseignée
Linéaire Fenêtre 19 Mur 12 Ouest	Type isolation	 observée ou mesurée	ITI
	Longueur du pont thermique	 observée ou mesurée	5,86 m
	Largeur du dormant menuiserie Lp	 observée ou mesurée	5 cm
	Retour isolation autour menuiserie	 observée ou mesurée	Non
	Position menuiseries	 observée ou mesurée	Nu intérieur
Linéaire Fenêtre 20 Mur 12 Ouest	Type de pont thermique	 observée ou mesurée	Menuiseries - Mur
	Type isolation	 observée ou mesurée	ITI
	Longueur du pont thermique	 observée ou mesurée	5,86 m
	Largeur du dormant menuiserie Lp	 observée ou mesurée	5 cm
	Retour isolation autour menuiserie	 observée ou mesurée	Non
Linéaire Fenêtre 21 Mur 13 Ouest	Position menuiseries	 observée ou mesurée	Nu intérieur
	Type de pont thermique	 observée ou mesurée	Menuiseries - Mur
	Longueur du pont thermique	 observée ou mesurée	6,65 m
	Largeur du dormant menuiserie Lp	 observée ou mesurée	5 cm
	Retour isolation autour menuiserie	 observée ou mesurée	Non
Linéaire Fenêtre 22 Mur 14 Nord	Position menuiseries	 observée ou mesurée	Nu intérieur
	Type de pont thermique	 observée ou mesurée	Menuiseries - Mur
	Type isolation	 observée ou mesurée	ITI
	Longueur du pont thermique	 observée ou mesurée	2,9 m
	Largeur du dormant menuiserie Lp	 observée ou mesurée	5 cm
Linéaire Fenêtre 23 Mur 14 Nord	Retour isolation autour menuiserie	 observée ou mesurée	Non
	Position menuiseries	 observée ou mesurée	Tunnel
	Type de pont thermique	 observée ou mesurée	Menuiseries - Mur
	Type isolation	 observée ou mesurée	ITI
	Longueur du pont thermique	 observée ou mesurée	5,86 m
Linéaire Porte 1 Mur 1 Sud	Largeur du dormant menuiserie Lp	 observée ou mesurée	5 cm
	Retour isolation autour menuiserie	 observée ou mesurée	Non
	Position menuiseries	 observée ou mesurée	Nu intérieur
	Longueur du pont thermique	 observée ou mesurée	6,96 m
	Type de pont thermique	 observée ou mesurée	Menuiseries - Mur

Fiche technique du logement (suite)

	donnée d'entrée	origine de la donnée	valeur renseignée
équipements	Chaudière standard	Type d'installation de chauffage	🔍 observée ou mesurée Installation de chauffage sans solaire
		Type générateur	🔍 observée ou mesurée Chaudière standard
		Surface chauffée	🔍 observée ou mesurée 267,24 m ²
		Année d'installation	🔍 observée ou mesurée 2001
		Energie utilisée	🔍 observée ou mesurée Fioul
		Présence d'une ventouse	🔍 observée ou mesurée Non
		Présence d'une veilleuse	🔍 observée ou mesurée Non
		Type émetteur	🔍 observée ou mesurée Radiateur
		Surface chauffée par émetteur	🔍 observée ou mesurée 267,24 m ²
		Type de chauffage	🔍 observée ou mesurée Central
		Équipement d'intermittence	🔍 observée ou mesurée Central avec minimum de température
		Présence de comptage	🔍 observée ou mesurée Non
		équipements	Chauffe-eau vertical Electrique
Année installation	🔍 observée ou mesurée 2020		
Energie utilisée	🔍 observée ou mesurée Electricité		
Type production ECS	🔍 observée ou mesurée Individuel		
Pièces alimentées contiguës	🔍 observée ou mesurée Oui		
Production en volume habitable	🔍 observée ou mesurée Oui		
Volume de stockage	🔍 observée ou mesurée 300 L		
Type de ballon	🔍 observée ou mesurée Chauffe-eau vertical		
équipements	Ventilation	Catégorie de ballon	🔍 observée ou mesurée B ou 2 étoiles
		Type de ventilation	🔍 observée ou mesurée Ventilation par ouverture de fenêtres
		Année installation	❌ valeur par défaut 1910
		Plusieurs façades exposées	🔍 observée ou mesurée Oui
		Menuiseries avec joints	🔍 observée ou mesurée Oui

DIAGNOSTIC DE L'ETAT DE L'INSTALLATION INTERIEURE D'ELECTRICITE

Arrêté du 28 septembre 2017 définissant le modèle et la méthode de réalisation de l'état de l'installation intérieure d'électricité dans les immeubles à usage d'habitation. Articles L 134-7 et R 134-10 à 13 du code de la construction et de l'habitation. Norme NF C16-600 de juillet 2017.

1 DESIGNATION ET DESCRIPTION DU LOCAL D'HABITATION ET DE SES DEPENDANCES

<p>▪ Localisation du ou des immeubles bâti(s)</p> <p>Département : LANDES Commune : LENCOUACQ (40120) Adresse : 880 route de Retjons Lieu-dit / immeuble : Réf. Cadastre : NC</p> <p>▪ Désignation et situation du lot de (co)propriété :</p>	<p>Type d'immeuble : Maison</p> <p>Date de construction : 1910 Année de l'installation : > à 15 ans</p> <p>Distributeur d'électricité : Enedis</p> <p>Rapport n° : CC07F24A ELEC</p> <p>La liste des parties du bien n'ayant pu être visitées et la justification se trouvent au paragraphe 9</p>
---	--

2 IDENTIFICATION DU DONNEUR D'ORDRE

▪ **Identité du donneur d'ordre**

Nom / Prénom : **Succession [REDACTED]**

Tél. / Email : **NC**

Adresse : **880 route de Retjons - 40120 LENCOUACQ**

▪ **Qualité du donneur d'ordre (sur déclaration de l'intéressé) :**

Propriétaire de l'appartement ou de la maison individuelle :

Autre le cas échéant (préciser)

▪ **Eléments collectés préalablement à l'intervention :**

- Le donneur d'ordre a indiqué les parties de l'installation qui ne doivent pas être mises hors tension et les motifs de cette impossibilité (matériel de surveillance médicale, alarmes, etc...); oui **non** **commentaire :**

- Le donneur d'ordre a indiqué les équipements qui pourraient être sensibles à une mise hors tension (matériels programmables par exemple) ou risqueraient d'être détériorés lors de la remise sous tension (matériels électroniques, de chauffage, etc...) et assure leur mise hors tension préalablement au diagnostic ; oui **non** **commentaire :**

- Le donneur d'ordre déclare ne pas avoir réalisé ou fait réaliser de travaux sur l'installation électrique par une personne autre qu'un professionnel électricien qualifié ; **oui** **non** **commentaire**

3 IDENTIFICATION DE L'OPERATEUR AYANT REALISE L'INTERVENTION ET SIGNE LE RAPPORT

▪ **Identité de l'opérateur :**

Nom : **CAILLIEZ**

Prénom : **Christophe**

Nom et raison sociale de l'entreprise : **SESO**

Adresse : **411, boulevard Antoine Lacaze**
40000 MONT DE MARSAN

N° Siret : **42158576100115**

Désignation de la compagnie d'assurance : **GAN ASSURANCES**

N° de police : **191.284.059** date de validité : **31/12/2024**

Le présent rapport est établi par une personne dont les compétences sont certifiées par : **LCC QUALIXPERT** , le 16/12/2023 , jusqu'au 15/12/2030 - N° de certification : **C2046**



4 RAPPEL DES LIMITES DU CHAMP DE REALISATION DE L'ETAT DE L'INSTALLATION INTERIEURE D'ELECTRICITE

Nous ne retenons de cette norme que les points n'entrant pas en contradiction avec l'arrêté du 28 septembre 2017, dont notamment les numéros d'articles et les libellés d'anomalies (non définis dans l'arrêté), ainsi que les adéquations non précisées dans l'arrêté.

L'état de l'installation intérieure d'électricité porte sur l'ensemble de l'installation intérieure d'électricité à basse tension des locaux à usage d'habitation située en aval de l'appareil général de commande et de protection.

Il ne concerne pas les matériels d'utilisation amovibles, ni les circuits internes des matériels d'utilisation fixes destinés à être reliés à l'installation électrique fixe, ni les installations de production d'énergie électrique du générateur jusqu'au point d'injection au réseau public de distribution d'énergie ou au point de raccordement à l'installation intérieure. Il ne concerne pas non plus les circuits de téléphonie, de télévision, de réseau informatique, de vidéophonie, de centrale d'alarme, etc. lorsqu'ils sont alimentés en régime permanent sous une tension inférieure ou égale à 50 V en courant alternatif et 120 V en courant continu.

L'intervention de l'opérateur réalisant l'état de l'installation intérieure d'électricité ne porte que sur les constituants visibles, visitables, de l'installation au moment du diagnostic. Elle s'effectue sans démontage de l'installation électrique (hormis le démontage des capots des tableaux électriques lorsque cela est possible) ni destruction des isolants des câbles.

Des éléments dangereux de l'installation intérieure d'électricité peuvent ne pas être repérés, notamment :

- les parties de l'installation électrique non visibles (incorporées dans le gros œuvre ou le second œuvre ou masquées par du mobilier) ou nécessitant un démontage ou une détérioration pour pouvoir y accéder (boîtes de connexion, conduits, plinthes, goulottes, huisseries, éléments chauffants incorporés dans la maçonnerie, luminaires des piscines plus particulièrement) ;
- les parties non visibles ou non accessibles des tableaux électriques après démontage de leur capot ;
- inadéquation entre le courant assigné (calibre) des dispositifs de protection contre les surintensités et la section des conducteurs sur toute la longueur des circuits.

5 CONCLUSIONS RELATIVES A L'EVALUATION DES RISQUES POUVANT PORTER ATTEINTE A LA SECURITE DES PERSONNES

Anomalies avérées selon les domaines suivants :

1. L'appareil général de commande et de protection et son accessibilité.

Néant

2. Dispositif de protection différentiel à l'origine de l'installation / Prise de terre et installation de mise à la terre.

N° article (1)	Libellé des anomalies	Localisation(*)	N° article (2)	Libellé des mesures compensatoires correctement mises en œuvre (3)	Observation
B.3.3.5 b1)	La section du CONDUCTEUR PRINCIPAL DE PROTECTION est insuffisante.	Maison			Section insuffisante
B.3.3.6 a1)	Au moins un socle de prise de courant ne comporte pas de broche de terre.		B.3.3.6.1	Alors que des socles de prise de courant ou des CIRCUITS de	(Anomalie compensée par le point de contrôle



N° article (1)	Libellé des anomalies	Localisation(*)	N° article (2)	Libellé des mesures compensatoires correctement mises en œuvre (3)	Observation
				l'installation ne sont pas reliés à la terre (B.3.3.6 a1), a2 et a3), la MESURE COMPENSATOIRE suivante est correctement mise en œuvre : • protection du (des) CIRCUIT (s) concerné (s) ou de l'ensemble de l'installation électrique par au moins un dispositif différentiel à haute sensibilité ≤ 30 mA.	B.3.3.6.1)
B.3.3.6 a2)	Au moins un socle de prise de courant comporte une broche de terre non reliée à la terre.		B.3.3.6.1	Alors que des socles de prise de courant ou des CIRCUITS de l'installation ne sont pas reliés à la terre (B.3.3.6 a1), a2 et a3), la MESURE COMPENSATOIRE suivante est correctement mise en œuvre : • protection du (des) CIRCUIT (s) concerné (s) ou de l'ensemble de l'installation électrique par au moins un dispositif différentiel à haute sensibilité ≤ 30 mA.	(Anomalie compensée par le point de contrôle B.3.3.6.1)
B.3.3.6 a3)	Au moins un CIRCUIT (n'alimentant pas des socles de prises de courant) n'est pas relié à la terre.		B.3.3.6.1	Alors que des socles de prise de courant ou des CIRCUITS de l'installation ne sont pas reliés à la terre (B.3.3.6 a1), a2 et a3), la MESURE COMPENSATOIRE suivante est correctement mise en œuvre : • protection du (des) CIRCUIT (s) concerné (s) ou de l'ensemble de l'installation électrique par au moins un dispositif différentiel à haute sensibilité ≤ 30 mA.	(Anomalie compensée par le point de contrôle B.3.3.6.1)

3. Dispositif de protection contre les surintensités adapté à la section des conducteurs, sur chaque circuit.



N° article (1)	Libellé des anomalies	Localisation(*)	Observation
B.4.3 b)	Le type d'au moins un FUSIBLE ou un DISJONCTEUR n'est plus autorisé (fusible à tabatière, à broches rechargeables, COUPE-CIRCUIT A FUSIBLE de type industriel, DISJONCTEUR réglable en courant protégeant des CIRCUITS terminaux).	Dépendance	Fusibles à puit
B.4.3 e)	Le courant assigné (calibre) de la protection contre les surcharges et courts-circuits d'au moins un CIRCUIT n'est pas adapté à la section des CONDUCTEURS correspondants.	Buanderie	Circuit 32A section insuffisante
B.4.3 f1)	La section des CONDUCTEURS de la CANALISATION alimentant le seul tableau n'est pas adaptée au courant de réglage du DISJONCTEUR de branchement.	Buanderie	Section insuffisante

4. La liaison équipotentielle et installation électrique adaptées aux conditions particulières des locaux contenant une douche ou une baignoire.

Néant

5. Matériels électriques présentant des risques de contact direct avec des éléments sous tension – Protection mécanique des conducteurs.

N° article (1)	Libellé des anomalies	Localisation(*)	Observation
B.7.3 a)	L'ENVELOPPE d'au moins un matériel est manquante ou détériorée.	Maison, Dépendance	Tableau de répartition, socle de prise de courant, Boîtier de connexion
B.7.3 d)	L'installation électrique comporte au moins une CONNEXION avec une partie active nue sous tension accessible.	Maison	Domino

6. Matériels électriques vétustes, inadaptés à l'usage.

N° article (1)	Libellé des anomalies	Localisation(*)	Observation
B.8.3 a)	L'installation comporte au moins un MATERIEL ELECTRIQUE vétuste.	Maison, Dépendance	Fusibles, interrupteur
B.8.3 b)	L'installation comporte au moins un MATERIEL ELECTRIQUE inadapté à l'usage.	Maison	Douille provisoire
B.8.3 e)	Au moins un CONDUCTEUR isolé n'est pas placé sur toute sa longueur dans un conduit, une goulotte, une plinthe ou une huisserie, en matière isolante ou métallique, jusqu'à sa pénétration dans le MATERIEL ELECTRIQUE qu'il alimente.	Maison	Conducteurs non protégés mécaniquement

Installations particulières :

P1, P2. Appareils d'utilisation situés dans des parties communes et alimentés depuis la partie privative ou inversement.

Néant

P3. La piscine privée ou le bassin de fontaine

Néant



- (1) Référence des anomalies selon la norme NF C16-600.
 (2) Référence des mesures compensatoires selon la norme NF C16-600.
 (3) Une mesure compensatoire est une mesure qui permet de limiter un risque de choc électrique lorsque les règles fondamentales de sécurité ne peuvent s'appliquer pleinement pour des raisons soit économiques, soit techniques, soit administratives. Le n° d'article et le libellé de la mesure compensatoire sont indiqués en regard de l'anomalie concernée
 (*) *Avertissement*: la localisation des anomalies n'est pas exhaustive. Il est admis que l'opérateur de diagnostic ne procède à la localisation que d'une anomalie par point de contrôle. Toutefois, cet avertissement ne concerne pas le test de déclenchement des dispositifs différentiels.

Informations complémentaires :

N° article (1)	Libellé des informations
B.11 a1)	L'ensemble de l'installation électrique est protégée par au moins un dispositif différentiel à haute sensibilité ≤ 30 mA.
B.11 b1)	L'ensemble des socles de prise de courant est de type à obturateur.
B.11 c1)	L'ensemble des socles de prise de courant possède un puits de 15mm.

- (1) Référence des informations complémentaires selon la norme NF C16-600

6 AVERTISSEMENT PARTICULIER

Points de contrôle du diagnostic n'ayant pu être vérifiés

N° article (1)	Libellé des points de contrôle n'ayant pu être vérifiés selon la norme NF C16-600 - Annexe C	Motifs (2)
B.3.3.1 b)	Elément constituant la PRISE DE TERRE approprié.	Partie de l'installation non visible car incorporée dans le gros-œuvre ou le second-œuvre ou enterrée.
B.3.3.3 a)	Qualité satisfaisante de la CONNEXION DU CONDUCTEUR DE TERRE, de la LIAISON EQUIPOTENTIELLE principale, du CONDUCTEUR PRINCIPAL DE PROTECTION, sur la borne ou barrette de terre principale.	Partie de l'installation non visible car incorporée dans le gros-œuvre ou le second-œuvre ou enterrée.
B.3.3.4 b)	Section satisfaisante du CONDUCTEUR de LIAISON EQUIPOTENTIELLE principale.	Partie de l'installation non visible car incorporée dans le gros-œuvre ou le second-œuvre ou enterrée.
B.3.3.4 d)	Qualité satisfaisante des CONNEXIONS visibles du CONDUCTEUR de LIAISON EQUIPOTENTIELLE principale sur ELEMENTS CONDUCTEURS.	Partie de l'installation non visible car incorporée dans le gros-œuvre ou le second-œuvre ou enterrée.
B.4.3 j2)	Courants assignés (calibres) adaptés de plusieurs INTERRUPTEURS différentiels placés en aval du DISJONCTEUR de branchement et protégeant tout ou partie de l'installation (ou de l'INTERRUPTEUR différentiel placé en aval du DISJONCTEUR de branchement et ne protégeant qu'une partie de l'installation).	Le(s) courant(s) d'emploi du (des) CIRCUIT(S) protégé(s) par le(s) INTERRUPTEUR(S) différentiel(s) ne peuvent pas être évalué(s).
B.5.3 b)	Section satisfaisante du CONDUCTEUR de LIAISON EQUIPOTENTIELLE supplémentaire.	Partie de l'installation non visible car incorporée dans le gros-œuvre ou le second-œuvre ou enterrée.
B.5.3 d)	Qualité satisfaisante des CONNEXIONS du CONDUCTEUR de la LIAISON EQUIPOTENTIELLE supplémentaire aux ELEMENTS CONDUCTEURS et aux MASSES.	Partie de l'installation non visible car incorporée dans le gros-œuvre ou le second-œuvre ou enterrée.

Pour les points de contrôle du DIAGNOSTIC n'ayant pu être vérifiés, il est recommandé de faire contrôler ces points par un installateur électricien qualifié ou par un organisme d'inspection accrédité dans le domaine de l'électricité, ou, si l'installation électrique n'était pas alimentée, par un OPERATEUR DE DIAGNOSTIC certifié lorsque l'installation sera alimentée



(1) Références des numéros d'article selon la norme NF C16-600 – Annexe C

(2) Les motifs peuvent être, si c'est le cas :

- « Le tableau électrique est manifestement ancien : son ENVELOPPE (capot), s'il est démonté, risque de ne pouvoir être remonté sans dommage. » ;
- « Les supports sur lesquels sont fixés directement les dispositifs de protection ne sont pas à démonter dans le cadre du présent DIAGNOSTIC : de ce fait, la section et l'état des CONDUCTEURS n'ont pu être vérifiés. » ;
- « L'installation ou une ou plusieurs parties de celle-ci n'étaient pas alimentée(s) en électricité le jour de la visite. » ;
- « Le(s) courant(s) d'emploi du (des) CIRCUIT(S) protégé(s) par le(s) INTERRUPTEUR(S) différentiel(s) ne peuvent pas être évalué(s). »
- « L'installation est alimentée par un poste à haute tension privé qui est exclu du domaine d'application du présent DIAGNOSTIC et dans lequel peut se trouver la partie de l'installation à vérifier »
- « La nature TBTS de la source n'a pas pu être repérée. »
- « Le calibre du ou des dispositifs de PROTECTION CONTRE LES SURINTENSITES est > 63 A pour un DISJONCTEUR ou 32A pour un fusible. »
- « Le courant de réglage du DISJONCTEUR de branchement est > 90 A en monophasé ou > 60 A en triphasé. »
- « La méthode dite « amont-aval » ne permet pas de vérifier le déclenchement du DISJONCTEUR de branchement lors de l'essai de fonctionnement. »
- « Les bornes aval du disjoncteur de branchement et/ou la canalisation d'alimentation du ou des tableaux électriques comportent plusieurs conducteurs en parallèle »
- Toute autre mention, adaptée à l'installation, décrivant la ou les impossibilités de procéder au(x) contrôle(s) concerné(s).

7 CONCLUSION RELATIVE A L'EVALUATION DES RISQUES RELEVANT DU DEVOIR DE CONSEIL

L'installation intérieure d'électricité comporte une ou des anomalies. Il est recommandé au propriétaire de les supprimer en consultant dans les meilleurs délais un installateur électricien qualifié afin d'éliminer les dangers qu'elle(s) présente(nt).

Il est rappelé que l'ensemble des locaux à usage d'habitation sont soumis à l'obligation d'une installation de détecteur de fumée depuis le 8 mars 2015 (loi n° 2010-238 du 9 mars 2010)



8 EXPLICITATIONS DETAILLEES RELATIVES AUX RISQUES ENCOURUS

Description des risques encourus en fonction des anomalies identifiées :

<u>Appareil général de commande et de protection</u>
Cet appareil, accessible à l'intérieur du logement, permet d'interrompre, en cas d' urgence , en un lieu unique, connu et accessible, la totalité de la fourniture de l'alimentation électrique.
Son absence, son inaccessibilité ou un appareil inadapté ne permet pas d'assurer cette fonction de coupure en cas de danger (risque d'électrisation, voire d'électrocution), d'incendie ou d'intervention sur l'installation électrique.
<u>Dispositif de protection différentiel à l'origine de l'installation</u>
Ce dispositif permet de protéger les personnes contre les risques de choc électrique lors d'un défaut d'isolement sur un matériel électrique.
Son absence ou son mauvais fonctionnement peut être la cause d'une électrisation, voire d'une électrocution.
<u>Prise de terre et installation de mise à la terre :</u>
Ces éléments permettent, lors d'un défaut d'isolement sur un matériel électrique, de dévier à la terre le courant de défaut dangereux qui en résulte.
L'absence de ces éléments ou leur inexistence partielle peut être la cause d'une électrisation, voire d'une électrocution.
<u>Dispositif de protection contre les surintensités :</u>
Les disjoncteurs divisionnaires ou coupe-circuits à cartouche fusible, à l'origine de chaque circuit, permettent de protéger les conducteurs et câbles électriques contre les échauffements anormaux dus aux surcharges ou courts circuits.
L'absence de ces dispositifs de protection ou leur calibre trop élevé peut être à l'origine d'incendies.
<u>Liaison équipotentielle dans les locaux contenant une baignoire ou une douche :</u>
Elle permet d'éviter, lors d'un défaut, que le corps humain ne soit traversé par un courant électrique dangereux.
Son absence privilège, en cas de défaut, l'écoulement du courant électrique par le corps humain, ce qui peut être la cause d'une électrisation, voire d'une électrocution.
<u>Conditions particulières les locaux contenant une baignoire ou une douche :</u>
Les règles de mise en œuvre de l'installation électrique à l'intérieur de tels locaux permettent de limiter le risque de chocs électriques, du fait de la réduction de la résistance électrique du corps humain lorsque celui-ci est mouillé ou immergé.
Le non-respect de celles-ci peut être la cause d'une électrisation, voire d'une électrocution.
<u>Matériels électriques présentant des risques de contact direct :</u>
Les matériels électriques dont des parties nues sous tension sont accessibles (matériels électriques anciens, fils électriques dénudés, bornes de connexion non placées dans une boîte équipée d'un couvercle, matériels électriques cassés...) présentent d'importants risques d'électrisation, voire d'électrocution.
<u>Matériels électriques vétustes ou inadaptés à l'usage :</u>
Ces matériels électriques, lorsqu'ils sont trop anciens, n'assurent pas une protection satisfaisante contre l'accès aux parties nues sous tension ou ne possèdent plus un niveau d'isolement suffisant. Lorsqu'ils ne sont pas adaptés à l'usage normal du matériel, ils deviennent très dangereux lors de leur utilisation. Dans les deux cas, ces matériels présentent d'importants risques d'électrisation, voire d'électrocution.
<u>Appareils d'utilisation situés dans des parties communes et alimentés depuis les parties privatives :</u>
Lorsque l'installation électrique issue de la partie privative n'est pas mise en œuvre correctement, le contact d'une personne avec la masse d'un matériel électrique en défaut ou une partie active sous tension peut être la cause d'électrisation, voire d'électrocution.
<u>Piscine privée ou bassin de fontaine :</u>
Les règles de mise en œuvre de l'installation électrique et des équipements associés à la piscine ou au bassin de fontaine permettent de limiter le risque de chocs électriques, du fait de la réduction de la résistance électrique du corps humain lorsque celui-ci est mouillé ou immergé.
Le non-respect de celles-ci peut être la cause d'une électrisation, voire d'une électrocution.



Informations complémentaires :

Dispositif(s) différentiel(s) à haute sensibilité protégeant tout ou partie de l'installation électrique :

L'objectif est d'assurer rapidement la coupure du courant de l'installation électrique ou du circuit concerné, dès l'apparition d'un courant de défaut même de faible valeur. C'est le cas notamment lors de la défaillance occasionnelle (telle que l'usure normale ou anormale des matériels, l'imprudence ou le défaut d'entretien, la rupture du conducteur de mise à la terre d'un matériel électrique....) des mesures classiques de protection contre les risques d'électrisation, voire d'électrocution.

Socles de prise de courant de type à obturateurs :

L'objectif est d'éviter l'introduction, en particulier par un enfant, d'un objet dans une alvéole d'un socle de prise de courant sous tension pouvant entraîner des brûlures graves et/ ou l'électrisation, voire l'électrocution.

Socles de prise de courant de type à puits (15mm minimum) :

La présence de puits au niveau d'un socle de prise de courant évite le risque d'électrisation, voire d'électrocution, au moment de l'introduction des fiches mâles non isolées d'un cordon d'alimentation.

9 IDENTIFICATION DES PARTIES DU BIEN (PIECES ET EMPLACEMENTS) N'AYANT PU ETRE VISITEES ET JUSTIFICATION :

Néant

DATE, SIGNATURE ET CACHET

Dates de visite et d'établissement de l'état

Visite effectuée le **07/06/2024**

Date de fin de validité : **06/06/2027**

Etat rédigé à **MONT DE MARSAN**, Le **07/06/2024**

Nom : **CAILLIEZ** Prénom : **Christophe**

SESO
Société d'Expertises
de Sécurité
90 rue Charles
63000 STARI (TZ)
Tél. 05 59 21 00 96 - Fax 05 59 30 02 71



ANNEXE 1 – PHOTO(S) DES ANOMALIES

Point de contrôle N° B.3.3.5 b1)



Description : La section du CONDUCTEUR PRINCIPAL DE PROTECTION est insuffisante.

Observation(s) : Section insuffisante

Localisation : Maison

Point de contrôle N° B.4.3 b)



Description : Le type d'au moins un FUSIBLE ou un DISJONCTEUR n'est plus autorisé (fusible à tabatière, à broches rechargeables, COUPE-CIRCUIT A FUSIBLE de type industriel, DISJONCTEUR réglable en courant protégeant des CIRCUITS terminaux).

Observation(s) : Fusibles à puit

Localisation : Dépendance

Point de contrôle N° B.4.3 e)


Description : Le courant assigné (calibre) de la protection contre les surcharges et courts-circuits d'au moins un CIRCUIT n'est pas adapté à la section des CONDUCTEURS correspondants.

Observation(s) Circuit 32A section insuffisante

Localisation : Buanderie

Point de contrôle N° B.4.3 f1)

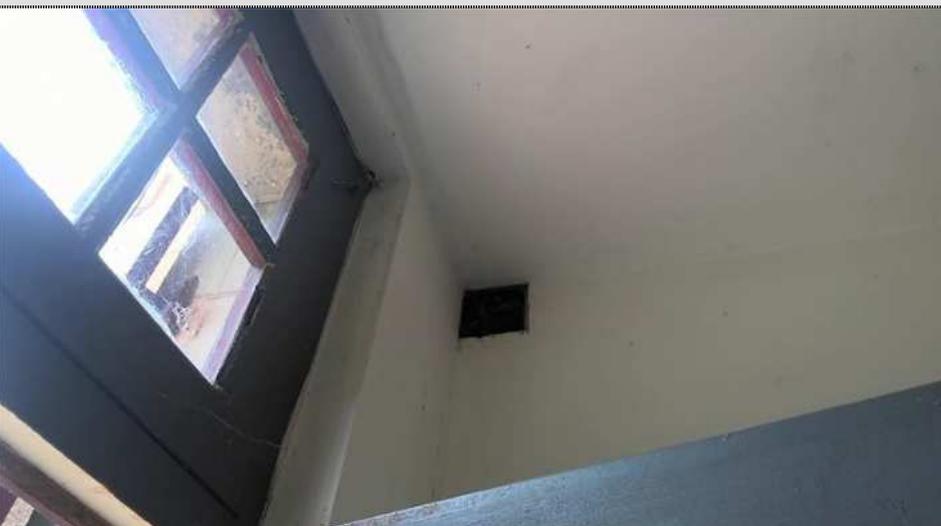

Description : La section des CONDUCTEURS de la CANALISATION alimentant le seul tableau n'est pas adaptée au courant de réglage du DISJONCTEUR de branchement.

Observation(s) Section insuffisante

Localisation : Buanderie



Point de contrôle N° B.7.3 a)	
	
<u>Description :</u>	L'ENVELOPPE d'au moins un matériel est manquante ou détériorée.
<u>Observation(s)</u>	Tableau de répartition, socle de prise de courant , Boîtier de connexion
<u>Localisation :</u>	Maison, Dépendance

Point de contrôle N° B.7.3 a)	
	
<u>Description :</u>	L'ENVELOPPE d'au moins un matériel est manquante ou détériorée.
<u>Observation(s)</u>	Tableau de répartition, socle de prise de courant , Boîtier de connexion
<u>Localisation :</u>	Maison, Dépendance



Point de contrôle N° B.7.3 d)	
	
<i>Description :</i>	L'installation électrique comporte au moins une CONNEXION avec une partie active nue sous tension accessible.
<i>Observation(s)</i>	Domino
<i>Localisation :</i>	Maison

Point de contrôle N° B.7.3 d)	
	
<i>Description :</i>	L'installation électrique comporte au moins une CONNEXION avec une partie active nue sous tension accessible.
<i>Observation(s)</i>	Domino
<i>Localisation :</i>	Maison



Point de contrôle N° B.8.3 a)



Description : L'installation comporte au moins un MATERIEL ELECTRIQUE vétuste.

Observation(s) Fusibles, interrupteur

Localisation : Maison, Dépendance

Point de contrôle N° B.8.3 a)



Description : L'installation comporte au moins un MATERIEL ELECTRIQUE vétuste.

Observation(s) Fusibles, interrupteur

Localisation : Maison, Dépendance



Point de contrôle N° B.8.3 b)	
	
<i>Description :</i>	L'installation comporte au moins un MATERIEL ELECTRIQUE inadapté à l'usage.
<i>Observation(s)</i>	Douille provisoire
<i>Localisation :</i>	Maison

Point de contrôle N° B.8.3 e)	
	
<i>Description :</i>	Au moins un CONDUCTEUR isolé n'est pas placé sur toute sa longueur dans un conduit, une goulotte, une plinthe ou une huisserie, en matière isolante ou métallique, jusqu'à sa pénétration dans le MATERIEL ELECTRIQUE qu'il alimente.
<i>Observation(s)</i>	Conducteurs non protégés mécaniquement
<i>Localisation :</i>	Maison



Point de contrôle N° B.8.3 e)



<u>Description :</u>	Au moins un CONDUCTEUR isolé n'est pas placé sur toute sa longueur dans un conduit, une goulotte, une plinthe ou une huisserie, en matière isolante ou métallique, jusqu'à sa pénétration dans le MATERIEL ELECTRIQUE qu'il alimente.
<u>Observation(s)</u>	Conducteurs non protégés mécaniquement
<u>Localisation :</u>	Maison



Etat des risques

En application des articles L 125-5, L 125-6, L125-7 et L 556-2 du Code de l'Environnement et de l'article L 121-22-5 du Code de l'Urbanisme



Réalisé en ligne* par	SESO
Numéro de dossier	CC07F24A
Date de réalisation	10/06/2024
Localisation du bien	880 route de Retjons 40120 LENCOUACQ
Section cadastrale	000 D 509, 000 D 510, 000 D 508, 000 D 507
Altitude	98.04m
Données GPS	Latitude 44.105541 - Longitude -0.397364
Désignation du vendeur	Mme D [REDACTED]
Désignation de l'acquéreur	

* Document réalisé en ligne par **SESO** qui assume la responsabilité de la localisation et de la détermination de l'exposition aux risques, sauf pour les réponses générées automatiquement par le système.

EXPOSITION DE L'IMMEUBLE AU REGARD D'UN OU PLUSIEURS PLANS DE PRÉVENTION DE RISQUES				
Zonage réglementaire sur la sismicité : Zone 1 - Très faible			EXPOSÉ **	-
Commune à potentiel radon de niveau 3			NON EXPOSÉ **	-
Immeuble situé dans un Secteur d'Information sur les sols			NON EXPOSÉ **	-
INFORMATIONS PORTÉES À CONNAISSANCE				
-	Feux de forêts	Informatif ⁽¹⁾	EXPOSÉ	-
-	Mouvement de terrain Argile (Loi ELAN)	Informatif ⁽¹⁾	EXPOSÉ **	-

** Réponses automatiques générées par le système.

⁽¹⁾ À ce jour, ce risque n'est donné qu'à titre **INFORMATIF** et n'est pas retranscrit dans l'Imprimé Officiel.

SOMMAIRE

Synthèse de votre Etat des Risques
Imprimé Officiel (feuille rose/violette)
Arrêtés de Catastrophes Naturelles / Déclaration de sinistres indemnisés
Extrait Cadastral
Zonage règlementaire sur la Sismicité
Cartographies des risques auxquelles l'immeuble est exposé

Etat des risques

En application des articles L 125-5, L 125-6, L125-7 et L 556-2 du Code de l'Environnement et de l'article L 121-22-5 du Code de l'Urbanisme

Attention ! S'ils n'impliquent pas d'obligation ou d'interdiction réglementaire particulière, les aléas connus ou prévisibles qui peuvent être signalés dans les divers documents d'information préventive et concerner le bien immobilier, ne sont pas mentionnés par cet état.

Cet état est établi sur la base des informations mises à disposition par arrêté préfectoral n° _____ du _____ mis à jour le _____

Adresse de l'immeuble
880 route de Retjons
40120 LENCOUACQ

Cadastre
000 D 509, 000 D 510, 000 D 508, 000 D 507

Situation de l'immeuble au regard d'un plan de prévention de risques naturels (PPRN)

> L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPR N
prescrit anticipé approuvé date _____
1 si oui, les risques naturels pris en compte sont liés à :
inondation crue torrentielle mouvements de terrain avalanches sécheresse / argile
cyclone remontée de nappe feux de forêt séisme volcan
> L'immeuble est concerné par des prescriptions de travaux dans le règlement du PPRN
2 si oui, les travaux prescrits ont été réalisés
oui non

Situation de l'immeuble au regard d'un plan de prévention de risques miniers (PPRM)

> L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPR M
prescrit anticipé approuvé date _____
3 si oui, les risques miniers pris en compte sont liés à :
mouvements de terrain autres _____
> L'immeuble est concerné par des prescriptions de travaux dans le règlement du PPRM
4 si oui, les travaux prescrits ont été réalisés
oui non

Situation de l'immeuble au regard d'un plan de prévention de risques technologiques (PPRT)

> L'immeuble est situé dans le périmètre d'étude d'un PPRT prescrit et non encore approuvé
5 si oui, les risques technologiques pris en considération dans l'arrêté de prescription sont liés à :
effet toxique effet thermique effet de surpression projection risque industriel
> L'immeuble est situé dans le périmètre d'exposition aux risques d'un PPR T approuvé
oui non
> L'immeuble est situé dans un secteur d'expropriation ou de délaissement
oui non
> L'immeuble est situé en zone de prescription
6 Si la transaction concerne un logement, les travaux prescrits ont été réalisés
oui non
6 Si la transaction ne concerne pas un logement, l'information sur le type de risques auxquels l'immeuble est exposé ainsi que leur gravité, probabilité et cinétique, est jointe à l'acte de vente
oui non

Situation de l'immeuble au regard du zonage sismique réglementaire

> L'immeuble est situé dans une commune de sismicité classée en
zone 1 très faible zone 2 faible zone 3 modérée zone 4 moyenne zone 5 forte

Situation de l'immeuble au regard du zonage réglementaire à potentiel radon

> L'immeuble se situe dans une commune à potentiel radon classée en niveau 3
oui non

Information relative à la pollution de sols

> Le terrain se situe en secteurs d'information sur les sols (SIS)
NC* oui non
* Non Communiqué (en cours d'élaboration par le représentant de l'Etat dans le département)

Situation de l'immeuble au regard du recul du trait de côte (RTC)

> L'immeuble est situé sur une commune exposée au recul du trait de côte et listée par décret n°2023-698 du 31 juillet 2023
oui non
> L'immeuble est situé dans une zone exposée au recul du trait de côte identifiée par un document d'urbanisme.
NC* oui non
* Non Communiqué (en cours d'élaboration par le représentant de la commune)
Si oui, l'horizon temporel d'exposition au recul du trait de côte est :
> d'ici à trente ans > compris entre trente et cent ans
> L'immeuble est-il concerné par des prescriptions applicables à cette zone ?
oui non
> L'immeuble est-il concerné par une obligation de démolition et de remise en état à réaliser ?
oui non

Information relative aux sinistres indemnisés par l'assurance à la suite d'une catastrophe N/M/T**

> L'immeuble a-t-il donné lieu au versement d'une indemnité à la suite d'une catastrophe N/M/T
oui non
** catastrophe naturelle, minière ou technologique

Documents à fournir obligatoirement

Carte Sismicité, Liste de arrêtés de Catastrophes Naturelles.

Vendeur - Acquéreur

Vendeur Mme DUMOUSSEAU Sophie
Acquéreur
Date 10/06/2024 Fin de validité 10/12/2024

Cet état, à remplir par le vendeur ou le bailleur, est destiné à être en annexe d'un contrat de vente ou de location d'un bien immobilier et à être remis, dès la première visite, au potentiel acquéreur par le vendeur. Il doit dater de moins de 6 mois et être actualisé, si nécessaire, lors de l'établissement de la promesse de vente, du contrat préliminaire ou de l'acte authentique.

Arrêtés de Catastrophes Naturelles / Déclaration de sinistres indemnisés

en application du chapitre IV de l'article L125-5 du Code de l'environnement

Préfecture : Landes
Adresse de l'immeuble : 880 route de Retjons 40120 LENCOUACQ
En date du : 10/06/2024

Sinistres indemnisés dans le cadre d'une reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle

Type de catastrophe	Date de début	Date de Fin	Publication	JO	Indemnisé
Inondations, coulées de boue et mouvements de terrain	25/12/1999	29/12/1999	29/12/1999	30/12/1999	<input type="checkbox"/>
Inondations et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	24/01/2009	27/01/2009	28/01/2009	29/01/2009	<input type="checkbox"/>
Inondations et coulées de boue	09/05/2020	11/05/2020	16/06/2020	10/07/2020	<input type="checkbox"/>
					<input type="checkbox"/>

Cochez les cases **Indemnisé** si, à votre connaissance, l'immeuble a fait l'objet d'une indemnisation suite à des dommages consécutifs à chacun des événements.

Etabli le :

Signature / Cachet en cas de prestataire ou mandataire

Vendeur : Mme DUMOUSSEAU Sophie

Acquéreur :

Pour en savoir plus, chacun peut consulter en préfecture ou en mairie, le dossier départemental sur les risques majeurs, le document d'information communal sur les risques majeurs.

Définition juridique d'une catastrophe naturelle :

Phénomène ou conjonction de phénomènes dont les effets sont particulièrement dommageables.

Cette définition est différente de celle de l'article 1er de la loi n°82-600 du 13 juillet 1982 relative à l'indemnisation des victimes de catastrophes naturelles, qui indique: "sont considérés comme effets des catastrophes naturelles [...] les dommages matériels directs ayant eu pour cause déterminante l'intensité anormale d'un agent naturel, lorsque les mesures habituelles à prendre pour prévenir ces dommages n'ont pu empêcher leur survenance ou n'ont pu être prises". La catastrophe est ainsi indépendante du niveau des dommages causés. La notion "d'intensité anormale" et le caractère "naturel" d'un phénomène relèvent d'une décision interministérielle qui déclare "l'état de catastrophe naturelle".

Source : Guide Général PPR

Extrait Cadastral

Département : Landes

Commune : LENCOUACQ

Bases de données : IGN, Cadastre.gouv.fr, Etalab

Parcelles : 000 D 509, 000 D 510, 000 D 508, 000 D 507

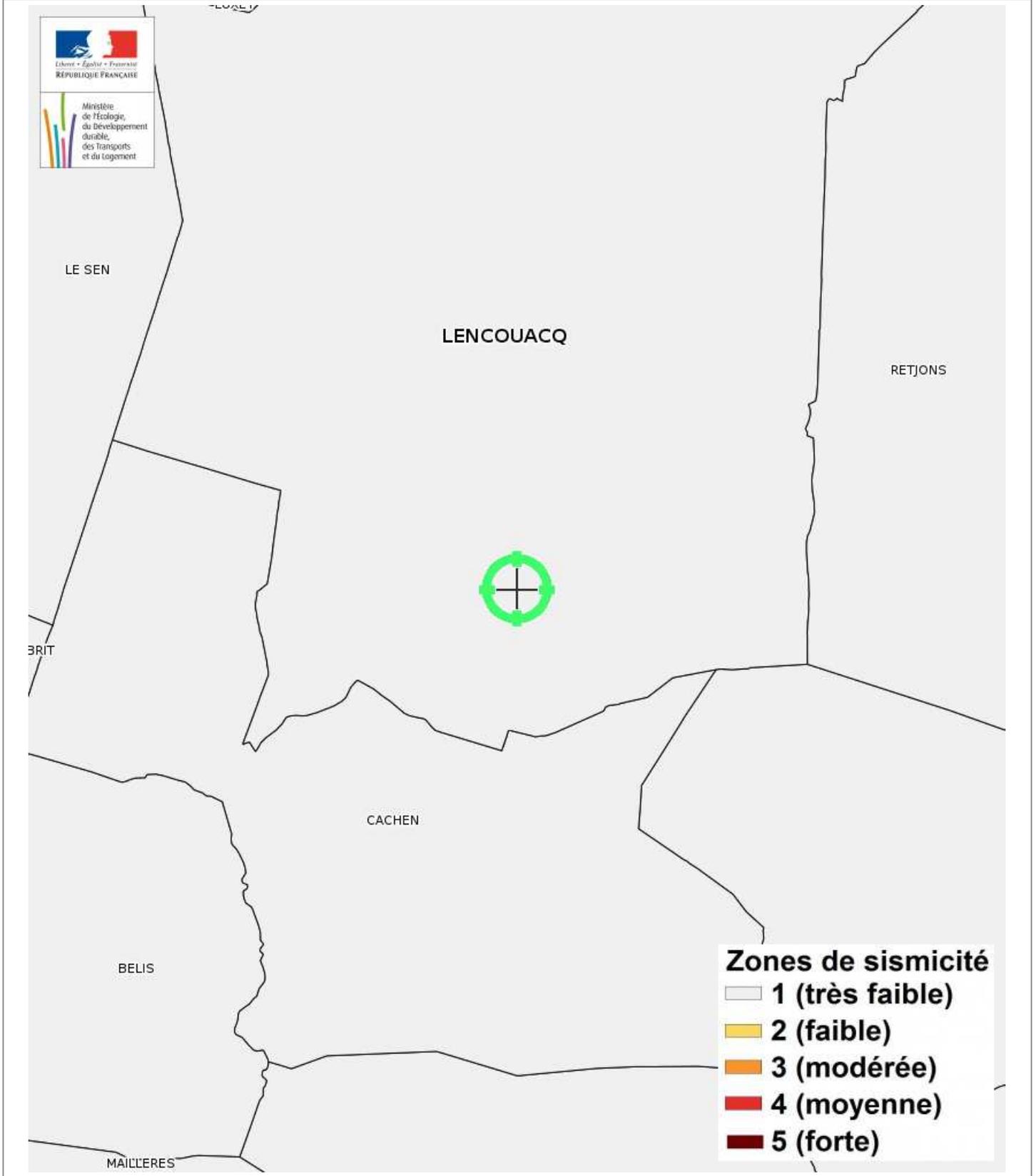


Zonage réglementaire sur la Sismicité

Département : Landes

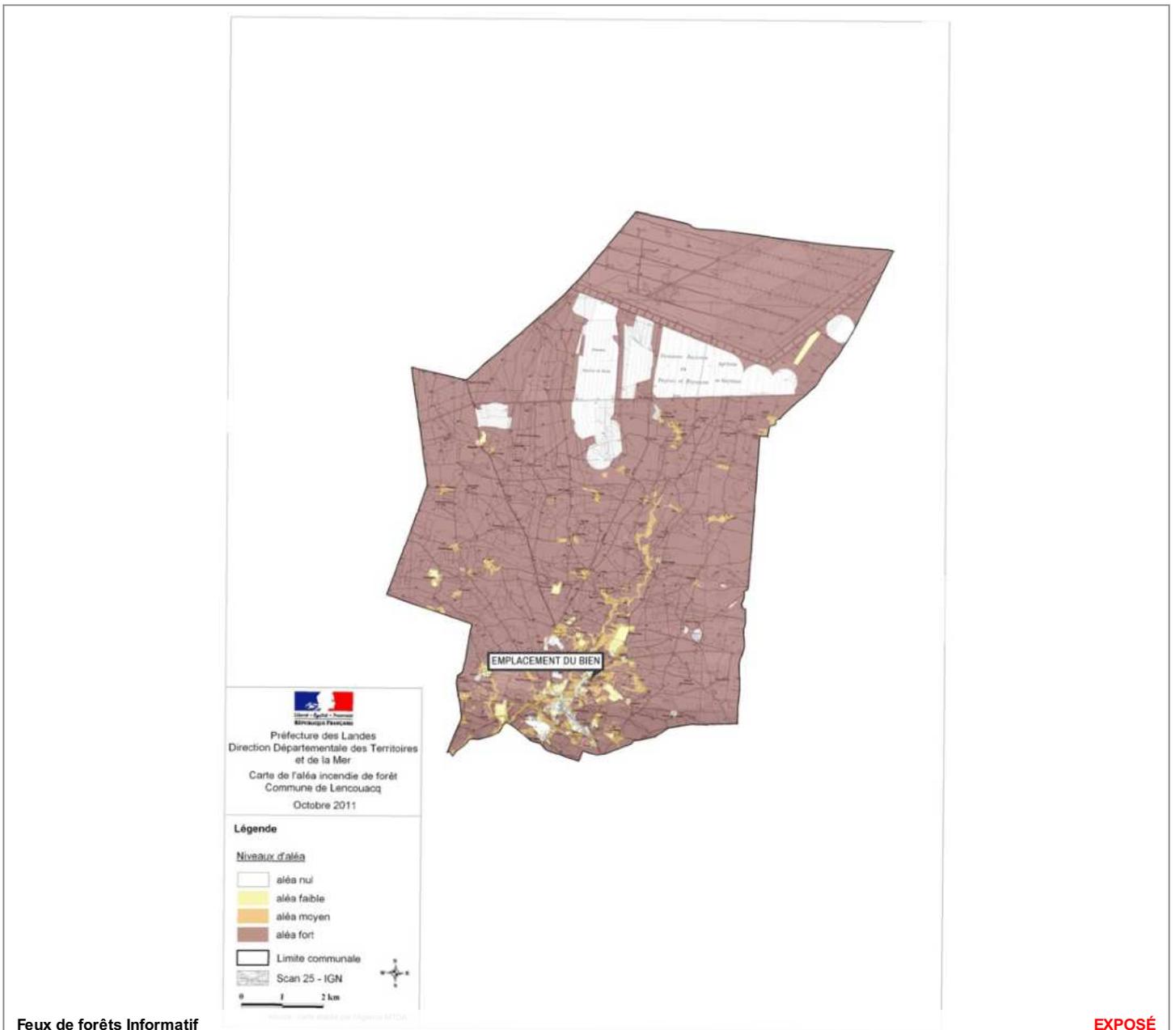
Commune : LENCOUACQ

Zonage réglementaire sur la Sismicité : Zone 1 - Très faible

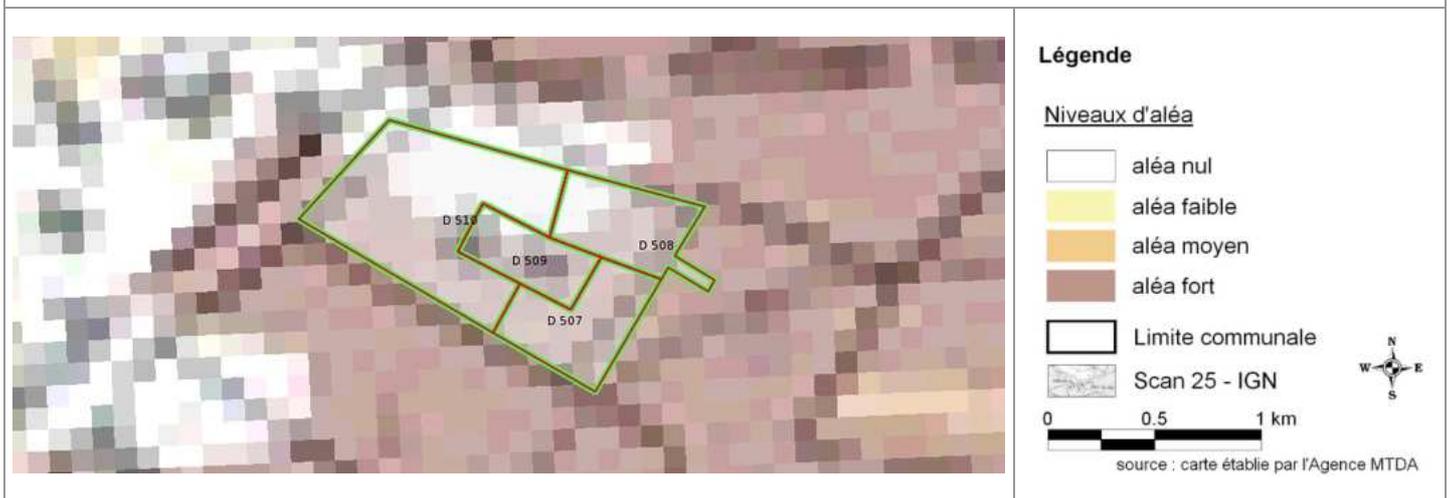


Carte

Feux de forêts

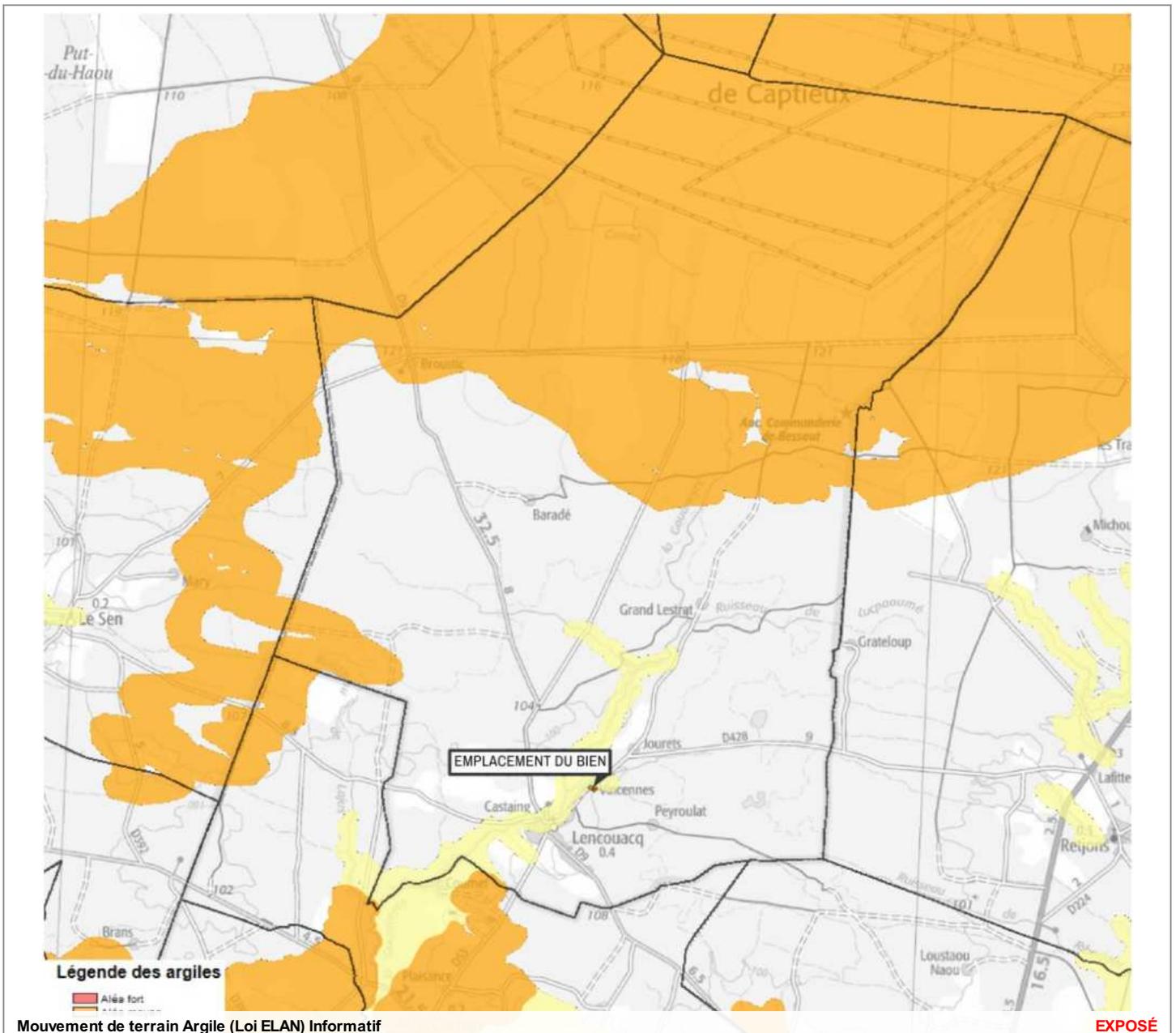


Zoom et Légende extraits de la carte originale ci-dessus



Carte

Mouvement de terrain Argile (Loi ELAN)



Zoom et Légende extraits de la carte originale ci-dessus



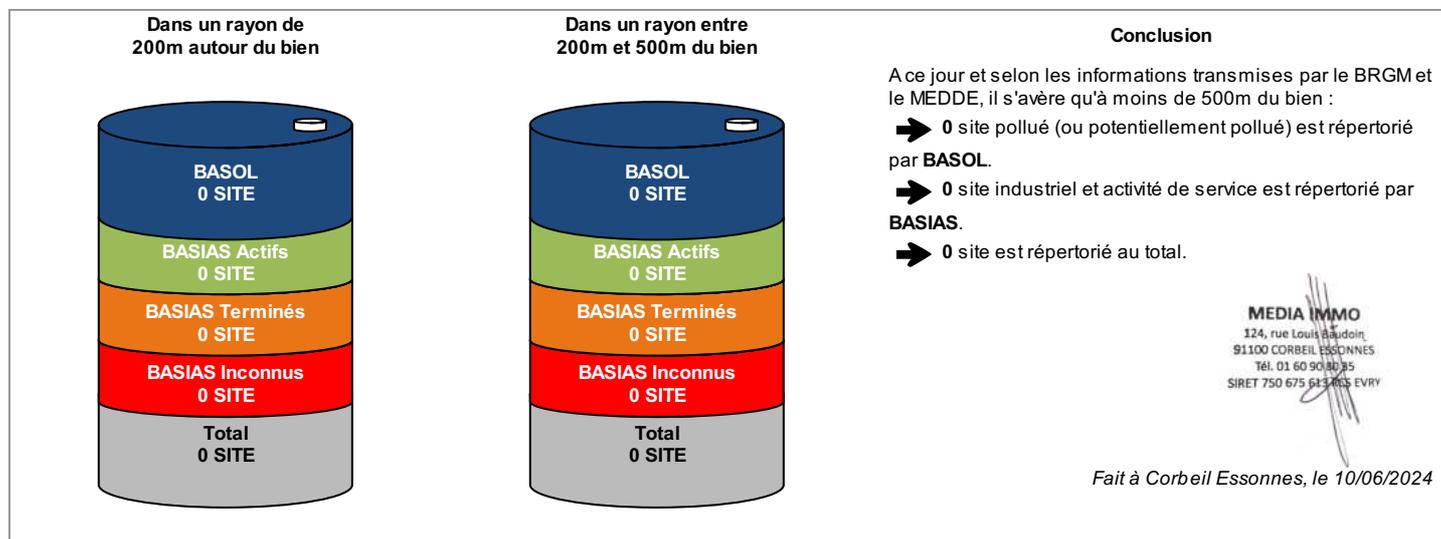
Etat des Risques de Pollution des Sols (ERPS)*



Réalisé en ligne** par	Media Immo
Pour le compte de	SESO
Numéro de dossier	CC07F24A
Date de réalisation	10/06/2024

Localisation du bien	880 route de Retjons 40120 LENCOUACQ
Section cadastrale	D 509, D 510, D 508, D 507
Altitude	98.04m
Données GPS	Latitude 44.105541 - Longitude -0.397364

Désignation du vendeur	[REDACTED]
Désignation de l'acquéreur	[REDACTED]



* Ce présent document n'a pour but que de communiquer, A TITRE INFORMATIF, à l'acquéreur ou au locataire, les informations rendues publiques par l'Etat concernant les risques de pollution des sols.

** Media Immo réalise, sous sa seule responsabilité, l'ERPS du client. Ceci sous couvert que les informations de localisation du bien transmises par le client soient exactes et que les informations obtenues sur les bases de données BASOL, BASIAS, CASIAS et des futurs SIS soient à jour.

Document réalisé à partir des bases de données **BASIAS, BASOL** et **CASIAS**
(gérées par le **BRGM** - Bureau de Recherches Géologiques et Minières et le **MEDDE** - Ministère de l'Ecologie, du Développement Durable et de l'Energie)

SOMMAIRE

Synthèse de votre Etat des Risques de Pollution des Sols
Qu'est-ce que l'ERPS ?
Cartographie des sites situés à moins de 200m du bien et à moins de 500m du bien
Inventaire des sites BASOL / BASIAS situés à moins de 200m du bien, 500m du bien et non localisés

Qu'est-ce que l'ERPS ?

Ce document n'a pour but que de communiquer, A TITRE INFORMATIF, à l'acquéreur ou au locataire, les informations rendues publiques par l'Etat concernant les risques de pollution des sols.

Qu'est-ce qu'un site pollué ?

Un site pollué est un site qui, du fait d'anciens dépôts de déchets ou d'infiltration de substances polluantes, présente une pollution susceptible de provoquer une nuisance ou un risque pérenne pour les personnes ou l'environnement. Ces situations sont souvent dues à d'anciennes pratiques sommaires d'élimination des déchets, mais aussi à des fuites ou à des épandages de produits chimiques, accidentels ou pas. Il existe également autour de certains sites des contaminations dues à des retombées de rejets atmosphériques accumulés au cours des années voire des décennies.

Comment sont établis les périmètres et attributs des futurs SIS ?

Le préfet élabore la liste des projets de SIS et la porte à connaissance des maires de chaque commune. L'avis des maires est recueilli, puis les informations de pollution des sols sont mises à jour grâce à la contribution des organismes participants. Ces secteurs seront représentés dans un ou plusieurs documents graphiques, à l'échelle cadastrale.

Quels sont les derniers changements ?

Le décret n° 2022-1289 du 1er octobre 2022 relatif à l'information des acquéreurs et des locataires sur les risques vient renforcer le formalisme de l'état de pollution des sols. Depuis le 1er janvier 2023, l'ERP doit mentionner le dernier arrêté pris par le préfet sur l'existence d'un SIS, la date d'élaboration, le numéro des parcelles concernées, ainsi que des dispositions réglementaires, tout en reprenant les informations à disposition dans le système d'information géographique (art R125-26 du Code de l'environnement).

Que signifient BASOL, BASIAS et CASIAS ?

➔ **BASOL** : BAse de données des sites et SOLs pollués (ou potentiellement pollués) par les activités industrielles appelant une action des pouvoirs publics, à titre préventif ou curatif.

➔ **BASIAS** : Base de données d'Anciens Sites Industriels et Activités de Service, réalisée essentiellement à partir des archives et gérée par le BRGM (Bureau de Recherches Géologiques et Minières). **Il faut souligner qu'une inscription dans BASIAS ne préjuge pas d'une éventuelle pollution à son endroit.**

➔ **CASIAS** : Carte des Anciens Sites Industriels et Activités de Service, présentant l'historique des activités industrielles ou de services que se sont succédé au cours du temps. **CASIAS ne préjuge pas d'une pollution effective des sols des établissements recensés.**

Que propose Media Immo ?

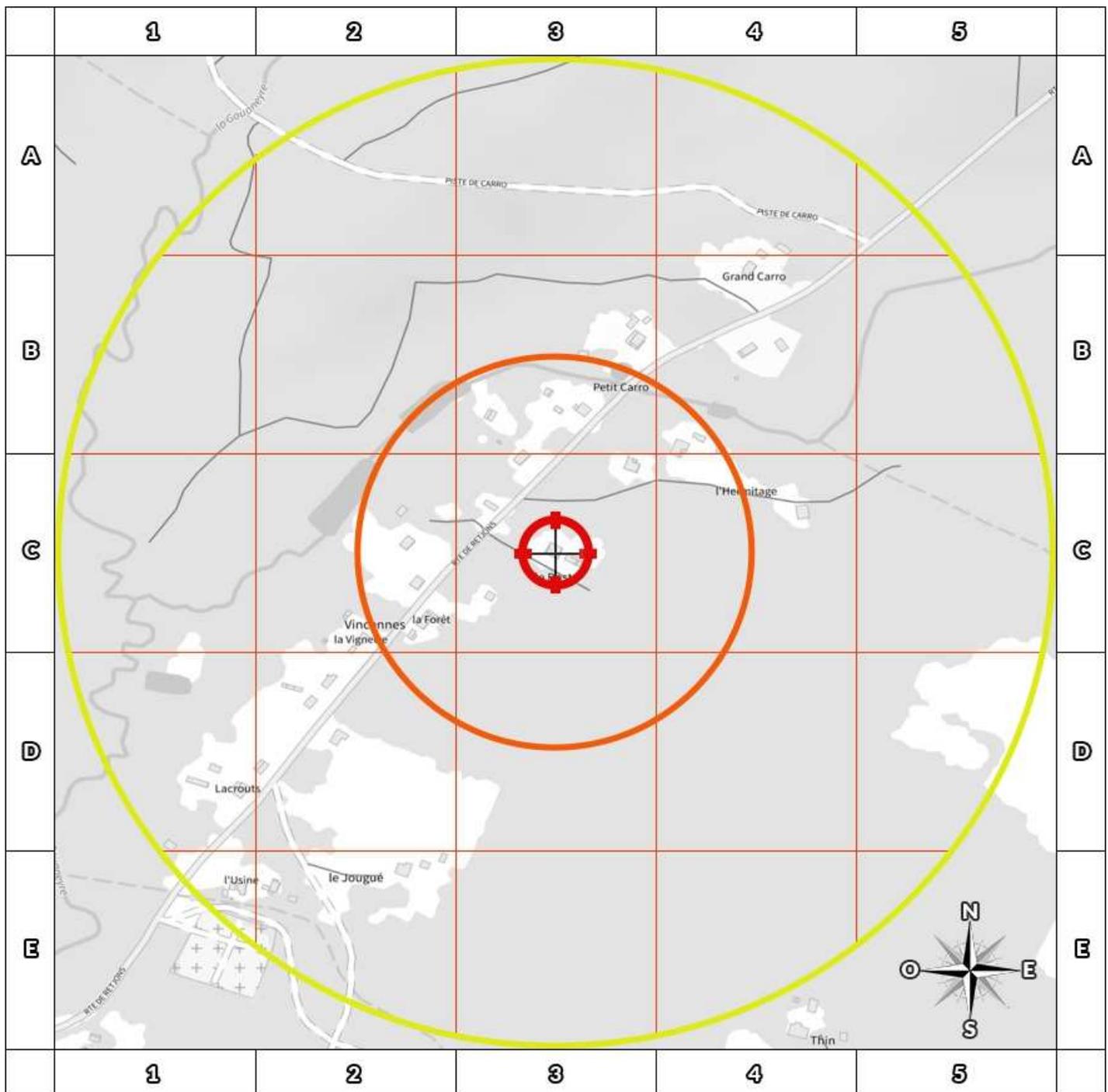
Media Immo vous transmet, à titre informatif, les informations actuellement disponibles et rendues publiques par l'Etat à travers les bases de données **BASOL** et **BASIAS**, et sur **CASIAS**.

Quels sont les risques si le vendeur ou le bailleur n'informe pas l'acquéreur ou le locataire ?

« À défaut et si une pollution constatée rend le terrain impropre à la destination précisée dans le contrat, **dans un délai de deux ans à compter de la découverte de la pollution**, l'acquéreur ou le locataire a le choix de demander la **résolution du contrat** ou, selon le cas, de **se faire restituer une partie du prix de vente ou d'obtenir une réduction du loyer**. L'acquéreur peut aussi demander la **réhabilitation du terrain aux frais du vendeur** lorsque le coût de cette réhabilitation ne paraît pas disproportionné par rapport au prix de vente ». (Extrait du Décret n°2015-1353 du 26 octobre 2015)

Cartographie des sites

situés à moins de 200m du bien et à moins de 500m du bien



200m

- | | | | |
|--|---|--|-----------------------------|
| | BASOL : BAse de données des sites et SOLs pollués (ou potentiellement pollués) | | Emplacement du bien |
| | BASIAS en activité : Base de données d'Anciens Sites Industriels et Activités de Service | | Zone de 200m autour du bien |
| | BASIAS dont l'activité est terminée : Base de données d'Anciens Sites Industriels et Activités de Service | | Zone de 500m autour du bien |
| | BASIAS dont l'activité est inconnue : Base de données d'Anciens Sites Industriels et Activités de Service | | |
| | Sites CASIAS : Carte des Anciens Sites Industriels et Activités de Service | | |

Retrouvez sur cette cartographie un inventaire des sites pollués (ou potentiellement pollués) situés à moins de 500m du bien représentés par les pictos et . Chacun de ces pictos est détaillé sur la page suivante grâce à sa lettre et son numéro (A2, B4, ...) qui vous aideront à vous repérer sur la carte. Le descriptif complet des sites CASIAS est consultable sur le site <https://georisques.gouv.fr/>.

Inventaire des sites BASOL / BASIAS

situés à moins de 200m du bien et à moins de 500m du bien

Repère	Nom	Activité des sites situés à moins de 200m	Distance (Environ)
Aucun résultat à moins de 200m			

Repère	Nom	Activité des sites situés de 200m à 500m	Distance (Environ)
Aucun résultat de 200m à 500m			

Nom	Activité des sites non localisés
Aucun site non localisé	

Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE)*



Réalisé en ligne** par	Media Immo
Pour le compte de	SESO
Numéro de dossier	CC07F24A
Date de réalisation	10/06/2024
Localisation du bien	880 route de Retjons 40120 LENCOUACQ
Section cadastrale	D 509, D 510, D 508, D 507
Altitude	98.04m
Données GPS	Latitude 44.105541 - Longitude -0.397364
Désignation du vendeur	Mme [REDACTED]
Désignation de l'acquéreur	[REDACTED]

RÉFÉRENCES

Seules sont concernées les ICPE suivies par les DREAL (Directions régionales de l'environnement, de l'aménagement et du logement) pour la majorité des établissements industriels et les DD(CS)PP (Directions départementales (de la cohésion sociale et) de la protection des populations) pour les établissements agricoles, les abattoirs et les équarrissages et certaines autres activités agroalimentaires, avec distinction en attribut du type d'ICPE (SEVESO, IPPC, Silo, Carrière, Autres), de l'activité principale et des rubriques de la nomenclature des installations classées pour lesquelles l'établissement industriel est autorisé.

GÉNÉALOGIE

Cette base contient les installations soumises à autorisation ou à enregistrement (en construction, en fonctionnement ou en cessation d'activité). Les données proviennent d'une extraction de la base de données fournie par le Ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie (MEDDE) et la géolocalisation est effectuée sur la base des coordonnées Lambert indiquées dans l'extraction.

QUALITÉ DES DONNÉES

Le niveau de précision de la localisation indiqué en attribut pour chaque ICPE est variable ; Elles peuvent être localisées au Centre de la commune concernée, à l'adresse postale, à leurs coordonnées précises ou leur valeur initiale.

*** Ce présent document n'a pour but que de communiquer, A TITRE INFORMATIF, à les informations rendues publiques par l'Etat.**

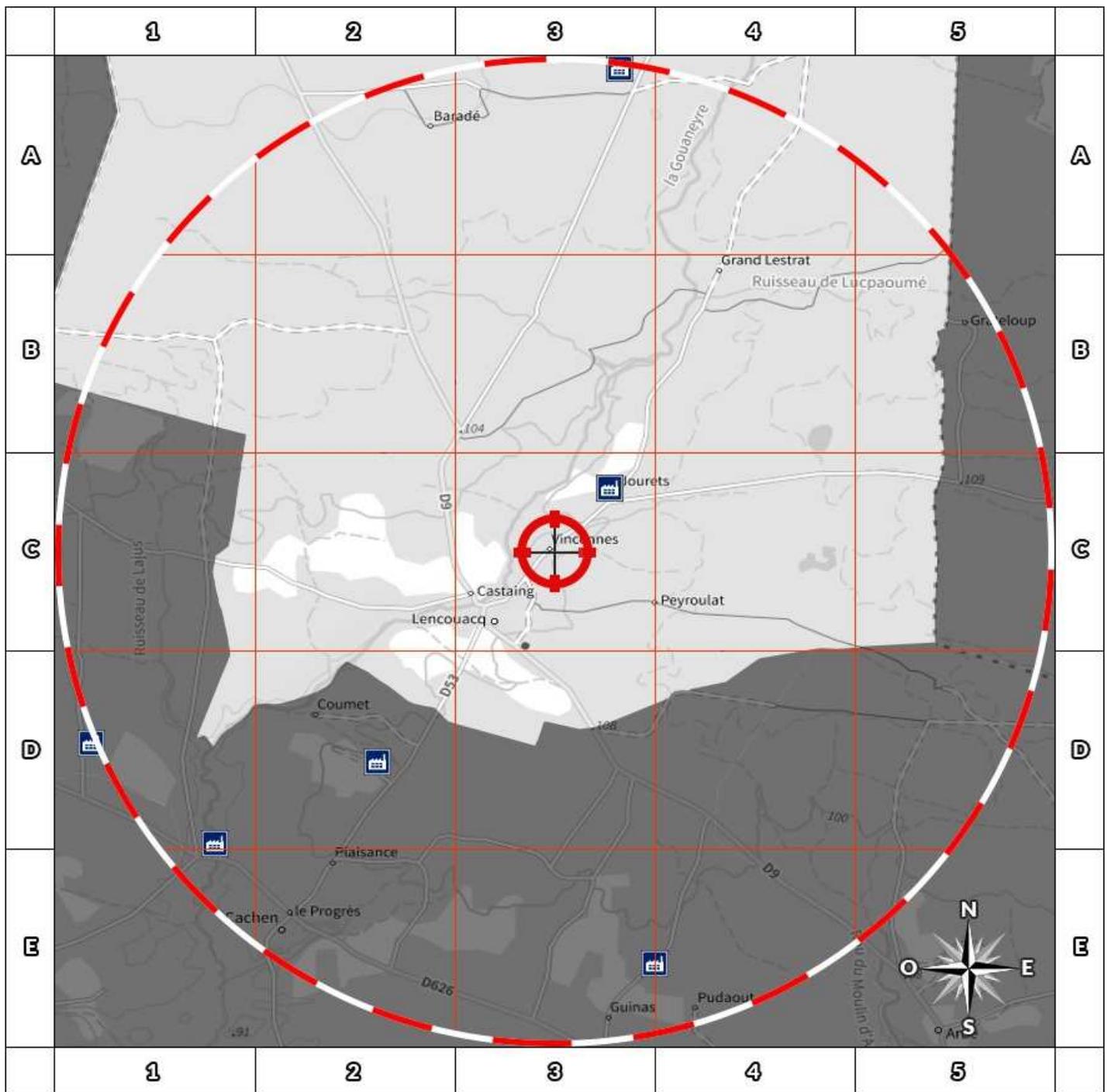
**** Media Immo réalise, sous sa seule responsabilité, l'ICPE du client. Ceci sous couvert que les informations de localisation du bien transmises par le client soient exactes et que les informations obtenues sur les bases de données soient à jour.**

SOMMAIRE

Synthèse des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement
Cartographie des ICPE
Inventaire des ICPE

Cartographie des ICPE

Commune de LENCOUACQ (40120)



2000m

- | | |
|---|---|
|  Usine Seveso |  Elevage de porc |
|  Usine non Seveso |  Elevage de bovin |
|  Carrière |  Elevage de volaille |
|  Emplacement du bien |  Zone de 500m autour du bien |

Retrouvez sur cette cartographie un inventaire des Installations Classées pour le Protection de l'Environnement situées à moins de 5000m du bien représentées par les pictos      et .

Chacun de ces pictos est détaillé sur la page suivante grâce à sa lettre et son numéro (A2, B4, ...) qui vous aideront à vous repérer sur la carte.

Inventaire des ICPE

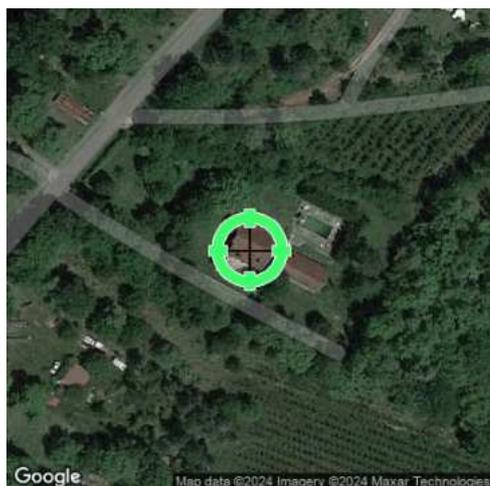
Commune de LENCOUACQ (40120)

Repère	Situation	Nom	Adresse	Etat d'activité Régime	Seveso Priorité Nationale
<i>ICPE situées à moins de 5000m du bien</i>					
	Valeur Initiale	GAITEE MAURICE	JOURETS 40120 LENCOUACQ	En exploitation avec titre	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	MOKHTARI KAMAL	lieu-dit Le Raguet 40120 LENCOUACQ	Inconnu	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	SARL DE LE RAGUET	Le Raguet 40120 LENCOUACQ	En exploitation avec titre	Non Seveso
				INCONNU	NON

Nom	Adresse	Etat d'activité Régime	Seveso Priorité Nationale
<i>ICPE situées à plus de 5000m du bien</i>			
SCEA DU PEYROC - BERNARDI L.	Peyroc 40120 LENCOUACQ	Inconnu	Non Seveso
		INCONNU	NON

Etat des nuisances sonores aériennes

En application des articles L 112-3 et L 112-9 du Code de l'Urbanisme



Réalisé en ligne* par	SESO
Numéro de dossier	CC07F24A
Date de réalisation	10/06/2024

Localisation du bien	880 route de Retjons 40120 LENCOUACQ
Section cadastrale	D 509, D 510, D 508, D 507
Altitude	98.04m
Données GPS	Latitude 44.105541 - Longitude -0.397364

Désignation du vendeur	Mme [REDACTED]
Désignation de l'acquéreur	

* Media Immo réalise, sous sa seule responsabilité, l'ENSA du client. Ceci sous couvert que les informations de localisation du bien transmises par le client soient exactes et que les informations obtenues sur les bases de données soient à jour.

EXPOSITION DE L'IMMEUBLE AU REGARD D'UN OU PLUSIEURS PLANS D'EXPOSITION AU BRUIT

Non exposé	000 D 509, 000 D 510, 000 D 508, 000 D 507
------------	--

SOMMAIRE

Synthèse de votre Etat des Nuisances Sonores Aériennes
Imprimé Officiel (feuille rose/violette)
Cartographie
Prescriptions d'Urbanisme applicables dans les zones de bruit des Aérodrômes

Etat des nuisances sonores aériennes

En application des articles L 112-3 et L 112-9 du Code de l'Urbanisme

Les zones de bruit des plans d'exposition au bruit constituent des servitudes d'urbanisme (art. L. 112-3 du code de l'urbanisme) et doivent à ce titre être notifiées à l'occasion de toute cession, location ou construction immobilière.

Cet état est établi sur la base des informations mises à disposition par arrêté préfectoral n° _____ du _____ mis à jour le _____

Adresse de l'immeuble
880 route de Rejons
40120 LENCOUACQ

Cadastre
D 509, D 510, D 508, D 507

Situation de l'immeuble au regard d'un ou plusieurs plans d'exposition au bruit (PEB)

■ L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PEB 1 oui non

révisé approuvé date _____

¹ si oui, nom de l'aérodrome :

> L'immeuble est concerné par des prescriptions de travaux d'insonorisation 2 oui non

² si oui, les travaux prescrits ont été réalisés oui non

■ L'immeuble est situé dans le périmètre d'un autre PEB 1 oui non

révisé approuvé date _____

¹ si oui, nom de l'aérodrome :

Situation de l'immeuble au regard du zonage d'un plan d'exposition au bruit

> L'immeuble se situe dans une zone de bruit d'un plan d'exposition au bruit définie comme :

zone A ¹ forte zone B ² forte zone C ³ modérée zone D ⁴

¹ (intérieur de la courbe d'indice Lden 70)

² (entre la courbe d'indice Lden 70 et une courbe choisie entre Lden 65 et 62)

³ (entre la limite extérieure de la zone B et la courbe d'indice Lden choisie entre 57 et 55)

⁴ (entre la limite extérieure de la zone C et la courbe d'indice Lden 50). Cette zone n'est obligatoire que pour les aérodromes mentionnés au I de l'article 1609 quater viciés A du code général des impôts (et sous réserve des dispositions de l'article L. 112-9 du code de l'urbanisme pour les aérodromes dont le nombre de créneaux horaires attribuables fait l'objet d'une limitation réglementaire sur l'ensemble des plages horaires d'ouverture).

Nota bene : Lorsque le bien se situe sur 2 zones, il convient de retenir la zone de bruit la plus importante.

Documents de référence permettant la localisation de l'immeuble au regard des nuisances prises en compte

Consultation en ligne sur <https://www.geoportail.gouv.fr/donnees/plan-dexposition-au-bruit-peb>
Plan disponible en Prefecture et/ou en Mairie de LENCOUACQ

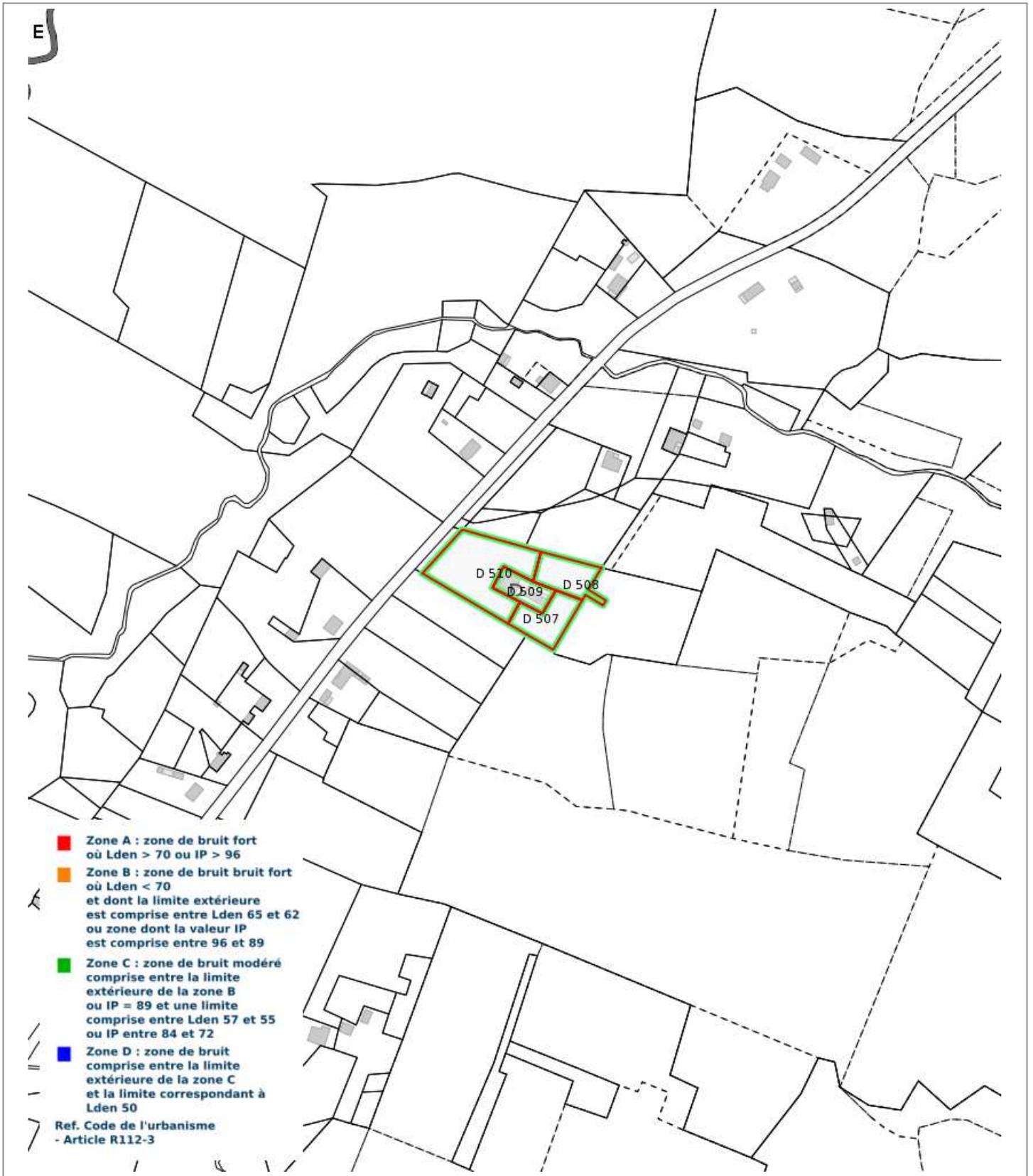
Vendeur - Acquéreur

Vendeur	Mme DUMOUSSEAU Sophie		
Acquéreur			
Date	10/06/2024	Fin de validité	10/12/2024

Cet état, à remplir par le vendeur ou le bailleur, est destiné à être intégré au dossier de diagnostics technique - DDT (annexé, selon le cas, à la promesse de vente ou, à défaut de promesse, à l'acte authentique de vente et au contrat de location ou annexé à ces actes si la vente porte sur un immeuble non bâti) et à être annexé à l'acte authentique de vente et, le cas échéant, au contrat préliminaire en cas de vente en l'état futur d'achèvement.

Information sur les nuisances sonores aériennes. Pour en savoir plus, consultez le site Internet du ministère de la transition écologiques et solidaire <https://www.ecologie-solidaire.gouv.fr/>

Cartographie du Plan d'Exposition au Bruit



Prescriptions d'Urbanisme applicables dans les zones de bruit des Aérodrômes



PRESCRIPTIONS D'URBANISME APPLICABLES DANS LES ZONES DE BRUIT DES AERODROMES

CONSTRUCTIONS NOUVELLES	ZONE A	ZONE B	ZONE C	ZONE D
Logements nécessaires à l'activité de l'aérodrome, hôtels de voyageurs en transit				
Logements de fonction nécessaires aux activités industrielles ou commerciales admises dans la zone	dans les secteurs déjà urbanisés			
Immeubles d'habitation directement liés ou nécessaires à l'activité agricole	dans les secteurs déjà urbanisés			
Immeubles d'habitation directement liés ou nécessaires à l'activité aéronautique	s'ils ne peuvent être localisés ailleurs			
Constructions à usage industriel, commercial et agricole	s'ils ne risquent pas d'entraîner l'implantation de population permanente			
Équipements publics ou collectifs	s'ils sont nécessaires à l'activité aéronautique ou indispensables aux populations existantes			
Maisons d'habitation individuelles non groupées			si secteur d'accueil déjà urbanisé et desservi par équipements publics sous réserve d'un faible accroissement de la capacité d'accueil	
Immeubles collectifs à usage d'habitation				
Habitat groupé (lotissement, ...) parcs résidentiels de loisirs				

HABITAT EXISTANT	ZONE A	ZONE B	ZONE C	ZONE D
Opérations de rénovation, de réhabilitation, d'amélioration, d'extension mesurée ou de reconstruction des constructions existantes	sous réserve de ne pas accroître la capacité d'accueil d'habitants exposés aux nuisances			
Opérations de réhabilitation et de réaménagement urbain pour permettre le renouvellement urbain des quartiers ou villages existants			si elles n'entraînent pas d'augmentation de la population soumise aux nuisances sonores	

CONSTRUCTIONS NOUVELLES ET HABITAT EXISTANT		
autorisé sous réserve de mesures d'isolation acoustique	autorisé sous conditions	Non autorisé

© DGAC 2004

SYNTHESE DES ATTESTATIONS

RAPPORT N° CC07F24A

Attestation sur l'honneur

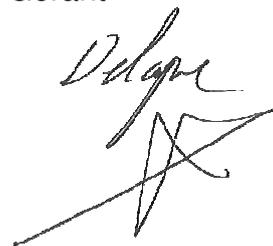
Conformément à l'article R.271-3 du Code de la Construction et de l'Habitation, je soussigné, Laurent DELAYRE, atteste sur l'honneur être en situation régulière au regard des articles L.271-6 et disposer des moyens en matériel et en personnel nécessaires à l'établissement des états, constats et diagnostics composant le Dossier de Diagnostic Technique (DDT).

Ainsi, ces divers documents sont établis par une personne :

- présentant des garanties de compétence et disposant d'une organisation et de moyens appropriés (les différents diagnostiqueurs possèdent les certifications adéquates – référence indiquée sur chacun des dossiers),*
- ayant souscrit une assurance permettant de couvrir les conséquences d'un engagement de sa responsabilité en raison de ses interventions (montant de la garantie de 300 000€ par sinistre et 500 000€ par année d'assurance),*
- n'ayant aucun lien de nature à porter atteinte à son impartialité et à son indépendance ni avec le propriétaire ou son mandataire qui fait appel à elle, ni avec une entreprise pouvant réaliser des travaux sur les ouvrages, installations ou équipements pour lesquels il lui est demandé d'établir l'un des documents constituant le DDT.*

Nous vous prions d'agréer, l'expression de nos salutations distinguées.

Laurent DELAYRE
Gérant



Attestation d'assurance



ASSURANCE RESPONSABILITÉ CIVILE DIAGNOSTIQUEURS IMMOBILIERS

ATTESTATION D'ASSURANCE

La Compagnie d'Assurance, **GAN ASSURANCES**, dont le Siège Social est situé au 8-10, RUE D'ASTORG – 75383 PARIS CEDEX 08, atteste que :

Nom ou raison sociale : D'EXPERTISE DU SUD-OUEST SESO
 Adresse ou Siège Social : 50 rue chapelet
 64200 BIARRITZ

est titulaire d'un contrat d'assurance n°191.284.059/ 308597971803, à effet du 01/08/2019, par l'intermédiaire de AGENCE BAYONNE SAINT ANDRE - code A16410 - n° ORIAS 17005133, garantissant la Responsabilité Civile Professionnelle dans le cadre de ses activités de Diagnostiqueurs immobiliers mentionnées à « OUI » ci-après :

Nature des prestations	Usage des locaux	
	Habitation	Professionnel
Diagnostic amiante (DTA hors recherche et diagnostic amiante dans les voiries, activités d'extraction, d'exploitation et d'enlèvement d'amiante)	OUI	OUI
Dont parties privatives (DAPP)	OUI	OUI
Pré diagnostic amiante	OUI	OUI
Etat de l'installation intérieure de gaz	OUI	NON
Etat de l'installation intérieure d'électricité	OUI	NON
DPE (Diagnostic de performance énergétique)	OUI	OUI
ERNT (Etat des Risques Naturels et Technologiques)	OUI	OUI
CREP (Constat de risques d'exposition au plomb)	OUI	OUI
Diagnostic d'assainissement	OUI	NON
Etat relatif à la présence de termites	OUI	OUI
Etat relatif à la présence de mэрule	OUI	OUI
Diagnostic de repérage du radon	NON	NON
Etat parasitaire (autres que termites et mэрules)	OUI	OUI
Diagnostic légionellose	NON	NON
Diagnostic lié à l'accessibilité pour les personnes handicapées	NON	NON
Etat des lieux (Loi SRU)	NON	NON
Diagnostic décence ou certificat d'habitabilité (SRU)	NON	NON
Diagnostic d'immeuble en copropriété (Loi SRU)	OUI	OUI
Détermination des millièmes de copropriété	OUI	OUI
Métrage des bâtiments (CARREZ)	OUI	OUI
Métrage de la surface habitable (Boutin)	OUI	OUI
Diagnostic ascenseur (à l'exclusion de tout Contrôle Technique)	NON	NON
Diagnostic de sécurité des piscines enterrées non closes privatives à usage individuel ou collectif	NON	NON
Contrôles techniques assujettis à investissements dans l'immobilier locatif	NON	NON

Gan Assurances
 Compagnie française d'assurances et de réassurances - Société anonyme au capital de 153 107 400 € (établissement versé) - RCS Paris 542 983 787 - APE 6512Z
 Siège social : 8-10, rue d'Astorg - 75008 Paris - Tél : 01 70 94 20 00 - www.gan.fr
 Entreprise agréée par le Collège des assureurs et journalier à l'Autre de Contrôle Financier et de Réassurance (ACFR) - 1 place de Budapest CS 92459 75438 Paris Cedex 08
 Direction Régionale Clients - Gan Assurances - 3 place Marcel Paul 63024 Nantes - E-mail : reclamation@gan.fr



ancien		
Diagnostiques liés à investissements dans l'immobilier locatif neuf	NON	NON
Contrôles techniques assujettis à obtention de prêts bancaires réglementés	NON	NON
Missions d'expertises confiées à titre amiable ou judiciaire	OUI	OUI
Diagnostic acoustique	NON	NON
Diagnostic monoxyde de carbone (hors diagnostic gaz obligatoire)	NON	NON
DTG (Diagnostic technique global)	OUI	OUI
Accessoire à un diagnostic assuré		
Diagnostic air	NON	NON
Thermographie (outil de mesure)	NON	NON
Infiltrométrie (outil de mesure)	NON	NON
Porte soufflante (Test)	NON	NON
Relevé dimensionnel et élaboration de plan en 3D	NON	NON
Etat des lieux locatifs (amiable) mandaté par le propriétaire	NON	NON
Diagnostic humidité (en accessoire à un DPE ou un état de salubrité)	NON	NON
Diagnostic étanchéité eaux	NON	NON

Ce contrat est conforme aux prescriptions légales et réglementaires en vigueur en France notamment :
 - à l'Ordonnance n°2005-655 du 8 juin 2005 modifiée,
 - et aux dispositions du Décret n°2006-114 du 5 septembre 2006.

Il est entendu que la garantie n'est effective que pour les personnes physiques certifiées ou morales employant des personnes physiques certifiées ou constituées de personnes physiques certifiées.

La présente attestation est valable du 01/01/2024 au 31/12/2024 inclus sous réserve que la garantie soit en vigueur.

**La présente attestation ne constitue qu'une présomption de garantie.
 Elle ne peut engager l'assureur au-delà des conditions et limites prévues par les dispositions du contrat ci-dessus référencé.
 La présente attestation a été établie pour servir et valoir ce que de droit.**

Fait à BAYONNE, le 27/12/2023
 Pour Gan Assurances, l'Agent général

Matthieu BÉLOT
 Agent Général d'Assurance
 10, rue Frédéric Mistral
 64100 BAYONNE
 Tél : 05 59 46 40 00
 Mail : bayonne-et-maire@gan.fr

Gan Assurances
 Compagnie française d'assurances et de réassurances - Société anonyme au capital de 183 027 000 € (incluement versé) - RCS Paris 543 963 767 - APE 6512Z
 Siège social : 8-10, rue d'Asolo - 75008 Paris - Tél. 01 70 94 20 00 - www.gan.fr
 Enregistrée auprès par le Code des assurances et soumise à l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) - 4 place de Budapest CS 92 055 75008 Paris Cedex 08
 Direction Relations Clients - Gan Assurances - 3 place Marcel Paul 93021 Nanterre - E-mail : reclamations@gan.fr

Certificat de compétences



La certification
QUALIXPERT
des diagnosticiens

Certificat N° C2046

Monsieur Christophe CAILLIEZ

Certifié dans le cadre du processus de certification PR04 et /
ou PR16 consultable sur www.qualixpert.com conformément
à l'ordonnance 2005-655 titre III du 8 juin 2005 et au décret
2006-1114 du 05 septembre 2006.

dans le(s) domaine(s) suivant(s) :



cofrac
CERTIFICATION
DE PERSONNES
ACCREDITATION
N° 4-0094
PORTEE
DISPONIBLE SUR
WWW.COFRAC.FR

Etat relatif à la présence de termites dans le bâtiment mention France Métropolitaine	Certificat valable	Arrêté du 24 décembre 2021 définissant les critères de certification des opérateurs de diagnostic technique et des organismes de formation et d'accréditation des organismes de certification.
	Du 05/10/2022	
	au 04/10/2029	
Amiante sans mention	Certificat valable	Arrêté du 24 décembre 2021 définissant les critères de certification des opérateurs de diagnostic technique et des organismes de formation et d'accréditation des organismes de certification.
	Du 13/12/2022	
	au 12/12/2029	
Constat de risque d'exposition au plomb	Certificat valable	Arrêté du 24 décembre 2021 définissant les critères de certification des opérateurs de diagnostic technique et des organismes de formation et d'accréditation des organismes de certification.
	Du 12/02/2023	
	au 11/02/2030	
Diagnostic de performance énergétique individuel	Certificat valable	Arrêté du 24 décembre 2021 définissant les critères de certification des opérateurs de diagnostic technique et des organismes de formation et d'accréditation des organismes de certification.
	Du 12/02/2023	
	au 11/02/2030	
Etat des installations intérieures de gaz	Certificat valable	Arrêté du 24 décembre 2021 définissant les critères de certification des opérateurs de diagnostic technique et des organismes de formation et d'accréditation des organismes de certification.
	Du 24/01/2023	
	au 23/01/2030	
Etat des installations intérieures d'électricité	Certificat valable	Arrêté du 24 décembre 2021 définissant les critères de certification des opérateurs de diagnostic technique et des organismes de formation et d'accréditation des organismes de certification.
	Du 16/12/2023	
	au 15/12/2030	

Date d'établissement le vendredi 03 novembre 2023

Marjorie ALBERT

P/O Morgane MAS



*Une certification peut être suspendue, modifiée ou retirée à tout moment.
Pour une utilisation appropriée de ce certificat, la portée des certifications et leurs validités doivent être vérifiées sur le site internet de LCC QUALIXPERT www.qualixpert.com.*

F09 Certification de compétence version N 010120

LCC 17 rue Borel - 81100 Castres
Tél. : 05 63 73 06 13 - www.qualixpert.com
SAS au capital de 8000 euros - APE 7120B - RCS Castres SIRET 493 037 832 00018